

cfdt **syndicalisme** **hebdo**

1 F - N° 1448 - 7 JUIN 1973

Nantes, 30 mai au 3 juin 1973

LE 36^e CONGRÈS C.F.D.T.

le congrès de la consolidation



« Après le grand congrès d'orientation de 1970, celui-ci a été un moment important d'une nouvelle phase de la vie de la C.F.D.T. : celle de la consolidation, de l'homogénéisation d'une C.F.D.T. qui s'adapte à l'objectif à atteindre ».

C'est ainsi que Jeannette Laot, en clôturant le 36^e congrès le 3 juin, en

a dégagé la caractéristique principale. « Oui, a-t-elle ajouté, les congrès de 1970 et 1973 sont étroitement liés. Ce congrès enrichit et renforce les orientations de 1970. Il nous engage tous à une pratique collective toujours plus conforme à ces orientations, plus efficace et donc plus réellement porteuse des transformations que nous voulons ».

**voir le
sommaire
en
page 2**

J. LAOT : " LE CONGRÈS DE L'ÉGALITÉ DES DROITS "

C'EST Jeannette Laot qui a présidé la dernière séance du congrès. C'est à elle que revenait, avant le chant de l'Internationale, de prononcer la clôture.

Après avoir remercié, au nom du congrès, les camarades de Loire-Atlantique pour l'écrasant travail qu'ils ont assumé dans l'organisation matérielle, Jeannette Laot a déclaré :

« Ce congrès a été marqué par la même volonté que celui de 1970, volonté de lutter efficacement contre la société capitaliste, avec son cortège d'oppression, d'exploitation, d'injustices et d'inégalités. Volonté de construire une société socialiste, démocratique, autogestionnaire (...)

« Une organisation syndicale ne peut se satisfaire seulement de la définition d'une perspective révolutionnaire. Son rôle, le nôtre, celui des travailleurs organisés, est aussi de donner quotidiennement, par l'action, une réponse syndicale aux problèmes concrets des travailleurs

et des travailleuses, en fonction des perspectives (...)

« Pour être plus efficace, la C.F.D.T. doit organiser le maximum de travailleurs, et pour cela réunir dans toutes ses structures, à tous les niveaux de décision, les informations sur les situations vécues, les aspirations des O.S., des travailleuses, des retraités, des immigrés, des cadres, comme des « cols bleus » ou des « cols blancs ».

« Par sa sensibilité sur ces problèmes, ce congrès a été celui de l'égalité des droits... »

Jeannette Laot a terminé en saluant, avec une particulière émotion, les trois camarades, membres de la Commission exécutive sortante, qui la quittent à ce congrès et qui, « après une vie militante intense à des postes de responsabilités, ont choisi de continuer leur action syndicale à une autre place dans l'organisation ». Laurent Lucas, Jean Alidières, René Bonéty, ont été acclamés par le congrès.

1 720 DELEGUES

1 720 délégués (1 583 désignés par les syndicats, 137 représentant les fédérations et les unions régionales) sont venus à Nantes pour le premier congrès que la C.F.D.T. tenait en province.

Parmi les 1 170 congressistes qui ont répondu au questionnaire d'identité, une nette majorité de jeunes (10,9 % avaient moins de 26 ans, et 47,9 % entre 26 et 35 ans), mais une proportion de femmes encore insuffisante (14,6 %). 35 % des délégués avaient adhéré à la C.F.D.T. depuis 1968.

32 % étaient des ouvriers, 21 % des employés, 19 % des techniciens et agents de maîtrise, 17 % des cadres moyens ou fonctionnaires de catégorie B (niveau instituteurs) et 8 % des ingénieurs, cadres supérieurs et fonctionnaires de catégorie A.

En ce qui concerne les adhésions politiques, 144 délégués déclarent être membres du P.S.U., 117 du P.S., 8 de la Ligue communiste, 3 du P.C., et 1 de Lutte ouvrière.

SOMMAIRE

LE DEBAT GENERAL

- présentation du rapporteur p. 3
- le débat sur le rapport p. 5
- la réponse d'Edmond Maire p. 11
- le débat sur la résolution p. 13

LA RESOLUTION GENERALE

p. 16

LA RESOLUTION ACTION

p. 22

- le nouveau Bureau national p. 24
- la Commission exécutive p. 25
- les partants p. 26

LA CHARTE FINANCIERE

- le débat p. 27
- le texte de la charte p. 33

L'INFORMATION

- le débat p. 36
- la résolution p. 39

LA CAISSE UNIQUE DE RESISTANCE

p. 41

- les délégations internationales p. 43

LES RESOLUTIONS DU CONGRES

- sur l'immigration p. 44
- sur la politique militaire et la vente des armes p. 46
- pour une campagne nationale sur la santé des travailleurs p. 47
- sur la politique immobilière confédérale p. 47
- pour la paix et le respect du droit des peuples au Proche-Orient p. 48
- sur la composition du Conseil national p. 48

Le reportage photo du congrès est de Pierre Collombert et Wilhelm Braga.

Un des souvenirs que garderont les délégués : l'immensité du Palais de la Beaujoire à Nantes, où s'est déroulé le congrès. Si vaste que certains des camarades chargés de l'organisation avaient choisi de s'y déplacer à vélo !



au centre du débat général :

la pratique syndicale

LE rapport général a été approuvé par 20 279 mandats pour (87,62 % des suffrages exprimés) et 2 864 contre (12,38 %). Il y avait 24 052 inscrits, 23 322 votants et 179 blancs et nuls. Ce vote est intervenu après un long débat.

Après la présentation d'Edmond Maire, 162 intervenants étaient inscrits. Un certain nombre ont, heureusement, retiré leurs interventions ; malgré cela, 28 inscrits n'ont pas pu intervenir, le temps imparti au débat étant écoulé. Au total, le congrès a donc entendu 95 camarades.

Nous présentons ici de brefs extraits de toutes les interventions. Nous les avons regroupées autant que possible en fonction des principaux thèmes abordés.

1 Edmond Maire :

nos avancées et nos insuffisances depuis 3 ans

« Trois ans après notre congrès de 1970, nous pouvons dire que la C.F.D.T. a profondément marqué les luttes sociales de ce pays. Plus que toute autre organisation, elle a contribué à faire du socialisme et de l'autogestion une idée neuve et une idée de masse. »

C'est sur cette « note positive » qu'Edmond Maire conclut sa description du contexte où se déroule le congrès.

Il invite celui-ci à « confronter notre théorie et notre pratique, à parfaire l'une et l'autre sans les dissocier ».

« C'est sur le terrain de la pratique syndicale que réside aujourd'hui l'essentiel des problèmes que nous avons à résoudre. C'est sur ce terrain qu'ont eu lieu depuis trois ans des progrès et des insuffisances. La maîtrise de notre pratique, c'est l'enjeu essentiel de ce congrès. »

« Le réalisme est plus nécessaire et donc plus révolutionnaire que n'importe quel appel au rêve, au jusqu'aboutisme ou à la fuite en avant. »

« Le congrès de 70 a été suivi d'un développement assez général de la

combativité des sections C.F.D.T., une volonté de donner aux travailleurs les responsabilités essentielles dans le choix des revendications et des formes d'action, un effort important pour briser les conditionnements... »

Mais la C.F.D.T. a connu quelquefois l'isolement dans la combativité. Souvent, les conditions de l'action collective n'ont pas été suffisamment analysées. Des sections ont minimisé le handicap que représentent notre force encadre relative, la puissance matérielle et idéologique de l'adversaire, la faiblesse des forces politiques se fixant des perspectives de même nature que les nôtres. Parfois, la volonté est devenue volontarisme, la confiance dans la capacité des travailleurs et dans la richesse de la spontanéité s'est teintée de spontanéisme, le rôle majeur de l'adhérent et de l'ensemble des structures syndicales a été sous-estimé.

Par ailleurs, un certain nombre de sections syndicales sont restées relativement passives. L'effort de recherche et de renouvellement y est resté super-



ficiel, le débat collectif des adhérents sur les thèmes du congrès de 1970 et ses conséquences reste encore largement à entreprendre. Or, la sclérose syndicale est aussi un terrain idéal pour le développement des initiatives qui visent à opposer les minorités combattives aux « appareils endormis ». Le gauchisme, c'est l'impasse, oui. Mais le gauchisme s'est toujours nourri des insuffisances des grandes organisations du mouvement ouvrier... »

Edmond Maire s'attache plus particulièrement à quatre points :

1) L'INSERTION DE TOUTES LES CATEGORIES DANS LA LUTTE UNITAIRE

Comme les autres organisations syndicales françaises, la C.F.D.T. reste dominée par le groupe des ouvriers

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

français de l'industrie, risquant ainsi de se priver de l'apport irremplaçable de millions de travailleurs : les salariés des services, du secteur public, de l'agriculture, les cadres, les femmes salariées, les travailleurs immigrés, les jeunes, les retraités, les cadres.

« NOUS N'AVONS PAS SURMONTE LA SUBORDINATION DES FEMMES AUX HOMMES »

Les femmes : « Nous n'avons pas surmonté, dans nos rangs, la subordination millénaire des femmes aux hommes. La condition féminine, aujourd'hui, est un obstacle de taille à la construction d'une société égalitaire. »

LA CONFEDERATION DE L'EGALITE DES DROITS

Les immigrés : « S'il y a encore des serfs, taillables et corvéables à merci, ce sont bien eux. Le racisme, cette sorte de barbarie, entretenue par les forces réactionnaires, empêche encore nombre de travailleurs français de comprendre de quel poids pèse, sur l'amélioration du sort de tous, cette masse de manœuvres de salariés de seconde zone. »

Face à cette situation, la C.F.D.T. doit devenir « la confédération de l'égalité des droits ».

« L'unité de toutes les catégories professionnelles et sociales ne va pas de soi. Elle suppose de reconnaître la diversité des situations spécifiques. Elle nous impose de favoriser l'expression, dans notre organisation, de chaque groupe, pour qu'il prenne conscience de son identité, et exerce une pression pour que ses objectifs et son apport soient pris en compte. »

2) NOTRE CONCEPTION DE L'ACTION

Après le grand bouillonnement de mai 68 et du congrès de 70, « certains ont parfois eu l'illusion de pouvoir totalement réaliser dans l'immédiat nos buts à long terme. Ainsi, notre volonté de donner dès aujourd'hui aux travailleurs le pouvoir de décider des objectifs et des formes d'action a pu entraîner parfois une certaine sous-estimation du rôle de l'organisation syndicale. Sans un syndicat conçu comme l'ensemble des travailleurs organisés, qui soit la mémoire du mouvement ouvrier, qui fasse la synthèse de ses expériences, qui rassemble, fasse s'exprimer, informe, impulse, coordonne, propose, il n'y a ni permanence, ni direction des luttes, ni progression du rapport de force et de la conscience, ni projet politique commun unificateur des luttes, ni finalement résultats durables. »

« Encore faut-il que le syndicat vive lui-même une démocratie intense et ne se confonde pas avec des militants qui s'accaparent les pouvoirs de décision ou se contentent de rapports de type parlementaire avec les adhérents et les travailleurs. »

LE ROLE DE L'ADHERENT

« C'est l'ensemble des adhérents de la section syndicale qui a la charge de proposer à tous les travailleurs des

perspectives et des moyens, des informations et des initiatives. C'est l'ensemble de la section qui se donne pour tâche de développer la capacité d'expression, de jugement et de décision des travailleurs. »

Le rôle de l'adhérent est donc essentiel. Notre ambition sur ce point est à l'opposé de celle des organisations de type léniniste. Celles-ci visent avant tout à construire une avant-garde qui guide la masse dans la voie de la révolution. Notre but est de faire accéder nos adhérents, et à travers eux la majorité de la population, à la conscience des conditions de l'émancipation collective. »

« Nous avons trop vu où mènent l'intolérance, le sectarisme et le gauchisme, pour ne pas nous donner comme règle première la recherche inlassable de l'unité de tous les courants du mouvement ouvrier... »

« Mais tolérance, ouverture, compréhension ne signifient pas suppression des conflits, ni naïveté. Autant nous continuerons de tenter de comprendre les thèmes popularisés par les groupes et groupuscules parce qu'ils expriment certaines aspirations profondes et parce qu'ils révèlent certaines insuffisances de la part des grandes organisations, autant nous combattrons sans hésitation toute tentative de porter atteinte au fonctionnement démocratique de notre organisation (...), et de laisser prendre en main les luttes par certaines minorités bien plus bureaucratiques que révolutionnaires. »

3) NOS ALLIANCES

— Sur le plan syndical français

Edmond Maire évoque d'abord les accords d'unité d'action entre la C.F.D.T. et la C.G.T., et le débat de fond sur le socialisme, débat obligatoirement théorique, mais aussi concret, à la base, sur la hiérarchie, les revendications des travailleuses, le rendement, les méthodes d'action...

« Le bilan au total est positif, par les résultats revendicatifs obtenus, mais aussi parce que la C.G.T. a abandonné officiellement à son dernier congrès sa thèse : « Eliminons ce qui nous divise pour ne garder que ce qui nous unit », au profit de la nôtre : « Agissons ensemble sur ce qui nous unit et débattions publiquement de ce qui nous divise. »

« Le type de rapport équilibré qui existe aujourd'hui au plan confédéral entre C.F.D.T. et C.G.T. augure bien de l'avenir. Il serait souhaitable qu'il se développe partout, y compris là où les divergences empêchent l'unité d'action indispensable, et là où l'unité d'action paralyse les confrontations nécessaires. »

« Avec la F.E.N., le débat de fond est resté plus superficiel. L'unité d'action au plan professionnel a connu des limites étroites. Par contre, l'identité de vues en matières de libertés a permis des positions et des actions communes... »

« Quant à F.O. : hélas !... Il vaut mieux se contenter de dire notre souhait profond de voir F.O. se reprendre et retrouver le chemin de l'action et de l'unité d'action. »

— Sur le plan politique

« Quelle est la situation ? Deux grands courants traversent le mouvement ou-

vrier français, depuis ses origines ou presque : le socialisme centralisé et autoritaire ; le socialisme décentralisé et autogestionnaire. Leur alliance est nécessaire à toute victoire dans notre pays. Le C.F.D.T. en est suffisamment consciente pour réaliser l'unité d'action avec la C.G.T. au plan syndical, et pour se féliciter du rapprochement des forces politiques de l'ensemble du mouvement socialiste. »

CONCRETISER L'AUTOGESTION

« D'autre part, qu'on le veuille ou non, les réalisations du socialisme centralisé dans les démocraties populaires rendent impossible une adhésion majoritaire de la population à un tel type de société, même amendé. L'avenir socialiste de la France est dans l'autogestion. »

« Mais il nous faut concrétiser l'autogestion, montrer qu'elle répond aux réalités vécues. »

Le rapporteur évoque alors les débats pré-électorales et les possibilités d'avancées qui se dégagent sur le terrain politique.

— Sur le plan international

« Si la Confédération Européenne des Syndicats, qui vient de se créer, veut être autre chose qu'une salle d'attente de la Communauté économique européenne où des syndicalistes « font causette » en attendant des audiences chichement mesurées, si la C.E.S. veut être une organisation internationale de luttes où se confrontent les points de vue des travailleurs, où s'élaborent des plates-formes revendicatives unifiantes et mobilisatrices, où des initiatives réfléchies et coordonnées permettent de dépasser les nationalismes et les rejets de guerre froide, alors la C.F.D.T. y a sa place et elle y sera un partenaire loyal et vigoureux. »

« Demain, nous devons aussi mettre patiemment au point une véritable stratégie syndicale mondiale de lutte anticapitaliste et anti-impérialiste... Le mouvement ouvrier mondial a besoin d'une organisation syndicale d'un type nouveau. La C.F.D.T. est prête à y apporter sa contribution. »

4) LE RENFORCEMENT DE LA C.F.D.T.

« 965 000 cartes, 725 000 cotisants réguliers en 1972, soit 2 à 3 % de plus qu'en 1971 et 8 % de plus qu'en 1970. Eh bien, c'est peu. C'est très insuffisant par rapport à nos ambitions et même par rapport à nos possibilités. Et pourtant, la C.F.D.T. voit son audience grandir. Mais son nombre de militants s'accroît nettement plus vite que son nombre d'adhérents. »

REDONNER SON SENS A L'ADHESION

« Il est grand temps de redonner tout son sens à l'acte d'adhésion individuelle du travailleur, et plus encore, à susciter une pratique d'adhésion collective dans l'action. »

« Le syndicalisme de masse ne se construit pas avec des convaincus au départ. La conscience de classe, le socialisme se découvrent dans l'action. Nous devons améliorer notre capacité à nous adresser à tous les salariés, sans réticence et sans a priori. »

2 le débat

Antoine BARBERO (Chemins) : Si nous sommes tous d'accord sur les finalités de notre mouvement, des divergences existent sur les moyens. Celles-ci risquent de s'accroître si nous nous laissons griser par le verbalisme et l'utopie. A la cohésion idéologique de 1970 doit succéder, aujourd'hui, une cohésion sur la pratique syndicale.

Christian MARQUETTE (Chimie Paris) pense que l'hétérogénéité de la C.F.D.T. est renforcée par l'absence d'un réel débat sur la pratique syndicale.

Georges CONSTANTIN (fonctionnaires et agents - services de la Marine marchande) affirme que l'audience de la C.F.D.T. grandit. Mais, au moment de l'action un hiatus apparaît souvent entre la revendication et l'impact de l'organisation syndicale. En pratique, dans les luttes, la différence entre revendications qualitatives et quantitatives n'existe pas. Il faut développer l'analyse et l'information sur la tactique et la stratégie patronales.

le rôle du syndicat et la place des adhérents

Daniel PALVADEAU (Pays de Loire) : « Notre conception de l'organisation de masse s'oppose au syndicalisme irresponsable que certains qualifient de démocratie directe, et qui aboutit à la manipulation par quelques-uns. Il nous faut être intransigeants : la conduite de l'action appartient aux organisations syndicales ».

Alain GUILBAULT (Assurances - Le Mans) affirme qu'il faut dans l'action syndicale, privilégier le rôle des adhérents par rapport à celui des autres travailleurs. C'est l'adhérent C.F.D.T. qui est le maître d'œuvre dans son syndicat.

Jean-Paul CLEMENT (U.D. Maine-et-Loire) : « Le syndicat, c'est d'abord l'ensemble des adhérents. Mais c'est un outil collectif de lutte et non une compagnie d'assurances ni un cabinet d'avocat. »

Daniel GOT (Saclep Paris) estime que ce 36^e congrès est « celui de la politique de l'autruche ». Nous ne proposons pas, dit-il, les moyens de parvenir au socialisme autogestionnaire. Nous favorisons un syndicalisme d'avant-garde qui ne peut pas attirer les non-syndiqués. Nous refusons de discuter des divergences au nom de la cohésion. Nous naviguons « à la godille » comme en témoignent « le 23 juin 72 » et la position ambiguë sur le programme commun..

Jean DIDIER (E.D.F. Distribution Paris) souhaite une formation plus poussée sur l'analyse du capitalisme : « L'analyse marxiste doit être étudiée dans nos sessions. Nos perspectives socialistes ne sont pas si vieilles pour que nous puissions nous permettre d'ignorer un apport aussi important ».

Louis COPPIN (féd. des gens de mer) critique la difficulté du rapport et estime qu'il devrait être plus accessible à tous, ce qui est nécessaire si l'on veut promouvoir un syndicalisme démocratique.

Louis MORICE (Métaux - Saint-Nazaire) insiste sur trois conditions nécessaires à un syndicalisme efficace « de masse et démocratique », il doit rassembler, dans une organisation syndicale structurée, le maximum de travailleurs pour les aider à sortir de l'impasse des gestes de révolte inorganisés ; responsable, il doit porter à travers son action concrète des objectifs prioritaires ; enraciné dans la section d'entreprise, le syndicalisme doit aussi nécessairement s'inscrire dans l'action interprofessionnelle.

Jacques CHEREQUE (Fédération de la Métallurgie) : il faut analyser en permanence l'arsenal qu'emploie le patronat dans la lutte idéologique (recherche d'une coupure entre ouvriers et cadres, etc.).

Dans tout développement d'action, il y a une progression à respecter ; il est

essentiel de voir comment faire adhérer la masse des travailleurs à cette action. C'est à partir de là qu'on peut créer une prise de cons-



Antoine Barbero



Jacques Chereque



Daniel Palvadeau

science plus large. Le rôle de l'organisation syndicale est différent de celui des partis politiques : la réponse syndicale ne peut être seulement fonction d'une société future, mais doit prendre en compte les problèmes concrets quotidiens et unifier politiquement les luttes.

Méfions-nous du décalage existant entre la capacité d'analyse des militants et la prise de conscience de la masse des travailleurs. Il n'y a pas de coupure objective entre travailleurs et organisations syndicales ; le syndicat, c'est fondamentalement les travailleurs ensemble et organisés.

Jean-Pierre VARLET (E.D.F. - Nancy) pose la question : « Sommes-nous démocrates dans notre organisation ? »

Roland VITOT (Métaux - Besançon et Vesoul). Après avoir affirmé que, dans sa région, ceux qui veulent appliquer les décisions du 35^e congrès sont rejetés et taxés de gauchisme, il accuse les appareils syndicaux de sclérose.

Roland SZPIRKO (équipement mécanique - région parisienne nord) estime qu'il faut « rétablir la démocratie ouvrière, principe défini de façon tendancieuse dans le rapport et non observé dans la pratique ». Il proteste contre des exclusions de la C.F.D.T., « pour raison politique », dit-il : « Ce sont les organisations politiques qui donnent aux syndicats leurs meilleurs militants ».

Jean-Luc LAURENT (Bâtiment - Vendée) estime que la libération des travailleurs passe par le droit à l'expression dans l'entreprise certes, mais aussi dans le syndicat. Il faut veiller au sein de la C.F.D.T. à éviter « les excès de centralisme et la monopolisation des décisions ».

les comités de grève

Jean-Pierre LOMBER (Transport aérien privé) défend le principe de comités de grève élus par l'assemblée générale des grévistes, comprenant indistinctement des syndiqués et des non-syndiqués, révocables à tout instant et seuls responsables de la conduite de la lutte. Il s'oppose en cela au rapport. Le comité de soutien, dit-il, a aussi un rôle important à

jouer : popularisation du conflit, organisation de la solidarité financière, information des autres entreprises, etc. Pour J.-P. Lomber, l'action d'une minorité de travailleurs est parfaitement valable, car elle annonce l'entrée en lutte des autres tra-

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

vailleurs (« pas d'opposition dans l'abstrait entre grève majoritaire et grève minoritaire ») et la violence ouvrière est une réponse légitime à la violence bourgeoise.

Alain RAMOS (Chimie - Paris) défend une conception proche des comités de grève,

Jean-Claude PEYSSY (P.T.T. - Seine-Maritime) : Si la décision d'organiser un comité de grève ressort d'une assemblée générale, la C.F.D.T. doit être partie prenante. Négliger ces comités qui permettent d'éviter la cassure entre les syndicats et les autres et vouloir diriger seuls la lutte, équivaldrait à se comporter comme une avant-garde.

René LE BRIS (Bureaux - gares P.T.T. - Paris) dénonce la répression organisée par l'Etat contre les luttes au nom de la « légalité républicaine ». Il faut y répondre par la lutte de classe et de masse. Il préconise l'auto-organisation des travailleurs à tous les stades

et une démocratie ouvrière assurée par des assemblées, par des organes élus et contrôlés par les grévistes.

Pierre SARDOU (administration centrale des Affaires sociales) :

- contre la hiérarchie telle que la classe dirigeante l'organise ;
- pour l'avortement libre et gratuit ;
- pour l'organisation démocratique des luttes (comités de grève ; responsables syndicaux élus et révocables ; négociations conduites par les travailleurs eux-mêmes).

Julien DELABY (Livre Lez) pense que la C.F.D.T. n'a pas encore assez réfléchi au problème de la hiérarchie (quel éventail des revenus voulons-nous ? Quels liens entre la hiérarchie et les salaires ?) Par ailleurs, il estime que la maîtrise de l'action doit appartenir à la section syndicale et non aux comités de grève : Pourquoi, en effet, un non-syndiqué serait-il plus conscient qu'un travailleur syndiqué pour mener une grève ?

aux comités de grève et comités de lutte, le syndicat, « expression unique de la classe ouvrière organisée », doit garder l'initiative de l'action.

Jean-Pierre MONTHY (Banques Paris) dénonce l'introduction de nouvelles méthodes de gestion et de travail dans sa branche (informatique, « direction participative par objectifs », horaires mobiles, etc.) qui visent à intégrer le personnel aux buts de l'entreprise et à augmenter la productivité.

L'unité d'action avec la C.G.T. est nécessaire, mais elle ne doit pas se réaliser n'importe quand, sur n'importe quelle base.

PARROD (Hacuitex - Rhône-Poulenc - Besançon) dénonce les nouvelles formes d'organisation du travail (D.P.O. groupes autonomes, enrichissement des tâches, etc.) : « Elles sont loin d'être des îlots autogestionnaires ou même l'amorce de l'autogestion. Ce qui est changé, c'est qu'on demande aux travailleurs qu'ils choisissent eux-mêmes leur propre exploitation ».

Marcel LOIRAT (E.D.F. - G.D.F. Loire - Atlantique). Après avoir affirmé que le capitalisme contraint les entreprises telles qu'E.D.F. à abandonner leur vocation de service public par la recherche de la rentabilité et du profit, Marcel Loirat déclare qu'il est indispensable de réduire l'éventail hiérarchique et d'associer plus largement les cadres à nos activités syndicales.

René DENIEL (Arsenal de Brest) axe son intervention sur l'offensive capitaliste contre le secteur public en général, la Défense nationale en particulier. Il dénonce les profits réalisés sur la production d'armements et déclare que celle-ci doit rester du ressort des établissements de l'Etat.

Guy HANNO (Cheminots - Boulogne-sur-Mer) souligne l'importance de la politique des transports et se prononce pour une planification rigoureuse dans ce domaine.

Jean-Marcel CASTET (R.A.T.P.) suggère que le combat syndical permette de dénoncer les abus, les escroqueries dans la production de biens et services (exemple : la fédération de la Chimie a dénoncé la com-

position du talc Morhange). Le cadre de vie doit vraiment devenir un cadre de combat.

Bernard GENET (U.R. Provence - Côte d'Azur) évoque les problèmes de pollution à Fos et, en particulier le rejet de mercure dans



Georges Begot



Pierre Héritier



Jacques Moreau



Geneviève Beaumale

pour une analyse du capitalisme

Roger TOUTAIN (Hacuitex) : « L'analyse présentée par le rapport est faussée au départ. Tout le système capitaliste est dénoncé, c'est vrai mais en situant les conséquences au même niveau que les causes profondes. Nous ne devons pas prendre les problèmes d'une manière parcellaire et sans cohérence, mais les situer dans une analyse d'ensemble permettant de redonner à la lutte sa dimension globale. A partir des problèmes réels des travailleurs, nous devons poser les problèmes de fond, leur donner une dimension politique et développer une volonté de contestation concrète du système capitaliste. »

Henri ASTIC (Habillement Cuir Textile - Tournon, Rhône-Alpes) décrit la lutte de classe dans les réalités que nous subissons tous les jours. Ce système nous exploite, cultive l'inégalité dès la naissance, multiplie les abus et les scandales. La lutte de classe ne doit pas être réformiste, mais claire, offensive, irréversible.

Jean-Marc LEDUC (Ingénieurs de la Métallurgie et F.G.M.) expose les conséquences du développement du capitalisme international et les moyens de défense au plan syndical (information, solidarité, nouvelles formes de luttes, etc.).

Roger MAYRAN (Cadres de banques) : Le système bancaire, « pilier central du capitalisme », joue un rôle croissant non seulement dans les mouvements spéculatifs de capitaux, et les restructurations d'entreprises, mais aussi dans le fonctionnement de l'économie : collecte de dépôts et prêts personnels (conséquence : endettement des particuliers), financement des secteurs rentables (construction de logements pour les riches notamment).

Georges BEGOT (fédération de la banque) déclare que face à l'impérialisme des grandes firmes multinationales, il faut accentuer l'internalisation des luttes anticapitalistes. Par ailleurs, il se prononce pour un « salaire minimum de besoins ». Il affirme enfin que, face

la mer. Il dénonce l'insuffisance des moyens mis en œuvre par les Pouvoirs publics. « Les travailleurs doivent parler, dénoncer pour que ces problèmes soient connus. Les secrets d'affaires sont des secrets de classes ».

Sylvestre GILLOIRE (personnel et bureaux d'étude et organismes de recherche) dénonce l'intérim (qui camoufle le chômage, fait des travailleurs des machines-

outils) et l'informatique (instrument de rentabilisation jouant contre les travailleurs).

Edmond SADRIN (U.R. Aquitaine) signale « deux absences graves dans le rapport général » : le problème des disparités régionales qui affecte profondément le territoire français et celui de la transmission du savoir et de la recherche.

Geneviève BEAUMALE (employés de maison - Loire-Atlantique) dénonce l'exploitation scandaleuse des « sai-

sonniers » dans les stations de vacances, et rapporte l'action entreprise pour eux, et avec eux.

objectifs et revendications

Jacques MOREAU (Chimie) affirme que si l'auto-gestion n'est pas réalisable dans la société d'aujourd'hui, elle doit être présente dès aujourd'hui dans notre action, notre analyse, notre pratique, dans le contenu des revendications. Nos objectifs sont solides, mais nous sommes maladroits à les traduire dans des revendications : nous devons partir des problèmes réels, des situations concrètes pour élaborer ces revendications. Nous devons pratiquer un syndicalisme qui s'adresse de plus en plus à l'ensemble des travailleurs. La C.F.D.T.

Alain LEHALLE (E.D.F. - Distribution Paris) parle de l'évolution des prix et cite notamment l'augmentation des pensions dans les foyers de jeunes travailleurs. « Pour les travailleurs au bas de l'échelle, il y a perte de pouvoir d'achat ». Il se prononce pour des augmentations égales pour tous.

Moricette JARRY (Pays de Loire) : « La lutte pour la santé ne se limite pas aux établissements sanitaires. Il faut partir des conditions de travail. »

Guy ROBERT (Saviem-Caen) affirme que des luttes minoritaires au départ peuvent devenir des actions de masse (amendement à la résolution dans ce sens). La dernière grève à la Saviem est partie de 25 travailleurs seulement, mais s'est étendue à toutes les catégories après débats par petits groupes sur les revendications et les formes de lutte.

L'action de masse peut s'apprécier au degré de compréhension des objectifs, à leur caractère mobilisateur. Cela suppose un syndicalisme branché sur les aspirations des travailleurs à la base. Il faut analyser le contexte local et le relier avec l'action à la base.

Claude BRIAND (Pays de Loire) analyse les rôles de l'action d'ensemble et de l'action diversifiée : « L'une et l'autre ne sont pas contradictoires mais complémentaires et inséparables. Sa-crifier l'une des deux serait gravement amputer notre combat ».

dans la région. Mais ils touchent surtout des travailleurs des catégories les plus défavorisées (O.S. employés du commerce, femmes, immigrés) Pourquoi ? Une des raisons est sans doute la crainte des ouvriers qualifiés devant la déqualification de leur travail, et aussi l'absence, à leurs yeux, de perspectives politiques.

Georges COURRIC (R.A. T.P.) reproche à la confédération son attitude de juin 1972 : refus de la journée d'action du 7, qualifiée d'« éteignoir », puis acceptation de celle du 23. Il estime qu'à l'heure actuelle, seule une action puissante sur le plan national pourrait faire sortir les multiples syndicats R.A.T.P. de leur immobilisme.

Edmond GOUBET (Basse-Normandie) met l'accent sur les difficultés que rencontre notre politique d'implantation dans les petites entre-



Gilbert Bredel



Jean-Claude Wattez



Guy Robert



Emile Le Beller

ne deviendra de plus en plus crédible que si elle s'efforce, en partant du concret, de préciser progressivement son analyse, le contenu de ses revendications, son rôle dans les luttes.

Jean-Claude TERRIERE (personnels des Offices d.H.L.M. - communaux - Loire-Atlantique) indique qu'il faut coordonner les luttes pour obtenir des augmentations uniformes du pouvoir d'achat. Il s'en prend à la privatisation des services publics (y compris dans les communes). Il faut bien situer le rôle de l'Etat en matière de services publics.

Elisabeth MARTINIE (préfecture de Police) insiste sur les difficultés matérielles et morales de certaines familles, de certaines personnes (ascendants à charge mères seules, etc.). Elle dénonce les lacunes de la Sécurité sociale en ces domaines.

Loï RICHARD (Commerce, Rennes) parle de la lutte des employés d'hypermarchés contre les « nocturnes » et contre l'ouverture des magasins les dimanches et jours fériés. L'intérêt des clients, estime-t-il est de se solidariser de ces mouvements.

Yvonne ALESSANDRI (au nom de dix-neuf syndicats de fonctionnaires) : « L'U.F. F.A. (Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés) a été imposée aux fonctionnaires C.F.D.T. par le bureau national confédéral. Elle répond au seul souci de protéger l'autonomie des grandes fédérations de fonctionnaires en laminant les petites privées de moyens. La communauté profonde de situation des fonctionnaires doit l'emporter sur les diver-sités apparentes ».

Pierre HERITIER (divers syndicats de Saint-Etienne) : Depuis 18 mois, de très nombreux conflits se déroulent

prises et par conséquent sur le danger de voir s'élargir le fossé entre les travailleurs de celles-ci et ceux de la grande industrie dotés d'une conscience de classe plus élevée.

J.-Cl. BORCOGNO (Métaux - Valenciennes) : « Notre courant autogestionnaire est trop souvent absent des postes de commande. Nous devons être sur tous les terrains, organismes sociaux, culturels, de loisirs, etc. »

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Raymond JUIN (Chimie - Saint-Nazaire) insiste sur la nécessité des coordinations des secteurs industriels, entre branches, entreprises d'un même trust, fédérations, etc.

Geo GOUBIER (fédération construction-bois) dénonce la répression patronale dans les industries de la construction et du bois et appelle à la vigilance sur la montée de l'extrême droite en France. Il est temps, dit-il, que l'organisation se mobilise réellement sur la question des travailleurs immigrés.

Serge ROUX (Santé - sociaux - Indre-et-Loire) raconte la grève au C.H.U. de Tours (voir « Syndicalisme » n° 1447) et affirme : « Nous avons fait la preuve que les travailleurs peuvent gérer eux-mêmes un hôpital ». Il souhaite que la démocratie syndicale permette l'expression de tous les courants d'idées.

Guy BOURLEY (équipement et logement) regrette que le rapport général soit trop axé sur le secteur privé. Si les actions dans la fonction publique sont rares, cela s'explique davantage par la difficulté des conditions de lutte que par l'absence de problèmes. Il faut renforcer les comités de liaison départementaux de l'U.F.F.A.

Marc PREVOT (bureaux - gares - ambulants - P.T.T. Paris) affirme que l'action de masse permet de réunir une majorité de travailleurs car il s'agit de défendre des revendications immédiates : l'action de classe est souvent plus minoritaire, car elle suppose une démarche politique consciente. Cette contradiction amoindrit la capacité politique de la classe ouvrière. Nous devons trouver une pratique qui réduise et résolve cette contradiction : en liant la revendication et les remises en cause du système : en permettant l'autogestion des luttes par les travailleurs eux-mêmes.

sa démocratisation quand on pourra se faire embaucher à la compagnie de remorquage du Havre sans avoir la carte de la C.G.T. dans la poche ».

Louis INCERTI (Michelin - Clermont - Ferrand) traite deux points : l'unité d'action avec la C.G.T. : on assiste à une évolution perceptible de la C.G.T. dans les communiqués, au sommet, mais à la base le sectarisme demeure. Question : la C.G.T. veut-elle vraiment l'unité d'action ou n'est-ce qu'un bluff ? Les comités d'entreprise : il faut re-

préciser leur rôle. En ce qui concerne les œuvres sociales, le champ d'intervention doit s'étendre à l'extérieur de l'entreprise.

Jean-Claude WATTEZ (Chimie - Nord), au nom des militants de l'ex-fédéchimie F.O., regrette que le rapport général n'ait pas été plus net sur cette centrale : « Son évolution droitiste est irréversible ; son trait dominant c'est la collaboration de classe et ses fractions gauchistes ne servent qu'à faire croire à une liberté d'expression qui n'existe pas... »

sur la dimension politique de nos perspectives

Emile LE BELLER (F.T.T.) affirme que la transition vers le socialisme n'est pas entamée ; le laisser croire nous ferait tomber dans le réformisme. Les améliorations obtenues par la lutte ne modifiant ni la nature, ni la cohérence, ni la logique du système. Mais il nous faut agir dès maintenant dans la perspective de changements fondamentaux.

Daniel PELLERIN (Ha-cuitex - Paris) développe une conception semblable à celle de Le Beller sur la transition au socialisme.

Gérard BERTHOMIER (Action sociale et rééducation - Paris). Nous devons nous interroger sur l'Etat, la prise du pouvoir, la liaison entre nos revendications et nos perspectives. Les travailleurs doivent élaborer collectivement leurs revendications et les formes d'action. Nous devons forger un syn-

« Ne rêvons pas d'une conscience de classe mythique, idéaliste, qui réduirait la stratégie C.F.D.T. à une stra-

la C.G.T. et F.O.

Joseph BRUNIER (Services centraux, E.D.F. - G.D.F.) Les syndicats de base ont

avons dû nous affronter avec la C.G.T., qui est souvent un frein aux luttes... Elle n'a



Michèle Hoiroux



Louis Bodin



Marcel Le Boterff



André Marivin

du mal à suivre les méandres des négociations interconfédérales (poignées de main Maire - Ségué) alors que les rapports restent difficiles avec les militants C.G.T. « peu enclins à nous laisser nous exprimer démocratiquement devant les travailleurs ».

Georges DUFAUD (Ha-cuitex - Annonay) : « l'unité d'action ne doit pas nous conduire à faire du suivisme... Dans notre région nous

pas de leçons à nous donner ».

Gilbert BREDEL (Marins de Commerce) affirme qu'il faut dénoncer les abus concrets, les scandales du capitalisme. Il cite le cas du « Korrigan », nouveau porte-conteneurs des Messageries maritimes, immobilisé depuis 5 semaines à Hambourg parce que ses propriétaires ne sont pas parvenus à lui trouver du fret.

Il exprime des doutes sur « l'évolution de la C.G.T. » : « Nous croirons vraiment à

tégie de prise de conscience ». L'accent doit être mis sur le renforcement de l'organisation, sur les luttes sociales et l'action des masses populaires en inscrivant ces luttes dans la perspective de la transition au socialisme.

La prise du pouvoir central constitue un préalable à la transition au socialisme et le passage au socialisme nécessitera des ruptures. La prise du pouvoir doit s'accompagner d'un changement dans la nature et dans les lieux des pouvoirs. Elle ne constitue pas une fin en soi mais une nécessité pour entamer ce processus de ruptures.

dicalisme de masse mais aussi de lutte de classe.

Lucien VILLARD intervient pour plusieurs syndicats P.T.T. sur la dimension politique du syndicalisme. « Trop de militants, dit-il, opposent encore les différentes formes de l'action de classe ».

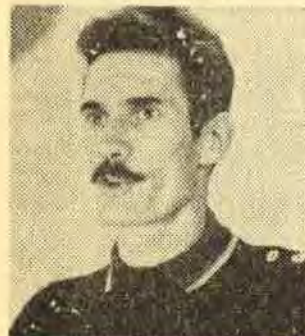
Michèle HOIROUX (Assistance publique - Paris) trouve ambiguë ce que dit la C.F.D.T. sur la manière dont doit se mettre en place l'autogestion : « Le capitalisme ne se laissera pas déposséder sans réagir violemment. Il faut d'abord détruire toutes



Jacques Fourt



Marie-Jeanne Lafont



Gérard Fraquier



Manolo Garcia



Ahmed Houchi

les institutions du pouvoir d'Etat, et que les travailleurs prennent eux-mêmes le pouvoir. C'est seulement alors qu'on pourra parler de transition. » Elle défend la même conception des comités de grève que J.-P. Lomber (voir page 5).

Jean KASPAR (Mineurs de potasse) « Loin de nous l'idée de négliger l'importance du changement du pouvoir politique. Mais tout subordonner à cela, comme le veulent certains camarades, nous mène à des déviations. Un changement de structures qui ne s'accompagnerait pas d'un changement de conscience conduirait à l'échec. Le capitalisme a créé un type d'homme, un modèle de développement, une certaine conception du bonheur. Il faut en tenir compte et agir aussi sur le terrain des mentalités. »

Jean Kaspar insiste également sur l'importance du rôle de l'organisation syndicale.

Bernard LAPONCHE (Personnel du Commissariat à l'énergie atomique) estime que le capitalisme est de plus en plus fort et unifié : il arrive à imposer son idéologie dans la consommation, la production, etc. Aux trois « piliers » du socialisme autogestionnaire définis au dernier congrès, il faut en ajouter un 4^e : un nouveau modèle de développement.

Marcel LE BOTERFF (Fédération générale de l'agriculture). Dans l'agriculture, salariés et paysans sont très dispersés et seuls les plus exploités sont en situation de mener la lutte de classe.

Incapable de satisfaire les besoins, le capitalisme récupère les revendications. Pour ébranler le système, il faut donc mobiliser les travailleurs sur ses effets insupportables.

Par ailleurs, notre stratégie doit adopter un juste milieu entre la priorité au changement des mentalités et la perspective de prise du pouvoir.

André MARIVIN (au nom de plusieurs syndicats et de l'union régionale Bretagne) dit non à la mutation des perspectives du congrès de 70 vers la définition d'un projet socialiste commun avec des forces politiques. « Nous refusons que la C.F.D.T. devienne un parti politique ». Il propose « un projet syndical commun » seul capable de développer l'unité d'action

André PICARD (E.G.F. - Metz) demande qu'on ne perde pas le contact avec la base, avec les adhérents,

puisque nous voulons promouvoir un syndicalisme de masse. Il affirme que beaucoup d'adhérents ne se sentent pas concernés par les options « politiques » de la C.F.D.T. et qu'il est anormal que certains militants se servent de la C.F.D.T. pour faire avancer leurs idées politiques.

Francis PHILIPPE (métaux - Maubeuge) signale des lacunes dans le rapport : le militant C.F.D.T. a été oublié,

Guy BAUGNON (E.D.F. - Paris) souligne la dimension internationale de la lutte de classe : sous-développement, immigration, racisme, répression, etc... sont à prendre en charge dans nos luttes.

Jean-Louis NICQUEVERT (E.D.F.-G.D.F. - Dijon) met l'accent, entre autres, sur la nécessité de l'action syndicale internationale contre les trusts et sur le renforcement de nos moyens en matière de formation.

Louis BODIN (Fédération Ha-cui-lex) « On ne renversera pas le capitalisme international par une lutte limitée aux grandes entreprises. Porter la négociation au niveau des trusts multi-nationaux, cela risque de limiter la lutte à une petite poignée ; ces trusts peuvent bien consentir des avantages à leurs salariés, ils récupéreront sur les sous-traitants ; cela aggravera les distorsions... »

« Le capitalisme, c'est aussi un type de développement, un modèle de culture, etc... C'est pourquoi la lutte internationale doit avoir une très forte structure interprofessionnelle ».

Jacques FORT (Chimie - Lyon) : Si les objectifs définis en 1970 rencontrent parmi nous un large accord, nous ne sommes pas encore capables de mettre en pratique l'action syndicale que nous préconisons. Il faut développer l'information des militants, leur formation idéologique, leur capacité d'expression et de synthèse, faute de quoi, nous courons le danger de n'être que des « révolutionnaires du verbe ».

Paul DESTAILLEUR (Métaux - Roubaix-Tourcoing) : « Nombreux sont ceux qui ont peur d'aller trop loin

les problèmes quotidiens de pratique syndicale sont absents. Des problèmes se posent quant à la capacité de nos sections de travailler en équipe et d'associer à la réflexion et à l'action le maximum de travailleurs.

F. Philippe estime qu'il est trop tôt pour aborder à ce congrès le problème de la transition vers le socialisme, qui n'a pas été suffisamment débattu à la base.

l'action internationale

Daniel TORQUEO (Textile - Somme) estime que, dans le problème de la transition vers le socialisme, on parle trop peu de la dimension internationale de la stratégie... Il faut développer l'information, les contacts entre militants de base, ne pas faire un syndicalisme international « de sommet » et ne pas signer d'accords au niveau des groupes multinationaux, ou de convention collective européenne, qui confortent le capitalisme.

Claude VINCENT (Fédération alimentation), après avoir abordé le problème du champ d'activité des fédérations, en vient aux questions internationales : « Certains ont évoqué la désaffiliation de la C.M.T. Il faut une large réflexion avant une telle décision ». Il estime que l'adhésion à la C.E.S. serait « une étape vers l'unité syndicale internationale » tout en regrettant qu'il n'y ait pas eu à ce sujet un débat assez large.

Jo DJIVELEKIAN (Syndicat du Bouchet - recherches guerre chimique) critique vivement le commerce des armes et regrette le silence de la gauche française à ce sujet.

la formation syndicale

dans la présentation des analyses et orientations de la C.F.D.T., sous prétexte que les travailleurs ne les comprendraient pas. Nous devons former des camarades qui ne cherchent pas à plaquer artificiellement notre analyse et nos positions, mais qui soient capables de les expliquer et de les défendre ».

Jean DIDIER (E.D.F. distribution Paris) souhaite une formation plus poussée sur

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

l'analyse du capitalisme : « L'analyse marxiste doit être étudiée dans nos sessions. Nos perspectives socialistes ne sont pas si vieilles pour que nous puissions nous permettre d'ignorer un apport aussi important ».

Marie-Jeanne LAFONT (Fédération santé - services sociaux) centre l'essentiel de son intervention sur la formation syndicale : « Que l'ensemble des militants soient mis en mesure d'acquiescer une connaissance de l'analyse marxiste, et pas seulement une minorité... Avons-nous pris les moyens pour que

chaque section soit capable de situer son entreprise dans le système capitaliste ?

Gérard FAUQUIER (Auvergne) insiste sur les difficultés et la nécessité de la formation syndicale des nouveaux organisés.

Claude REVOL (Commerce et services de Roussillon). Si, face à la C.G.T. nous voulons faire passer nos idées autogestionnaires, il faut mettre l'accent sur la formation idéologique. C'est le seul moyen de faire face aux nécessités de l'unité d'action.

les travailleurs immigrés

Manolo GARCIA (Automobile - Paris) s'en prend à la surexploitation dont sont victimes les travailleurs immigrés, le phénomène de l'immigration étant le résultat de l'exploitation capitaliste internationale. Elle permet au patronat de diviser la classe ouvrière, de faire pression sur les salaires, les conditions de travail, la liberté d'expression, etc...

Robert BOUILLET (au nom de nombreux syndicats de Rhône-Alpes) parle des immigrés. « Nous devons dé-

velopper une véritable information de masse dans leurs langues ». Il demande une recherche en matière de formation pour que les militants immigrés soient à même de prendre des responsabilités dans l'organisation.

Ahmed HOUCI (Hacutex - Paris) intervenant « en tant que travailleur à part entière et non en tant qu'immigré », insiste sur l'égalité des droits civiques et politiques indissociables des droits sociaux et syndicaux.

les femmes, les cadres, les retraités

Sylvie MAUPIOUX (Paris - Chèques P.T.T.) évoque la situation de la femme : réduite à un rôle de reproduction, soumise à son mari et à ses enfants, exploitée dans son foyer comme dans l'entreprise. « Les avortements clandestins, les restrictions en matière de contraception, sont imposés par la bourgeoisie. La C.F.D.T. doit dénoncer cette aliénation... Les femmes ne veulent pas être une force d'appoint dans la construction du socialisme : elles veulent y participer à part entière ».

Janine SUZAT (Hacutex - Paris) : « Les femmes veulent être elles-mêmes, ni dominées, ni dominantes ». Le capitalisme utilise leur état de dépendance. Dans notre organisation elles sont sous-représentées : disons-nous qu'il n'est pas de notre rôle de dénoncer et de lutter pour l'égalité ?

Geneviève MASSE (Isère) demande une action résolue pour la liberté de la contra-

ception et de l'avortement : « Ces décisions relèvent du choix individuel. C'est pourquoi il faut permettre aux individus de décider effectivement en fonction de leurs

choix et non de contraintes imposées ».

Bernard BLONDEAU (Textile Cambrai, Hacutex Rhône-Alpes) souligne l'exploitation accrue dont les femmes sont victimes leur rôle traditionnel « d'appoint », le poids de l'idéologie dominante en matière d'éducation sexuelle. Il réclame un enseignement de l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires et la possibilité d'avortement par accord entre la femme et son médecin. « On ne pourra pas construire de socialisme avec 50 % d'êtres libres et 50 % d'êtres aliénés ».

Paul-André VANICAS (Administration centrale des P.T.T.) affirme que les cadres sont, pour les syndicats, un enjeu stratégique. Vis-à-vis de cette catégorie de travailleurs, très vulnérable à l'idéologie dominante, la C.F.D.T. doit faire un effort pour rendre crédible son projet de société.

Jean LEBRETON (Renault - Cléon) : tirant les conclusions des difficultés éprouvées par son syndicat pour s'implanter parmi les mensuels, il estime que la C.F.D.T. devrait être plus attentive au rôle et aux aspirations des cadres.

Robert JACQUET (Union confédérale des retraités) : nos militants se sont trop longtemps désintéressés de leurs organisations de retraités. Conséquence : l'U.C.R. ne regroupe aujourd'hui que 20 % des retraités C.F.D.T. Ce handicap doit être surmonté, notamment par une participation accrue des sections fédérales de retraités à la vie de l'union.

l'enseignement

Jacques JULIARD (S.G.E.N.) évoque l'importance du mouvement lycéen et étudiant, qui est actuellement à la recherche de formes d'organisation. Nous devons respecter l'autonomie de ce mouvement, mais nous pouvons lui apporter certaines choses. La réflexion sur l'enseignement, sur la place de l'école dans la société est entamée au S.G.E.N. : nous devons considérer ces questions essentielles.

Il exprime l'accord du S.G.E.N. sur les rapports avec les partis politiques et la perspective autogestionnaire. Le regroupement d'un

pôle socialiste autogestionnaire à vocation majoritaire au sein du mouvement ouvrier est désormais possible.

François GARRIGUE (S.G.E.N.). « Il ne faudra pas attendre indéfiniment, dit-il, pour lever les ambiguïtés sur les notions de service public, de laïcité, d'égalité des chances... » Il souligne qu'il est urgent d'occuper le terrain en matière de formation permanente et se prononce pour « une liberté d'initiative collective pour les élèves et les personnels de l'Education nationale au risque de la répression ».



Sylvie Maupieux



Jeanine Suzat



Robert Jacquet



François Garrigue

Claude MAGISTRY (chimie - Alpes de Haute-Provence). A l'école comme dans l'entreprise, tout est mis en œuvre pour cultiver les réflexes individualistes et développer la compétition entre les hommes. Par opposition, notre socialisme devra en priorité établir des rapports sociaux égalitaires.

3 la réponse d'E. Maire

EDMOND MAIRE répond aux interventions en reprenant et précisant certains points du rapport général. Il indique d'entrée que la forme de celui-ci devra, à l'avenir, être améliorée : allègement, simplification du vocabulaire. Outre les points développés ici, Edmond Maire traite de la formation syndicale, de la place des retraités dans l'action, de l'action internationale, etc. Il dénonce aussi le « vocabulaire radical » de certains camarades et les dangers des comportements qu'il couvre.

les comités de grève

« La situation la meilleure pour conduire une grève, c'est une section syndicale d'entreprise vivante, démocratique, représentative de tous les services et catégories. Dans ce cas, la section, c'est-à-dire tous les adhérents, conduit la lutte par des assemblées générales préparées par les militants. Si la situation est moins bonne, si des services et catégories ne sont pas représentés valablement dans la section, alors celle-ci peut leur demander d'envoyer un représentant à l'intersyndicale, animée par les militants syndicaux, qui peut aussi s'appeler comité de grève. Mais dans tous les cas, les sections prennent toutes leurs responsabilités dans l'analyse, l'action, la négociation...

« En fait, il y a une théorie derrière la proposition de création systématique de comités de grève qui rejette le syndicat au rang d'accessoire. C'est la théorie bien vieillotte de la Ligue communiste, selon laquelle le syndicat étant réformiste par nature, il doit s'effacer pendant les conflits derrière les militants dits révolutionnaires qui pourront alors servir d'avant-garde éclairée à la masse. La C.F.D.T. n'est pas prête à s'embarquer dans une telle galère... C'est vrai qu'il y a des scléroses syndicales, mais au total la preuve est faite tous les jours que la coupure est infiniment plus grande entre les enfants de Trotsky et la masse des travailleurs qu'entre les sections syndicales C.F.D.T. et les inorganisés (...).

« La section syndicale se donne pour tâche de faire accéder l'ensemble des travailleurs à la capacité de jugement et de décision. Cela lui impose des responsabilités, une démocratie vivante, mais, en aucun cas, cela ne conduira les sections C.F.D.T. à la démission et à l'impuissance. »

l'action minoritaire

« Nous ne pouvons pas nous contenter de dire qu'une séquestration de cadres, provoquée par une révolte, relève du droit de réponse et que nous

ne devons pas la condamner. La morale n'est pas suffisante pour réaliser une action de masse. Bien sûr, la C.F.D.T. ne condamne pas les explosions de violence face à une situation intenable. Mais là où elle fait son travail d'éducation, elle explique que s'attaquer aux personnes au lieu de s'attaquer au système, ce n'est pas une politique efficace, elle propose donc des formes d'action qui permettent de souder les catégories entre elles. »

les luttes en cours et la coalition gouvernement - patronat

Edmond Maire rappelle les actions récentes ou en cours : « Beaucoup de ces actions montrent des progrès dans la nature des revendications retenues elles montrent aussi que l'idée de coordination intermédiaire se développe et c'est un point essentiel. (...) Mais en même temps la répression antisyndicale continue de plus belle, tandis que le gouvernement ne cherche même plus à dissimuler son caractère réactionnaire. Le projet de loi adopté sur la réforme du droit de licenciement vient d'en faire la démonstration. »

l'unité d'action

« Connaîtrons-nous de nouvelles difficultés sur les formes d'action avec la C.G.T. ? Sans aucun doute, mais le contexte a cependant changé. » Effort de coordination souple des luttes décentralisées à la C.F.D.T., accent sur la présence dans les luttes de base, quel que soit leur démarrage, à la C.G.T. : les conditions de l'unité devraient être meilleures.

les catégories sociales

— **Les travailleurs immigrés** : « Toute la confédération doit changer de braquet pour la prise en charge de ces problèmes. Egalité des droits sociaux, abrogation de la circulaire Fontanet-Marcellin, égalité des droits d'opinion, d'expression, de réunion, de presse, voilà nos priorités. »

— **Les travailleuses** : « Il est temps que nous nous attaquions aux causes profondes de leur situation de surexploitation, de domination. » (...)

En ce qui concerne la contraception et l'avortement, « la C.F.D.T. n'a pas à se prononcer à la place de chaque femme. (...) Mais elle a à dénoncer les carences voulues par une classe dominante et hypocrite qui empêche aujourd'hui, alors que c'est possible,

de rendre la procréation libre et consciente. La C.F.D.T. agira donc en respectant les convictions morales, philosophiques et religieuses de ses adhérents, pour développer l'éducation sexuelle avec tout le sens des responsabilités que cela implique, pour diffuser l'information sur la contraception, pour réunir les conditions matérielles en équipement et en prestation pour permettre aux femmes et aux couples d'avoir des enfants dans de bonnes conditions, pour abroger la législation répressive en matière d'avortement, pour changer les mentalités, les structures, les lois, afin que les femmes choisissent librement la forme de leurs activités et participent à l'égalité au combat pour construire une société égalitaire. »

les revendications

— **Les salaires** : Edmond Maire répond à ceux qui ont demandé que l'augmentation égale pour tous soit adoptée confédéralement comme formule unique. Cette revendication risquerait d'aller à l'encontre du but poursuivi. Nous sommes pour un rétrécissement de l'éventail des salaires, mais en garantissant le pouvoir d'achat de tous les salariés et en obtenant l'accord de tous sur une grille hiérarchique unique. Il appartient à chaque organisation d'adapter ces principes en fonction des situations.

« Et puis, à supposer, ajoute Edmond Maire, que notre action contre la hiérarchie ne touche que les salaires sans s'attaquer à la cause de la hiérarchie et notamment à la division du travail entre les tâches de conception et d'exécution, c'est-à-dire à la conception des emplois, alors nous ne pourrions pas aller très loin. »

— **Les conditions de travail** : « Ce n'est pas parce que le patronat est acculé à des propositions pour conserver intact son pouvoir d'exploitation que ces reculs ne sont pas autant de contradictions à utiliser... Au lieu de tout refuser en bloc, même ce qui peut amener un allègement de la pénibilité du travail, il nous faut mettre au point une méthode offensive. Celle qui consiste à privilégier le droit de réunion sur le temps de travail du groupe homogène des travailleurs directement concernés par le même travail pour contester les cadences, l'outil, les rapports hiérarchiques, pour négocier la transformation des conditions de travail. »

la transition au socialisme

« Derrière les oppositions un peu factices qui se font jour dans le débat sur la transition, se pose la question de l'importance que nous accordons à la conquête du pouvoir d'Etat dans le

(Suite page 72)

(Suite de la page 11)

processus de passage au socialisme. En tant que syndicalistes, notre priorité consiste à agir sur la société (ensemble des conditions de vie et de travail, des rapports d'exploitation et de domination). Par contre, les partis politiques ont toujours accordé plus d'importance à l'Etat. Ces priorités respectives nous semblent normales et si nous voulions les oublier, mai 68 est là pour nous rappeler que les aspirations populaires d'aujourd'hui visent bien d'abord à changer la société.

« Il ne s'agit ni de minimiser la conquête du pouvoir d'Etat, ni de la privilégier. Mais il s'agit bien de sensibiliser, dans la lutte immédiate et dans la lutte pour la conquête des pouvoirs dominants, une majorité d'accord pour mettre en œuvre des objectifs significatifs d'une transition au socialisme autogéré; d'une majorité qui réunisse à la fois la rupture économique et la conquête politique, tout en poursuivant une action de révolution culturelle et de transformations sociales qui sont amorcées dans nos luttes d'aujourd'hui.

« Toute vision systématique qui viserait à faire une priorité absolue de la seule conquête politique de l'Etat ramènerait de fait le syndicalisme à n'être qu'un agent de transformation subordonné aux partis politiques. Elle tendrait à minimiser l'indispensable effort immédiat de construction d'un rapport de forces pour la modification des rapports de pouvoirs pour la mise en cause des rapports sociaux et la bataille idéologique. »

le projet socialiste

« Un projet socialiste commun, ce n'est pas un modèle complètement construit, c'est plutôt une série d'axes convergents sur lesquels il faut cons-

truire le socialisme autogéré. Et notre affirmation de n'accepter en aucun cas de nous lier à un programme de gouvernement (y compris à un programme autogestionnaire, car un syndicat, par nature, ne lie pas les mains des travailleurs à moins de se renier) doit permettre de surmonter les hésitations de ceux qui y voient le danger de transformer la C.F.D.T. en parti. »

les attaques du parti communiste

Le rappel par la C.F.D.T. de l'existence de deux courants socialistes en France a provoqué des réactions vigoureuses des militants communistes. Rappelant les propos de Claude Poperen dans « L'Humanité » à la veille du Congrès (celui-ci accuse la C.F.D.T. d'anticommunisme, de convergence avec Pompidou et d'aide à ceux qui licencient les militants syndicaux...), Edmond Maire réplique : « La C.F.D.T. fait beaucoup moins d'anticommunisme que le P.C. ne fait d'anticédétisme. Le rejet de tous ceux qui pensent autrement, c'est l'engrenage inexorable qui a conduit tant de démocraties populaires à écarter, puis à écraser tous les socialistes non communistes, tous les partisans d'un socialisme décentralisé. (...) »

« L'avenir socialiste de la France ne peut être qu'autogestionnaire parce que c'est la tradition du peuple ouvrier français... Et aussi parce que les structures que nous proposons permettent effectivement de garantir les libertés. La méthode « Coué » est insuffisante pour garantir les libertés.

« Nous ne dirons pas en retour que le P.C.F. fait le jeu de Pompidou parce que nous ne le pensons pas. Mais nous dirons que son attitude, sa volonté de domination de toute la gauche est un obstacle de taille à la mobilisation populaire pour le socialisme. Le

P.C.F. est inquiet non seulement en raison de ce que représente la C.F.D.T., mais aussi parce que les solutions que nous préconisons convergent pour une bonne part avec celles du P.S. et du P.S.U. et plus largement avec les aspirations d'une partie croissante de la population. Et que l'on ne nous dise pas qu'en développant notre théorie et notre pratique, nous nuisons à l'union, bien au contraire.

« Etre socialistes, c'est être unitaires. C'est admettre que les deux grands courants socialistes en France ont chacun à évoluer et à s'accepter dans un dialogue franc et fraternel et dans une unité d'action contre l'ennemi principal, le capitalisme. »

en conclusion

« Ce Congrès doit consacrer le mûrissement de notre pratique, une meilleure homogénéité de la confédération. Il doit marquer l'ouverture d'un effort général pour concrétiser la volonté d'analyse et la capacité d'initiative de chaque section syndicale, pour donner à l'adhérent tout son rôle dans les décisions collectives. Il doit marquer les progrès accomplis dans l'attaque du capitalisme à tous les plans. Il doit permettre l'accélération de la recherche d'objectifs revendicatifs qui rendent crédible l'autogestion. Il doit lancer des politiques revendicatives réalisant l'unité de toutes les catégories. Il doit permettre d'envisager les alliances nécessaires sur une base solide.

« Ainsi la C.F.D.T. aura vaincu quelques-uns de ses démons et sera mieux à même de représenter le pôle de rassemblement de tous ceux qui, aujourd'hui exploités, aliénés, dominés, sont susceptibles de se rassembler pour leurs revendications immédiates et pour leur émancipation totale. »



4 le débat sur la résolution générale

LE débat sur la résolution générale (présentée par Albert Detraz) a adopté une procédure originale.

Trois cents amendements avaient été adressés au secrétariat confédéral sur le projet de résolution générale. Après qu'un certain nombre eut été retiré, la commission de rédaction de la résolution en a examiné 260 :

- elle acceptait 19 amendements ;
- elle repoussait 16 autres amendements, mais proposait que le congrès en débattre ;
- elle repoussait tous les autres.

Le Bureau national et la commission proposaient donc de laisser tomber de nombreux amendements et de centrer le débat sur les 16 retenus qui portaient sur des thèmes importants. C'est la procédure qui fut adoptée par le congrès. On assista donc sur chacun de ces thèmes à un débat (un pour, un contre), à la tribune (voir ci-dessous).

Deux amendements « de compromis » furent introduits dans la résolution (le paragraphe 23 et la première phrase du paragraphe 74). Les autres furent repoussés, à une très large majorité dans la plupart des cas.

Le texte de la résolution générale fut finalement adopté par 19.940 votes « pour » (87,59 %), 2.824 votes « contre » (12,41 %) sur 22.764 exprimés.

● La transition socialiste (amendement au paragraphe 23)

Pour Albert DETRAZ, il ne s'agit pas d'un problème nouveau : il a déjà été abordé dans des textes confédéraux et des objectifs de transition ont été fixés. Il propose un texte de compromis (voir le par. 23 adopté).

Roger TOUTAIN, au nom de 37 syndicats (Banque, P.T.T., Santé, Textile P.T.T. - Rhône), explique les raisons du dépôt de l'amendement qui affirme notamment que « la période de construction du socialisme exigera des transformations radicales. La conquête du pouvoir politique et économique est une condition obligatoire à tout début de mise en place d'une société socialiste autogestionnaire. Elle devra se concrétiser tant au niveau économique que social, idéologique... Compte tenu des capacités de récupération et de survie du système capitaliste, la lutte doit s'attaquer simultanément aux aspects politiques, économiques, sociaux, idéologiques, éducatifs et culturels ».

« Le congrès ne peut pas faire l'impasse sur le problème des voies de passage au socialisme, affirme R. Toutain. Nous ne pouvons res-

ter sur des positions floues. Nous ne pouvons nous en remettre aux seuls partis politiques pour définir les voies de passage ».

L'engagement ayant été pris de poursuivre la réflexion sur ce sujet, R. Toutain annonce le retrait de l'amendement et demande de voter le texte proposé par le rapporteur. Le texte est adopté à une très large majorité.

● La forme de prise de pouvoir de l'État (amendement au par. 29)

L'amendement du syndicat national des transports aériens privés et du syndicat de l'administration centrale des affaires sociales affirme que la prise de pouvoir politique par les travailleurs organisés sur la base de leurs intérêts de classe est indispensable pour que les conditions nécessaires à la construction d'une société socialiste puissent être réunies : dissolution immédiate des forces de répression et création d'une milice populaire ; mise en place d'une assemblée de délégués élus et révocables par les conseils d'entreprise et de quartiers, eux-mêmes élus et révocables par les travailleurs et leurs alliés.

Un amendement du syndicat de l'Assistance publique

réclame aussi le désarmement de l'ennemi de classe et l'auto-organisation des travailleurs après le changement de pouvoir gouvernemental.

J.-P. LOHRER (Transports aériens privés) qui défend ces amendements affirme que le débat sur la transition est à l'ordre du jour. Dans la lutte pour le pouvoir, la riposte de la bourgeoisie sera violente ; il faut donc que les travailleurs s'engagent dans des épreuves de force pour l'abattre et qu'ils aient une position claire sur la prise de pouvoir préalable.

Jacques JULLIARD (S.G. E.N.) lui répond : « Il n'est pas possible de traiter de la place des conseils ouvriers, rapidement, en fin de congrès. C'est un sujet trop vaste... Il faut se souvenir aussi qu'après les Soviets il y a eu la dictature du parti et le stalinisme... On ne peut supprimer le problème de l'État d'une manière magique... On nous demande de nous prononcer sur des réponses spontanées à des situations de crise, alors que nous n'en connaissons ni le moment ni les conditions. » Il dénonce aussi le danger de manipulation par des minorités en cas de démocratie directe.

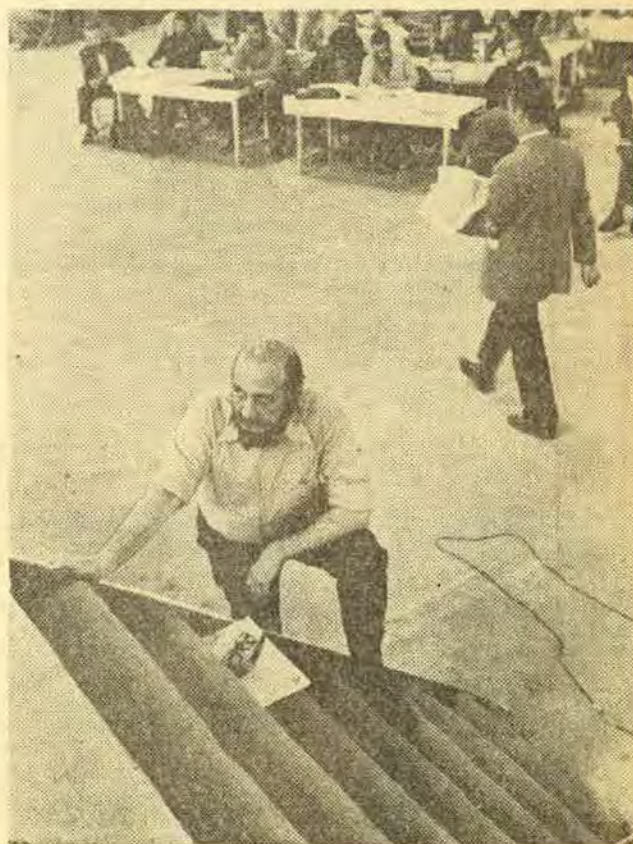
L'AMENDEMENT EST REPOUSSE A UNE LARGE MAJORITE (vote à main levée).

● Le rôle du syndicat dans les luttes (par. 37)

Un amendement (complétant le paragraphe), déposé par le BETOR et le syndicat des employés du commerce et des services, de la région lyonnaise, affirme notamment que « l'autogestion commence par l'autogestion des luttes. Le syndicat facilite le développement de l'action grâce à des informations précises, concrètes sur la situation des travailleurs et la manière dont ils mènent leur combat. Il renforce la théorie des luttes grâce à l'accumulation d'expériences diverses qu'il enregistre et peut unifier... ».

MAGAUD (Services) défend l'amendement. Il affirme que, pour les auteurs de l'amendement, l'autogestion des luttes doit conduire au renforcement et à la transformation de l'organisation. Il cite l'exemple de la grève des employées des Nouvelles Galeries à Thionville ; actuellement, la C.F.D.T. obtient des résultats très largement majoritaires aux élections professionnelles et la section C.G.T. des Nouvelles Galeries de Metz est passée à la C.F.D.T. : « Est-ce cela la destruction de l'organisation dont on nous accuse ? », dit-il. « Les travailleurs veulent récupérer le pouvoir de déci-

En attendant de monter à la tribune...



sion qui leur a été enlevée... Il faut libérer et organiser leur potentiel de lutte ».

Louis MORICE (Métaux - Saint-Nazaire) combat l'amendement et dit qu'« on y retrouve l'essentiel de théories extérieures à l'organisation... », le rôle du syndicat étant limité à un rôle d'appoint dans les luttes. Le syndicat n'y apparaît pas pour ce qu'il est : l'expression organisée de la classe ouvrière dans sa lutte revendicative. On lui refuse une stratégie propre. « Or, on sait combien de persévérance il faut pour entraîner les travailleurs dans l'action. Bien sûr, les travailleurs doivent discuter d'abord, mais ces travailleurs savent que sans organisation syndicale, il n'y a pas d'action efficace possible ».

L'AMENDEMENT EST REPUSSE APRES UN VOTE PAR MANDATS : 4 620 pour l'amendement (21,20 %) ; 17 176 contre (78,80 %) sur 22 061 votes et 21 796 suffrages exprimés.

● Le rôle des comités de grève (par. 47)

L'amendement présenté par le syndicat de l'Assistance publique affirme que « lors des luttes revendicatives prolongées, l'organisation syndicale doit proposer l'élection d'un comité de grève par les grévistes, comité responsable devant l'assemblée générale représentative des grévistes... » « C'est l'assemblée souveraine qui prend les décisions sur les propositions faites... ». L'organisation syndicale présente des candidats au comité de grève, elle défend ses positions au comité de grève et lors de l'assemblée générale des grévistes... « C'est le comité de grève qui doit mener la négociation au grand jour »...

Michèle HOIROUX (Assistance publique) défend cet amendement : « la prise de conscience de classe des travailleurs se fait particulièrement durant les périodes de lutte : il est donc nécessaire d'associer le maximum de

travailleurs à cette lutte... » « Les travailleurs n'attendent pas d'être majoritaires pour se battre... ». L'organisation syndicale doit « accepter le risque d'être remise en cause par les travailleurs... ». « L'élection d'un comité de grève doit permettre d'annihiler la division syndicale ».

Jean-Paul ESCOLAR (Bâtiment - Rennes) combat l'amendement : « Souvent dans les conflits, des syndicats C.F.D.T. prennent l'initiative de créer des comités de grève... mais nous ne voulons pas d'une structure parallèle au syndicat qui le combatte ou réduise son rôle au point de le rendre inexistant... ». « Un syndicalisme de masse, ce n'est pas une minorité agissante capable d'entraîner les masses... ». « L'organisation syndicale doit être la seule responsable de la conduite des luttes, mais les travailleurs restent, bien sûr, maîtres des décisions à prendre ».

L'AMENDEMENT EST REPUSSE DANS UN VOTE PAR MANDATS : 3 281 pour (14,94 %) ; 18 674 contre (85,06 %) sur 21 955 exprimés et 22 145 votes.

● La négociation et le rôle de l'assemblée des travailleurs (par. 53)

Un amendement déposé par le syndicat des travailleurs des industries chimiques - Paris affirme notamment que « lors d'une grève de longue durée, après une discussion au sein des comités de grève, seule l'assemblée des travailleurs réunie au moins quotidiennement est à même de débattre des modalités de l'action ainsi que de contrôler démocratiquement le cours des négociations... » « La décision définitive revient au travailleur consulté par assemblées générales sur l'opportunité d'accepter ou de rejeter les accords négociés avec les patrons... »

Emile LEVERE (Chimie - Paris) défend l'amendement et la nécessité de mettre en place un comité de grève (re-

présentants des organisations syndicales et travailleurs élus) lors des grèves de longue durée. Il faut informer les travailleurs, les associer aux négociations. L'ensemble des secteurs de l'entreprise en grève doivent être représentés dans le comité de grève, qui se réunit quotidiennement. « Ce qui nous importe, dit E. L., c'est de ne pas nier qu'il existe actuellement un courant qui fait que les comités de grève existent ; il nous appartient de ne pas laisser les comités à des organisations extérieures... » « Nous devons poursuivre la réflexion sur les relations entre l'organisation syndicale et les travailleurs en lutte ».

Jean KASPAR (Mineurs) combat l'amendement dont il trouve le texte insuffisant. « Le vrai débat n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre les comités de grève, mais d'examiner le rôle et les responsabilités de l'organisation syndicale dans la conduite de l'action... » « L'ensemble de la structure syndicale n'est-elle pas capable, elle aussi, de procéder aux analyses nécessaires ? ou alors la C.F.D.T. est-elle le néant, le vide ? »... « Lors de la grève des mines de potasse, le débat, la discussion avec les travailleurs ont eu lieu en permanence : c'était possible parce que l'organisation syndicale remplissait son rôle, prenait ses responsabilités... » « L'organisation syndicale a un rôle irremplaçable. »

L'amendement est retiré par ses auteurs, le rapporteur et le bureau de séance s'engageant à ce que le débat sur ce problème se poursuive dans l'organisation.

● L'unité syndicale (par. 55)

Un amendement présenté par le Syndicat des Métaux d'Annecy voulait remplacer le texte du § 55 par « L'unité d'action n'est pas un but en soi. Chacun, avec sa diversité, sa personnalité doit pouvoir faire prévaloir son point de vue dans le syndicalisme. »

FERMAZ (Métaux, Annecy) soutient l'amendement :

« Nous pratiquons et soutenons l'unité d'action, mais nous craignons qu'à terme le principe de l'unité syndicale amène la C.F.D.T. à se diluer dans la C.G.T. »

A. DETRAZ combat l'amendement : « Son adoption marquerait un recul sur ce que nous écrivons depuis des années sur l'unité syndicale. Nous devons garder une attitude positive et non défensive sur ce point. » L'amendement est repoussé à une large majorité.

● Syndicalisme et politique (par. 60)

Un amendement déposé par les Syndicats cheminots d'Hellemmes et de la région lilloise dit notamment : « Indépendante des partis politiques et de l'Etat, opposée à toutes formes d'intégration

Jean Kaspar



Louis Morice



Emile Levere



Jacques Magaud



Andrée Abrial



Claude Vincent



au régime capitaliste comme à tout régime politique, la C.F.D.T. concourt... » (reste du paragraphe inchangé).

Georges CAIGNAERT (Cheminiots) défend l'amendement et pose la question : « Devons-nous admettre que la C.F.D.T. soit intégrée au socialisme autogestionnaire ou à tout autre régime politique ?... » « Nous pratiquons l'autonomie engagée... mais nous ne voulons pas qu'on puisse dire que la C.F.D.T. pourrait être la courroie de transmission d'un parti, d'un régime politique. »

A. DETRAZ répond que cet amendement renvoie dos à dos capitalisme et régime socialiste et que le problème de l'indépendance et du rôle du syndicalisme a été traité par ailleurs.

L'amendement est repoussé à une large majorité.

Paragraphe 61

Un amendement du Syndicat général des personnels des préfectures et des départements tendait à compléter ce paragraphe par un texte prévoyant que « sans porter atteinte à l'autonomie syndicale... la C.F.D.T. peut soutenir les organisations politiques et leurs candidats dont les programmes et la pratique iraient dans le sens du projet de société voulue par la C.F.D.T... », soutien révoquant si ces organisations modifiaient leurs positions.

DOLLE (Synd. préfectures et départements) accepte de retirer l'amendement à condition que le débat se poursuive dans l'organisation.

Paragraphe 63

Un amendement du Syndicat national de l'Équipement et du Logement visait à le supprimer et à le remplacer par : « La C.F.D.T. estime de sa compétence de donner un éclairage syndical, par la diffusion des éléments permettant de développer la capacité de jugement des travailleurs sur les problèmes politiques concernant leur intérêt. »

Alain SALLES défend l'amendement : « Il faut éviter la confusion entre le rôle du syndicat et celui du parti... » « Face à un problème donné, il faut diffuser des appréciations positives et négatives pour que l'adhérent puisse juger en connaissance de cause plutôt que des positions tranchées qu'on doit ensuite expliquer aux adhérents. »

A. DETRAZ combat l'amendement : « Nous continuerons à donner un éclairage syndical sur les problèmes politiques, mais adopter l'amendement reviendrait par exemple à s'interdire de donner notre avis sur le programme commun, pour se contenter d'un simple « éclairage ». L'amendement est repoussé à une large majorité.

● **L'avenir des syndicats nationaux** (par. 67)

Un amendement de la Chimie des Alpes-de-Haute-Provence et de divers syndicats de Provence-Côte d'Azur vise à adjoindre au texte (adaptation et révision du champ d'activité des fédérations) un ajout affirmant : « En ce qui

chimiques du Puy-de-Dôme veut le remplacer par un texte affirmant que la C.F.D.T. doit envisager sa désaffiliation de la Confédération mondiale du Travail étant donné « le rapport de force à l'intérieur de la C.M.T. » et « la politique effectivement pratiquée par cette internationale ».

Jean-Claude BAZETOUX (Industries chimiques, Puy-de-Dôme) précise, au nom des auteurs de l'amendement : « On ne veut pas dire qu'il faut quitter demain la C.M.T., mais qu'une réflexion sérieuse doit pouvoir s'enga-

Andrée ABRIAL (Hacuitex) défend cette suppression : « Nous partageons les jugements sur les lacunes et les insuffisances de la C.M.T., mais il faut faire preuve de la même rigueur de jugement envers la C.I.S.L. et les secrétariats professionnels internationaux. » « Il faut tenir compte de la nouvelle division internationale du travail, notamment entre pays riches et pays pauvres, conséquence logique du capitalisme... » « Nous sommes très attachés à l'action professionnelle, mais nous refusons une organisation basée uniquement sur des négociations de sommet, sans rapport de



concerne les syndicats nationaux, afin de permettre une meilleure expression des sections de base, notamment lors des congrès confédéraux, la confédération prendra toute initiative afin de les inciter à assurer les transformations nécessaires. »

Claude MAGISTRY (Chimie, St-Auban) défend l'amendement en expliquant que les adhérents des syndicats nationaux dans les régions n'ont pas reçu les documents du congrès. « Nous voulons engager une procédure qui permette une plus large expression de la base », dit-il.

A. DETRAZ estime que l'amendement n'a pas sa place dans un paragraphe qui traite de l'adaptation des structures fédérales aux structures industrielles.

L'amendement est repoussé.

● Les problèmes internationaux

Paragraphe 73

Le Syndicat des Industries

ger sur l'affiliation ou la désaffiliation à la C.M.T. Il affirme que les moyens d'action offerts par la C.M.T. sont insuffisants, notamment sur le plan de l'action professionnelle ou de la lutte pour la paix et la liberté.

« Nous voulons surtout que l'ensemble de l'organisation se penche sur ces questions, dit-il, en annonçant que l'amendement est retiré.

Paragraphe 74

Un amendement déposé par un certain nombre de syndicats de l'Habilleme-Textile est intégré avec quelques modifications par le rapporteur. Il constitue la première phrase du § 74.

Paragraphe 75

Un amendement présenté par les mêmes syndicats Hacuitex vise à supprimer la première partie de la première phrase du paragraphe : « Les secrétariats professionnels internationaux ayant un rôle prépondérant dans les grandes industries-clés... »

force. » « Nous sommes convaincus de la nécessité de l'action professionnelle et de l'action interprofessionnelle. »

Claude VINCENT (Alimentation) combat l'amendement au nom d'un certain nombre de syndicats des Métaux, de la Chimie, de l'Alimentation, de l'Électricité, de l'Éducation nationale, etc.

« L'efficacité des secrétariats professionnels internationaux est démontrée, dit-il, et les comités de liaisons constitués dans certains trusts confirment notre choix et la nécessité de poursuivre notre effort dans ce sens. » « Entre autres, ils permettent le dialogue entre des organisations C.F.D.T. et d'autres organisations syndicales de tendance socialiste. » « D'accord pour ne pas perdre de vue les pays sous-développés, mais ne sont-ce pas les pays capitalistes et les sociétés multinationales qui les dominent ? »

L'amendement est repoussé à une large majorité.

résolution générale

I — DU 35^e AU 36^e CONGRÈS

1) Trois ans après l'événement syndical qu'a représenté le Congrès national de la C.F.D.T. de mai 1970, le 36^e Congrès réaffirme que la résolution d'orientation votée par le 35^e Congrès constitue le document central de la C.F.D.T. et un apport important au mouvement ouvrier d'aujourd'hui.

2) Pour l'essentiel, l'analyse du capitalisme, les perspectives, la démarche stratégique et la définition de l'autonomie syndicale restent des axes permanents de référence pour l'action des organisations de la C.F.D.T.

3) Depuis trois ans, l'expérience des luttes, les analyses qu'elles suscitent, les discussions engagées à tous les niveaux de l'organisation, la confrontation permanente entre militants et organisations, l'évolution de la conjoncture politique, économique, sociale et internationale, ont permis de développer des aspects théoriques, d'approfondir des pratiques et de préciser des éléments tactiques.

4) La résolution générale du 36^e Congrès s'ajoute :

- au document d'orientation voté par le 35^e Congrès ;
- au document-réponse à la C.G.T. sur le socialisme démocratique (voté par le Conseil National d'octobre 1971) ;
- à la déclaration sur les problèmes politiques (votée par le Conseil National de mai 1972).

5) Ces textes constituent un ensemble de positions qui caractérisent la C.F.D.T. dans le mouvement ouvrier et socialiste. Le présent texte, qui s'inscrit dans le cadre de cette contribution, se limite volontairement à des rappels succincts en matière d'orientation ; à un essai d'approfondissement théorique de plusieurs questions qui ont fait l'objet de discussions au cours de ces trois dernières années ; à des précisions en ce qui concerne la pratique syndicale de l'organisation, ses conceptions et ses méthodes d'action, en fonction des luttes menées et des expériences vécues par les travailleurs.

II — LE CAPITALISME AUJOURD'HUI

6) La logique du profit et de la puissance a progressivement gagné tous les aspects de la vie quotidienne. Ce n'est pas seulement la situation de travail et la vie économique, mais l'ensemble des rapports sociaux, individuels et collectifs, qui subissent aujourd'hui les effets et la marque du capitalisme.

7) L'impératif industriel, présenté comme la condition d'une « nouvelle société », traduit l'adaptation du capitalisme aux exigences de la concurrence internationale. Il est aussi le résultat de la volonté des couches dirigeantes de se maintenir au pouvoir devant la contestation de plus en plus large par la majorité des groupes sociaux du type de développement imposé.

8) L'impérialisme, sous toutes ses formes, ne cesse de s'étendre. Il maintient les pays du Tiers-Monde dans un état de domination qui n'est qu'une autre forme de colonialisme. Cela a comme conséquence un pillage des pays dits « sous-développés » qui deviennent alors des réservoirs de main-d'œuvre (immigration) et de matières premières.

9) Le développement des firmes multinationales devient une réalité aux yeux des travailleurs. Ces entreprises sont moins liées au pouvoir des États à l'intérieur de chaque pays, malgré l'aide que ceux-ci peuvent leur apporter. Avec la construction de l'Europe et le renforcement d'une technocratie européenne (concertation entre les États, appareils administratifs, liaisons entre les patronats au niveau européen), les États perdent, de ce fait, une partie de leurs attributions et éprouvent des difficultés à assurer leur fonction de régulation.

10) Le capitalisme, ensemble social, fondé sur l'exploitation, l'aliénation et la domination des travailleurs, engendre

un modèle de civilisation tendant à façonner les personnes pour qu'elles soient adaptées au fonctionnement du système.

11) Il doit être analysé comme une organisation économique, une organisation sociale, une idéologie dominante. Ces trois éléments sont interdépendants et inséparables dans le fonctionnement de la société capitaliste.

12) L'organisation économique du capitalisme est fondée sur la propriété privée des moyens de production et le salariat. La production est assurée par la masse des travailleurs qui vendent leur force de travail. C'est la situation du salariat.

13) Le travail, sous toutes ses formes, constitue la seule source de richesse sociale. Le capital n'est que du travail accumulé. Cependant, le capitalisme le fait fonctionner comme une source autonome de richesse.

14) Le maintien au pouvoir des classes dominantes est lié à leur capacité de poursuivre l'accumulation du capital, c'est-à-dire de produire toujours davantage afin d'accroître encore le profit qui en résulte. Est rentable ce qui est rentable pour le capital seul. Cela conduit entre autres à utiliser le secteur public et les entreprises nationalisées au profit de l'économie capitaliste au détriment du service public. La C.F.D.T. conteste le type de croissance auquel conduit cette logique du capitalisme. C'est dans ce sens qu'elle a critiqué le 6^e Plan freinant les investissements collectifs au bénéfice des intérêts industriels privés.

15) L'organisation sociale du capitalisme contribue au maintien des rapports de pouvoir de domination et de dépendance dans l'ensemble de la société. Elle cherche à justifier le salariat. Elle reproduit et perpétue les rapports sociaux hiérarchiques et inégalitaires : dans l'entreprise par le système

hiérarchique arbitraire, dans l'école par une conception autoritaire du système d'éducation, dans l'armée par la soumission, dans les rapports entre les hommes et les femmes, les jeunes et les adultes.

La contestation de ces rapports autoritaires dans leur ensemble est un des traits marquants de la période actuelle.

Mais ces rapports dominants-dominés sont hérités d'une longue histoire. La transformation des bases économiques du capitalisme ne sera pas suffisante pour assurer leur disparition.

16) L'Etat, considéré à la fois comme administration, institution politique et appareil de répression, est avant tout une forme d'organisation sociale qui cristallise à un moment donné les divers antagonismes de classes dans la société. Reflétant dans ses formes et dans son fonctionnement les conflits et les luttes de la société, il s'attache à les neutraliser pour maintenir la prédominance de la classe au pouvoir.

L'Etat n'est pas neutre. L'appareil d'Etat, qui est globalement l'émanation et l'instrument des classes dominantes, permet d'organiser et de consolider le système.

17) L'idéologie dominante exalte le libéralisme économique et la réussite individuelle au détriment des aspects collectifs de la vie sociale. Son but est de conditionner les individus pour assurer le pouvoir de la classe dominante, si bien que les travailleurs sont exploités et aliénés dans tous les aspects de leur vie.

L'offensive de la classe dominante, traduite par sa volonté de s'attacher certaines couches de travailleurs, s'est

accentuée devant la contestation croissante du système. Des tentatives sont faites : « nouvelle société », « participation », « nouveau contrat social », « contrats de progrès », autant de formules qui tentent de récupérer la volonté de changement exprimée par les travailleurs.

18) Le combat anticapitaliste doit s'attaquer de front à la fois au niveau économique, politique, social et idéologique. Toute autre stratégie, privilégiant seulement l'action économique ou seulement l'action politique, ne correspond pas au projet socialiste élaboré par la C.F.D.T.

19) Le capitalisme reste contradictoire :

— Dans son développement. Il engendre un mode de vie toujours plus opposé aux besoins réels de la population.

— Dans son propre fonctionnement. Il y a des affrontements au sein des groupes dominants ; d'une part, leurs intérêts ne sont pas toujours homogènes ; d'autre part, leurs conceptions en matière de pouvoir ne sont pas toujours convergentes.

20) L'analyse que la C.F.D.T. fait du capitalisme a deux conséquences importantes sur sa stratégie et ses perspectives :

— Le socialisme est à la fois un autre mode d'organisation économique, un nouveau type d'organisation sociale et une nouvelle conception de la culture.

— La lutte pour le socialisme, c'est à la fois la lutte contre le capitalisme, les idées héritées de ce système et plus généralement contre les rapports dominants-dominés.

III — LES CONDITIONS D'UNE TRANSFORMATION SOCIALISTE DE LA SOCIÉTÉ

21) L'expérience historique montre que les réformes introduites au sein du système capitaliste n'en ont pas modifié les fondements. Ceux-ci doivent être détruits et remplacés par le socialisme démocratique et autogestionnaire.

22) Au travers de son action et de sa pratique quotidiennes, des débats avec les autres forces du mouvement ouvrier, la C.F.D.T. contribue à l'élaboration d'un projet socialiste qui correspond aux aspirations des travailleurs et à leurs exigences concrètes :

— Il appelle une confrontation avec tous les courants du mouvement ouvrier, c'est pourquoi il se veut unitaire.

— Il crée les conditions d'une prise de conscience des masses pour le socialisme et d'un rapport de forces.

— Il contribue à élaborer les voies de passage du capitalisme au socialisme.

23) C'est la raison pour laquelle, tout en accordant aux problèmes concrets posés par l'application de la stratégie et de la pratique d'action, la priorité qu'ils exigent, la confédération et les organisations confédérées poursuivent un travail de réflexion et d'approfondissement, notamment sur l'autogestion, la lutte de classe, les conditions d'un passage au socialisme.

Dans la phase actuelle de lutte anti-capitaliste et dans la perspective de construction du socialisme :

— l'accent principal doit être mis sur les luttes sociales et l'action des masses populaires, sans les opposer à l'éventualité d'un changement électoral du pouvoir politique ;

— l'organisation syndicale a un rôle politique important d'information et d'explication pour situer les luttes dans leur combat de classe anti-capitaliste.

Cela implique que les actions soient menées, non seulement pour réduire l'exploitation des travailleurs, mais aussi

pour contester le mode de vie et le développement capitalistes. Compte tenu des capacités de récupération et de survie du système capitaliste, la lutte doit s'attaquer simultanément aux aspects politiques, économiques, sociaux, éducatifs et culturels.

Pour la C.F.D.T., la conquête du pouvoir politique et économique est une condition nécessaire, mais elle est aussi insuffisante. La construction du socialisme démocratique et autogestionnaire exigera des transformations radicales visant :

— à la propriété sociale des principaux moyens de production et d'échange ;

— la transformation des rapports de production ;

— le développement économique fondé sur la satisfaction des besoins ;

— la remise en cause puis la disparition de la division sociale du travail qui valorise le travail intellectuel et le sépare du travail manuel ;

— le passage des rapports sociaux hiérarchiques à des rapports égalitaires ;

— la répartition plus égalitaire des revenus ;

— la conquête des différents moyens d'information, de culture et d'éducation ;

— la rupture avec l'individualisme et la mentalité de domination ;

— la transformation du système d'enseignement et de formation.

Sur les problèmes concernant les voies de passage au socialisme et sa construction, la confédération entamera dès maintenant un effort d'information, de confrontation et de formation permettant à l'ensemble des organisations et à leurs

(Suite page 18)

adhérents de développer la réflexion qui rendra possible une prise de position de l'ensemble de l'organisation.

autogestion

24) Pour la C.F.D.T., la société socialiste autogestionnaire doit éliminer au fur et à mesure de son développement, tous les phénomènes d'exploitation, de domination et d'aliénation ; elle tend ainsi à une égale diffusion du pouvoir entre tous les êtres humains afin de permettre à chacun de construire librement sa personnalité, de maîtriser la construction et le développement de la société. Ce pouvoir de décision sur tous les aspects de la vie sociale implique une transformation fondamentale de la nature et des fonctions de l'Etat.

25) Dans le cadre de la planification démocratique, l'autogestion représente un changement radical de l'ensemble des rapports sociaux à tous les niveaux de la société. N'étant plus de simples vendeurs de leur force de travail à un employeur, les travailleurs participent démocratiquement à la définition des objectifs de la production, se rendent ainsi maîtres du produit de leur travail et de son utilisation. L'autogestion, sans conduire à la fin de la rémunération du travail, implique la suppression du salariat entendu comme système social d'exploitation et de subordination du salarié à son patron.

26) Elle exige non seulement l'appropriation sociale des moyens de production et d'échange, mais également une transformation de l'organisation sociale et du mode de vie. Elles permettront ainsi à chacun de se déterminer librement et d'acquiescer les capacités créatrices pour l'organisation de la société.

27) L'autogestion instaure une maîtrise collective de la vie économique et sociale. Elle implique un plan national de développement économique et social élaboré démocratiquement, qui oriente la production en fonction des besoins. C'est la propriété sociale des moyens de production et d'échange qui permet la réalisation d'un plan démocratique dont l'autogestion permet l'élaboration, la réalisation et le contrôle à tous les niveaux politiques et économiques.

28) L'autogestion est un mode collectif de relations qui s'applique à l'information, à la délibération, à la décision et au contrôle. Elle est axée autour de quatre principes :

- traitement, diffusion et circulation de l'information ;
- prise de décision au niveau le plus décentralisé possible ;
- élection, contrôle et révocation par les intéressés des organes responsables à leurs niveaux respectifs ; ces organes exécutent la politique définie collectivement ;
- confrontation entre les différentes instances concernées par une même décision.

29) Dans le cadre d'un changement de pouvoir, certains objectifs significatifs doivent donc être atteints pour engager

la mise en route progressive d'une société autogérée :

- socialisation des principaux moyens de production et d'échange ;
- mise en propriété sociale immédiate et autogestion des grands moyens de culture, d'information et de formation ;
- incitation à la mise en place progressive de la gestion par les intéressés eux-mêmes, aux échelons décentralisés, des entreprises nationalisées et services publics ;
- décentralisation des pouvoirs économiques et politiques, notamment au niveau des régions ;
- responsabilité publique des investissements ;
- remplacement des structures hiérarchiques actuelles par de nouveaux modes d'organisation du travail ;
- extension des droits des travailleurs dans l'entreprise ;
- réalisation d'une politique globale de la santé ;
- élaboration d'un plan véritablement démocratique donnant la priorité aux fonctions collectives.

lutte de classe

30) La société capitaliste est marquée par la lutte de classe entre les tenants de ce système et ceux qui, exploités, dominés, aliénés, le contestent et ont intérêt à la construction du socialisme. Sur les intérêts et les objectifs que s'est fixés la classe ouvrière, d'autres couches sociales peuvent s'engager dans un processus de renversement du capitalisme.

31) Si la réalité de la lutte de classe est le plus vivement vécue sur les lieux de travail, elle s'exprime largement en dehors de l'entreprise dans la mesure où la logique du développement du capitalisme le conduit à intervenir dans tous les aspects de la vie sociale (loisirs, urbanisme, culture, transports, etc.).

La lutte de classe manifeste des intérêts et des projets antagonistes, c'est-à-dire inconciliables.

32) Pour la C.F.D.T., engagée dans cette lutte, les clivages s'opèrent non seulement à partir des rapports de production, mais aussi des rapports sociaux et de l'ensemble des luttes contre le capitalisme.

33) La conscience de classe est indispensable à la destruction du capitalisme. Elle se forge à partir d'une réalité vécue, d'une situation concrète et de luttes communes pour la réalisation d'un projet socialiste. C'est donc la capacité de se mobiliser durablement et solidairement pour des changements fondamentaux qui définit la nature et les contours du rassemblement des forces anticapitalistes.

34) La C.F.D.T. contribue dans l'action à dégager les conditions d'un rassemblement de classe, autour d'un projet socialiste, de tous ceux qui, exploités, dominés, aliénés, peuvent et doivent se rassembler pour le socialisme démocratique.

IV — STRATÉGIE, PRATIQUE ET MOYENS D'ACTION

la stratégie de classe et de masse de la C.F.D.T.

35) Pour la C.F.D.T., l'action syndicale a d'abord pour objectif la défense concrète des travailleurs face à l'exploitation du patronat.

36) Par ses orientations, ses positions, sa stratégie offensive et sa pratique de la lutte de classe, la C.F.D.T. constitue un élément important du mouvement socialiste auquel elle apporte sa spécificité syndicale.

37) Partant des problèmes concrets des travailleurs, la C.F.D.T. essaie de lier étroitement les revendications aux perspectives socialistes. Ces perspectives se traduisent en

objectifs concrets dans les luttes quotidiennes et doivent être présentes dans les actions de masse.

38) C'est dans l'entreprise que prend racine la conscience de classe et que s'exprime le refus de l'exploitation des travailleurs.

39) C'est dans la mesure où se développe l'action dans toutes les dimensions de la lutte de classe, dans et hors de l'entreprise, que le syndicalisme prend alors toute sa dimension.

40) C'est par la lutte de classe et de masse que se réalisera la transformation démocratique et socialiste de la société, quelles que soient la forme que prendra la conquête du pouvoir et les actions que nécessitera sa défense.

41) La volonté d'assurer la construction du socialisme par l'action consciente de la grande majorité du peuple implique qu'à tous les moments du processus de transformation

les libertés individuelles et collectives soient respectées et les conditions de leur développement assurées.

Il est illusoire de penser que les capitalistes laisseront les travailleurs prendre le pouvoir sans réagir. Ils chercheront à imposer leur maintien au besoin par la force. La nature de ces affrontements sera fonction de l'état des rapports des forces. Ce qui nécessite que la classe ouvrière soit mobilisée massivement sur des objectifs clairs et significatifs, tant contre les forces réactionnaires que pour empêcher l'exploitation de la lutte par des organisations dont le but est d'exercer leur dictature au nom des travailleurs.

Vouloir construire le socialisme démocratique et, pour cela, sortir vainqueurs des épreuves de force inévitables que le capitalisme nous imposera, conduit à la stratégie d'un syndicalisme de masse, de classe, condition indispensable à une prise de conscience de la classe ouvrière, donc à son engagement dans la lutte, seule garantie pour parvenir à un socialisme vraiment démocratique.

42) Cette orientation ne saurait se concilier avec la conception de l'avant-garde éclairée qui prétend diriger les luttes ouvrières, la pratique de minorités manipulatrices ou l'action putschiste.

43) La C.F.D.T. a clairement affirmé, à son 35^e Congrès, que le projet socialiste « ne peut aujourd'hui se concevoir enfermé dans l'hexagone national ».

44) C'est pourquoi elle agit pour la construction d'une Europe unie, socialiste et démocratique. Par sa participation à la lutte anti-capitaliste internationale, elle recherche les possibilités de développer des luttes communes avec les travailleurs d'Europe.

45) Elle met tout en œuvre pour que se développe une solidarité effective dans l'action avec les travailleurs de tous les pays, notamment ceux du Tiers-Monde, afin de combattre solidairement avec eux, contre l'impérialisme, le colonialisme et l'exploitation.

syndicalisme de masse et de classe

46) Pour la C.F.D.T., un syndicalisme de masse doit permettre de contribuer à la création d'un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications des travailleurs et à l'instauration d'une société socialiste. Ceci implique une étroite et permanente liaison entre organisations syndicales et travailleurs. Ceux-ci, dans le développement des luttes de masse, doivent être actifs et à même d'exercer des responsabilités.

Le nombre des travailleurs impliqués au départ dans une action n'est pas le seul critère permettant d'affirmer qu'il s'agit d'une action de masse. Celle-ci peut aussi s'apprécier :

- au degré de compréhension de ses objectifs et à leur caractère mobilisateur ;
- à sa capacité de rallier, sinon au départ, du moins rapidement le maximum de travailleurs.

Pour ne pas risquer de se couper de la masse des travailleurs, ce type d'action suppose :

- un syndicalisme bien en prise sur les aspirations et les réactions des travailleurs à la base ;
- la nécessité d'analyser, sérieusement le contexte local et de le relier à la situation générale.

47) Un véritable syndicalisme de masse repose sur sa capacité :

- de développer les possibilités d'expression, de jugement, de décision et d'action des travailleurs ;
- de fournir des informations, de proposer des perspectives, des moyens et des actions ;
- d'assurer tout à la fois la démocratie des délibérations, la responsabilité et la permanence des luttes ;

— d'analyser avec les travailleurs le sens de leur lutte anti-capitaliste.

48) Si chaque travailleur dispose d'un apport irremplaçable, par sa situation vécue et l'information née de son expérience, cet apport reste partiel. Il y manque la confrontation, l'information plus complète et la mise en forme collective dans la perspective d'un projet de transformation de la société.

49) Sans cette vision globale et collective, sans l'analyse des expériences d'action et leur insertion dans la lutte de classe, la revendication risque de se limiter à la satisfaction partielle de besoins suscités par la classe dominante ou de dévier vers le corporatisme.

50) La qualité de l'information transmise par l'organisation syndicale à ses différents échelons, les indications qu'elle fournit et les propositions qu'elle fait sur le sens à donner à la lutte, la qualité du dialogue qu'elle est capable d'organiser avec les travailleurs, sont des éléments déterminants pour la compréhension de toute la portée de l'élaboration des revendications et des formes d'action.

notre pratique syndicale

51) La revendication est un acte collectif de classe, c'est l'expression d'une pratique opposée à la passivité et à la dépersonnalisation entretenues par le système capitaliste. Elle reflète dans son contenu et ses moyens le niveau de conscience atteint par les travailleurs avec l'aide de l'organisation syndicale.

52) Le syndicat, expression des travailleurs et moyen d'action, organise et coordonne les luttes, il met en forme les revendications et oriente la contestation.

53) La négociation vise à rechercher l'amélioration immédiate des conditions des travailleurs.

Elle n'est pas un but en soi, mais un moyen parmi d'autres d'utiliser un rapport de forces né de l'action, à un moment donné. Elle constitue un moyen de progression, une étape qui est, en même temps, un point de départ pour une nouvelle avancée.

La négociation doit conserver son caractère public afin de pouvoir se dérouler en liaison étroite avec les travailleurs par l'information et la consultation.

La négociation est de la seule compétence des organisations syndicales représentatives.

54) L'unité d'action est une condition du renforcement de l'efficacité des luttes. Par la confrontation et le dialogue qu'elle instaure, elle constitue un moyen de clarifier les positions des organisations syndicales, de cerner les divergences pour mieux les dépasser.

55) La C.F.D.T. agit pour réunir les conditions qui permettront, à terme, le regroupement des travailleurs dans une même organisation syndicale. Elle poursuivra l'action entreprise en vue de préciser et de clarifier cette orientation avec les travailleurs et leurs organisations.

56) La recherche de l'unité syndicale vise à accroître la force de la classe ouvrière, à donner plus de cohésion à celle-ci, non seulement pour mieux défendre les travailleurs face à l'exploitation conjuguée du patronat et du gouvernement, mais aussi pour contribuer, avec plus d'efficacité, à instaurer une société socialiste.

57) Seule sera capable de réaliser et de maintenir l'unité syndicale, une organisation caractérisée par une authentique indépendance, un fonctionnement démocratique basé sur l'auto-détermination de ses adhérents et permettant, entre autres, l'expression des diverses opinions. Elle ne peut donc être conçue comme l'organisation de masse d'un parti poli-

tique, quel qu'il soit, et pas davantage comme une force d'appoint.

58) Cette conception démocratique du syndicalisme de masse dans laquelle le syndicat vise à l'unité de la classe ouvrière est celle de la C.F.D.T. : pour elle, le syndicat est effectivement l'outil de lutte irremplaçable, l'organisation à laquelle la classe ouvrière s'identifie et qui la représente.

59) Le syndicalisme est l'expression organisée de la classe ouvrière dans sa lutte revendicative et de libération. C'est pourquoi, avec les travailleurs, le syndicat a la responsabilité de la conduite de l'action et de la négociation. Pour cela, il convient notamment que l'organisation syndicale :

- développe l'information des travailleurs, en particulier sur les luttes en cours ;
- suscite et organise des débats collectifs de travailleurs afin de leur permettre de développer l'action revendicative et de renforcer leur capacité autogestionnaire ;
- formule et propose aux travailleurs des analyses, des objectifs, des méthodes d'action et intervient dans les débats pour soutenir ses positions ;
- propose la participation de tous les travailleurs en lutte aux prises de décision concernant la conduite de l'action ;
- soumette à l'ensemble des travailleurs les résultats de la négociation et son jugement sur ces derniers.

C'est par cette attitude, sans doute plus difficile, mais tout aussi responsable, que le syndicalisme sera capable de faire la synthèse et l'unité politique des luttes décentralisées pour satisfaire les revendications et progresser vers nos objectifs de socialisme autogestionnaire.

60) Indépendante des partis politiques et de l'Etat, opposée à toutes formes d'intégration au régime capitaliste, la C.F.D.T. concourt avec d'autres organisations à l'entreprise de libération et d'émancipation des travailleurs : c'est pourquoi elle développe toutes les possibilités de contacts, de confrontation et d'action avec tous les partis, organisations et mouvement du courant socialiste, dans le but de constituer un rapport de forces axé sur le socialisme démocratique et autogestionnaire.

61) L'action de transformation de la société implique un effort permanent de confrontation du syndicalisme avec les partis politiques, les formations et les groupements du mouvement socialiste. Cette confrontation et cette action ne sauraient remettre en cause le principe de l'autonomie syndicale.

62) Dans l'entreprise, les différentes organisations politiques du mouvement ouvrier s'expriment, mais la responsabilité de la conduite des luttes avec les adhérents et les travailleurs doit rester celle de l'organisation syndicale. La C.F.D.T. entend développer la formation des militants, la capacité des sections syndicales de mettre en œuvre la démocratie collective, la prise en charge des aspirations de toutes les catégories et leur synthèse dans une action démocratique unitaire.

63) La C.F.D.T. estime de sa compétence d'intervenir sur tous les problèmes politiques lorsque les intérêts des travailleurs sont concernés.

terrains de lutte

64) L'action menée par les organisations C.F.D.T., depuis trois ans, a recouvert tous les aspects de la condition ouvrière. Les principaux terrains de lutte sont mentionnés et définis dans le rapport général du 36^e Congrès.

les moyens d'action

65) La défense des intérêts des travailleurs et le développement de notre stratégie exigent un renforcement de

l'organisation. La syndicalisation demeure donc un souci permanent et prioritaire à tous les niveaux.

a) En matière d'organisation :

66) Il faut développer la réflexion sur les responsabilités des structures dans l'action syndicale et la concertation entre les politiques des fédérations et des régions.

67) Les évolutions de l'industrie et des services exigent une discussion entre les fédérations concernées pour étudier les conditions et les moyens d'une adaptation ou d'une révision du champ d'activité des fédérations, face aux évolutions industrielles ou structurelles actuellement en cours.

68) Il est nécessaire que certaines catégories sociales (jeunes, travailleuses, immigrés, retraités) disposent d'un minimum de moyens d'expression au sein de la C.F.D.T., sans pour autant créer des structures parallèles qui freineraient leur insertion dans la lutte collective. L'expression de ces catégories sociales est indispensable pour que l'organisation intègre en permanence leurs besoins et leurs aspirations dans la définition des objectifs revendicatifs et des méthodes d'action.

b) La presse confédérale :

69) La diffusion de la presse confédérale doit connaître un développement nouveau et être prise en charge résolument par l'ensemble des organisations confédérées. La C.F.D.T. entend bien adapter cette presse à sa conception de l'information, à sa pratique des luttes et aux nécessités de la coordination de l'action.

c) La formation :

70) Le but de la formation syndicale est de former collectivement les militants pour l'action ; elle doit permettre :

- La réflexion idéologique et l'approfondissement par tous les adhérents de l'analyse, des perspectives et de la stratégie de la C.F.D.T. pour les traduire dans l'action ;
- La connaissance des stratégies du mouvement ouvrier et du capitalisme ;
- Le développement de la capacité d'analyse des militants.
- L'élaboration, à partir des réalités spécifiques de chaque structure syndicale, d'une politique syndicale. Celle-ci doit inclure la définition de tous les moyens d'action, y compris financiers.
- Le développement des capacités d'expression et de l'aptitude au travail en groupe des militants afin qu'ils puissent favoriser le débat entre les travailleurs et l'organisation syndicale.

71) Pour être cohérente avec la volonté de pratiquer un syndicalisme de masse et de classe, la politique de formation de l'organisation doit se mettre en œuvre et se développer, en priorité, à partir des niveaux les plus proches possibles des réalités vécues par les intéressés.

d) Les moyens internationaux de notre action :

72) La stratégie unitaire internationale de la C.F.D.T. s'inscrit dans une perspective d'action, au plan mondial.

La C.F.D.T. mène la lutte anti-capitaliste sur tous les fronts. Elle entend développer une lutte internationale sur le plan professionnel et interprofessionnel.

73) Sans exclure, a priori, si les nécessités l'exigeaient, de reconsidérer l'affiliation internationale de la C.F.D.T., il apparaît que dans les années à venir sa place est toujours dans la C.M.T., avec la volonté de poursuivre l'évolution de cette internationale, dans un comportement anti-capitaliste dynamique et ouvert à la nécessité du regroupement, dans l'action, de toutes les forces syndicales décidées à lutter

contre le capitalisme et ses conséquences pour les travailleurs.

74) En ce qui concerne l'Europe, la C.F.D.T. mettra tout en œuvre pour dénoncer le fondement capitaliste du Marché Commun et démystifier la présentation trompeuse qui en est faite aux travailleurs.

La création de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) ouverte à d'autres forces syndicales que celles de la C.I.S.L. est un fait positif.

En ce sens, la C.F.D.T. considère comme un acte unitaire important la décision prise par l'organisation européenne de la C.M.T. de demander à la C.E.S. l'ouverture rapide d'une négociation globale, permettant l'affiliation individuelle des Confédérations nationales. La C.F.D.T. poursuivra son action pour permettre l'entrée dans la C.E.S. de toute confédération démocratique désireuse de contribuer, d'une manière autonome et responsable, à la création d'une force syndicale unitaire en Europe.

Consciente de l'importance d'une action anti-capitaliste au niveau mondial, la C.F.D.T. continuera à développer ses relations avec le plus grand nombre possible de forces syndicales et populaires, clandestines ou non, de tous les pays du monde, pour confronter les positions et déterminer et engager des actions communes.

Les secrétariats professionnels internationaux ayant un rôle prépondérant dans les grandes industries clés, la C.F.D.T.

entend poursuivre son action pour qu'à partir des problèmes concrets des travailleurs, notamment au niveau des entreprises multinationales, se développent des initiatives précises qui permettent à la fois une lutte efficace sur les revendications des travailleurs et un renouveau du syndicalisme international, tant au plan professionnel qu'interprofessionnel. Dans ce sens, des discussions sur la base de l'unité d'action entre les F.I.P. et les S.P.I. sont indispensables pour aboutir à l'unification du syndicalisme international.

76) Dans le contexte mondial actuel, sans chercher à éliminer aucune force syndicale réelle, et en poursuivant notamment le développement des relations avec les organisations européennes de la F.S.M., il est du rôle de la C.F.D.T. d'encourager prioritairement toutes initiatives qui favorisent à la fois un rapprochement réel entre la C.I.S.L. et la C.M.T., et la prise en considération par ces deux internationales de l'importance des grandes organisations autonomes du Tiers-Monde.

77) Avec les travailleurs du Tiers-Monde, l'action syndicale internationale doit tendre à un soutien concret aux organisations ouvrières en lutte : au niveau financier, par le Fonds de Solidarité Syndicale Mondiale de la C.F.D.T. ; au niveau de l'action contre l'impérialisme, par une lutte commune s'attaquant à l'exploitation qui résulte des échanges internationaux économiques et financiers, en soutenant les luttes de libération des peuples soumis à des oppressions coloniales, fascistes ou racistes.

V — LE RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION ET DE L'INFLUENCE DE LA C.F.D.T.

78) Depuis des années, la C.F.D.T. tient une place à la fois novatrice et grandissante dans le mouvement syndical français.

79) Organisation syndicale, instrument de lutte, moyen de transformation sociale, la C.F.D.T. constitue un élément indispensable de la libération et de l'émancipation de la classe ouvrière. La C.F.D.T. est une force syndicale qui doit se développer encore par l'apport de milliers d'adhérents nouveaux.

80) L'adhésion est un acte de solidarité de classe. L'appartenance à un syndicat renforce l'union et l'action des travailleurs. Adhérer à un syndicat, c'est faire partie d'une force organisée, c'est donner au syndicalisme les moyens importants dont il a besoin pour lui permettre de pratiquer une action et une information de masse. Adhérer, c'est aussi participer à la vie syndicale, c'est prendre part aux décisions qui concernent tous les aspects de la condition du travailleur dans les entreprises et la société.

81) La qualité de la démocratie, la participation des adhérents à la définition de la politique syndicale, la possibilité

réelle d'expression de tous et de chacun, l'information, le débat et la consultation des travailleurs sont autant d'éléments significatifs de la volonté et de la capacité de la C.F.D.T. de traduire dans son organisation, à tous les niveaux et dans son comportement pratique d'action, sa conception d'un syndicalisme de masse tendu vers le socialisme et l'auto-gestion.

82) Ainsi, adhérer à la C.F.D.T., c'est appartenir à une organisation où chaque salarié participe démocratiquement à la vie de son organisation syndicale, l'oriente et la contrôle.

83) C'est la raison pour laquelle doit être développée la C.F.D.T., outil de lutte de classe au service des travailleurs.

84) Plus la C.F.D.T. sera forte, plus vite se réaliseront les revendications, les espoirs et les aspirations de la classe ouvrière, plus vite se créeront les conditions d'une efficace unité d'action et d'une durable unité syndicale, plus vite s'accompliront les changements nécessaires pour une meilleure qualité de la vie, pour une véritable libération humaine, et plus vite se mettront en place les conditions d'une agissante solidarité entre les peuples.



la résolution action

I. Le 36^e Congrès de la C.F.D.T. se tient dans une situation caractérisée par un durcissement concerté des positions du patronat et du gouvernement face à l'action syndicale.

Le gouvernement, qui assure l'unité de la droite sous la direction personnelle du Président de la République, compense son affaiblissement électoral et sa survie précaire par la répression politique, syndicale et culturelle.

Le patronat, de son côté, joue l'inflation et la hausse des prix et résiste farouchement à la pression syndicale, par la division, la diversion, la promesse de fausses réformes, la répression, les licenciements et même par la violence.

II. Dans cette situation, le mécontentement des travailleurs s'accumule et s'exprime avec vigueur dans de nombreuses branches et entreprises.

Les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions et la durée du travail, l'organisation même du travail, la transformation profonde des conditions de vie sont, plus que jamais, à l'ordre du jour.

III. Le congrès de la C.F.D.T. estime que seules des luttes intenses, à tous les niveaux, permettront une avancée réelle de l'ensemble des revendications et une amélioration du rapport des forces en faveur des travailleurs.

La C.F.D.T. appelle les travailleurs à définir avec leurs organisations syndicales, dans les entreprises et les localités, les revendications prioritaires et à décider des moyens d'actions les plus efficaces à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

Elle les engage à développer les luttes sur les objectifs communs suivants :

salaires et pouvoir d'achat

- Le SMIC à 1 1000 francs pour 40 heures par semaine ;
- La progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat ;
- La grille unique de classifications par branche professionnelle, la généralisation de la mensualisation et un véritable salaire mensuel garanti ;
- Le rattrapage de 30 % des prestations familiales et leur indexation sur l'évolution des salaires.

retraite et sécurité sociale

- Le droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de pension égal au SMIC ;
- L'amélioration de la situation faite aux personnes âgées et leur insertion dans la société ;
- L'abrogation des ordonnances de 1967 et de tous les textes restrictifs pour que les travailleurs gèrent leur sécurité sociale ;
- L'instauration d'un véritable régime social unique.

conditions de travail

- La lutte contre les cadences et la suppression du salaire au rendement ;
- L'amélioration des conditions de travail par une remise en cause fondamentale de l'organisation du travail ;
- Une réduction générale de la durée hebdomadaire du travail sans perte de salaire (40 et 36 heures pour les travaux pénibles, le travail posté, de nuit), la suppression des dérogations et des équivalences discriminatoires ;
- La suppression du travail de nuit et du travail posté chaque fois qu'il n'est pas techniquement indispensable.

droits des travailleurs

— Un statut unique pour tous les travailleurs d'une même branche professionnelle et garantie du statut général pour les personnels non titulaires de la fonction publique et assimilés.

— La suppression de l'arbitraire patronal, en matière de promotion, d'avancement et de licenciement que l'employeur soit privé ou public : la suppression de la notation.

— L'heure d'information et l'obtention d'une partie suffisante du temps de travail pour le débat collectif dans l'entreprise.

— L'élargissement des libertés syndicales et des moyens de les exercer dans toutes les entreprises.

— Le droit à l'emploi et à l'éducation permanente pour tous, y compris pour les handicapés.

La Résolution sur l'action présentée par Michel Rolant a été adoptée à main levée par une très large majorité.

La discussion a porté sur trois points principaux.

Le S.M.I.C. : un amendement réclamant le salaire minimum à 1.250 F par mois a été rejeté par 519 voix contre 350.

Les augmentations de salaire : la revendication d'une augmentation uniforme a été repoussée par 16 608 mandats (73,26 %) contre 6 062 (26,74 %).

L'avortement : Un débat s'est instauré entre deux intervenants, l'un réclamant la suppression de ce paragraphe, l'autre demandant que l'on se prononce pour l'avortement libre et gratuit. Le texte initial a finalement été massivement approuvé.

La création d'emplois de qualité là où se trouvent les travailleurs. La suppression des officines de travail temporaire.

— Le libre choix de la date d'incorporation pour tous les jeunes.

— L'abolition de toutes les discriminations pour les travailleuses, les jeunes, les immigrés et pour ces derniers l'abrogation des circulaires Fontanet et Marcellin.

— L'abrogation de la loi « anti-casseurs » et des lois et règlements « anti-grèves ».

santé et conditions de vie

— La transformation des conditions de vie et de santé, notamment par une politique de prévention, de soins, de logement, de transport et d'équipements collectifs.

— L'abolition des lois répressives sur l'avortement et la mise en échec des manœuvres gouvernementales qui visent, en fait à maintenir la situation actuelle. La développement de l'éducation et de l'information sexuelles et des méthodes contraceptives, l'amélioration des conditions sociales et matérielles afin de permettre la procréation libre et responsable.

— Une politique efficace pour l'amélioration du cadre de vie et l'élimination des nuisances et de la pollution.

Pour la C.F.D.T., l'ensemble de ces objectifs répond à des préoccupations réelles des travailleurs sur lesquelles des satisfactions immédiates et concrètes sont possibles. Ils permettent aussi, par la lutte menée pour leur satisfaction, d'améliorer le rapport des forces en faveur des travailleurs et d'élever le niveau de la conscience de classe en vue de réunir les conditions d'une transformation radicale de la société. Il faut donc multiplier les initiatives à tous les niveaux.

— Les travailleurs, par leurs syndicats, doivent participer pleinement à l'élaboration des revendications et aux décisions d'action.

— Toutes les organisations de la C.F.D.T., les militants, les adhérents, doivent engager des actions

et les élargir. La coordination des luttes pour leur donner la plus grande ampleur et la plus large efficacité sera poursuivie par toutes les organisations de la C.F.D.T. tant au niveau géographique que professionnel.

— Des initiatives confédérales, en vue de développer ou de coordonner des luttes d'ensemble, seront prises quand l'importance des luttes, la possibilité de faire avancer les objectifs communs et le rapport général des forces face à l'adversaire capitaliste, le permettront. Elles s'inscriront alors dans un processus de développement des luttes.

— Malgré les difficultés et les divergences qui subsistent et qui doivent faire l'objet d'un débat public avec les travailleurs, l'unité d'action engagée avec la C.G.T. doit se développer à tous les niveaux et s'étendre aux autres organisations en tenant compte des orientations ainsi définies.

— Le Congrès rappelle la nécessité de combattre le colonialisme et le néo-colonialisme français et d'agir pour la victoire de tous les peuples opprimés qui luttent pour leur libération politique, économique et culturelle.

— La répression patronale et les tentatives de division, comme réponse aux revendications et aux luttes, se généralisent et deviennent systématiques.

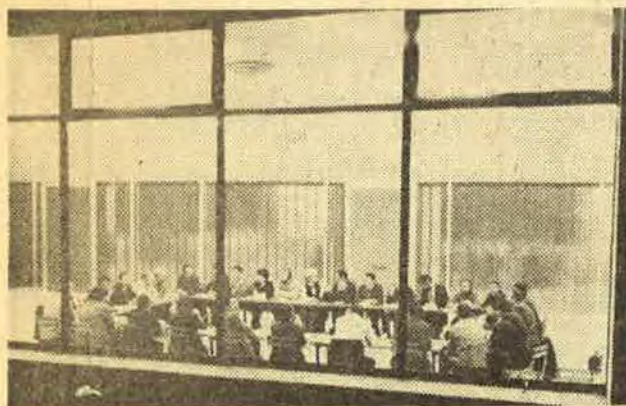
Les armes les plus répandues : lock-out, licenciement, menaces... s'accompagnent de plus en plus de l'utilisation de milices patronales de caractère fasciste.

La C.F.D.T. appelle tous ses organisations, ses militants et les travailleurs à réagir avec vigueur dans l'unité contre cette répression en s'attachant plus particulièrement à combattre les milices patronales et les pseudo-organisations au service du patronat.

La C.F.D.T. rappelle que les sections syndicales d'entreprise et d'établissement, les syndicats constituent les structures de masse et les pôles de rassemblement et d'organisation des travailleurs pour leurs luttes immédiates, la satisfaction de leurs revendications, la conquête de leurs libertés dans la perspective du renversement du capitalisme.

Le congrès réaffirme la nécessité d'une syndicalisation massive des travailleurs à la C.F.D.T. pour la construction d'un socialisme véritablement démocratique et autogestionnaire.

le bureau national



La première réunion du bureau national.

LES ELECTIONS au Bureau national ont eu lieu le vendredi 1^{er} juin. Il y avait 23 638 votants - 252 nuls - 23 386 suffrages exprimés. (La majorité absolue était donc de 11 694 voix).

Il y avait 13 candidats au titre des fédérations pour 10 postes à pourvoir - voir ci-dessous (tableau) les élus. Ont également obtenu : Pierre Branchereau (Fédération de l'enseignement privé) 11 234 voix. Georges Bégot (Banque) 10 464 voix. Pierre Autexier (Défense nationale) 6 100 voix.

Il y avait onze candidats au titre des régions pour dix postes à pourvoir. Robert Coste (Languedoc-Roussillon), qui a obtenu 12 553 voix, n'a pas été élu.

Il y avait neuf candidats présentés par le Bureau national (pour un collège qui peut comporter dix membres). Ils sont tous élus, de même que le candidat présenté par l'Union confédérale des cadres.

NOM	VOIX	FONCTION SYNDICALE	NAIS.	PROFESSION D'ORIGINE
-----	------	--------------------	-------	----------------------

COLLEGE DES FEDERATIONS

CHEREQUE Jacques	18.614	Sec. gén. F.D. Métallurgie	1928	Chef de fabrication
TOUTAIN Roger	17.983	Sec. gén. F.D. Hacuitex	1934	Employé
JULLIARD Jacques	17.237	Respons. Aff. Conf. S.G.E.N.	1933	Maître assist. Univers.
LAFONT Marie-Jeanne	17.057	Sec. gén. F.D. Santé	1933	Infirmière - puéricultrice
MARTIN Raymond	16.755	Sec. gén. F.D. Cheminots	1923	S.N.C.F. Maîtrise
TIGNON Jacques	16.492	Sec. gén. F.D. Construction	1934	Maçon
LE BOTERFF Marcel	14.244	Prés. F.D. Agriculture	1938	Technicien agricole
LE BELLER Emile	14.174	Sec. gén. F.D. P.T.T.	1929	Agent P.T.T.
DIZIER Bernard	13.428	Sec. gén. F.D. E.G.F.	1928	Agent E.G.F.
MOREAU Jacques	13.316	Sec. gén. F.D. Chimie	1933	Attaché de recherche

COLLEGE DES REGIONS

HERITIER Pierre	21.266	Sec. U.D. Loire (Rhône-Alpes)	1937	Employé de banque
CONRAUD Jean-Marie	20.542	Sec. gén. U.R. Lorraine	1928	Menuisier - bâtiment
DELAUSSUS Bernard	19.758	Sec. Synd. Chimie Nord	1933	Chauffeur - routier
DECLERCQ Gilbert	19.586	Sec. Comité Rég. Pays Loire	1919	Dessinateur industriel
GOUYET Guy	18.814	Sec. gén. Région Parisienne	1935	Agent technique
STAEDLIN François	18.681	Sec. U.D. Haut-Rhin (Alsace)	1928	AEX - P.T.T.
DUBONNET Christian	18.596	Sec. U.R. Prov.-Côte d'Azur	1929	P.T.T.
THIOLLENT André	18.025	Sec. U.R. Haute-Normandie	1931	Employé E.D.F.
NICOLO Félix	17.329	Sec. Région Bretagne	1925	O.S. rechapier
ROBERT Guy	16.162	Sec. U.I.S. Caen (Bas.-Norm.)	1943	Agent technique

COLLEGE PRESENTE PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

HUREAU Pierre	22.532	Ex-Sec. adj. F.D. P.T.T.	1931	Contrôleur P.T.T.
MAIRE Edmond	21.950	Sec. gén. C.E. sortante	1931	Technicien Chimiste
KRUMNOW Frédo	21.613	Membre C.E. sortante	1927	Employé textile
DETRAZ Albert	21.466	Membre C.E. sortante	1920	Ebéniste
DECAILLON René	20.919	Membre C.E. sortante	1926	Agent G.D.F.
LAOT Jeannette	20.083	Membre C.E. sortante	1925	O.S. S.E.I.T.A.
SALANNE René	19.835	Membre C.E. sortante	1927	Modelleur bois
LESIRE-OGREL Hubert	19.384	Ex-Sec. F.D. services liv.	1931	Juriste
ROLANT Michel	18.394	Membre C.E. sortante	1934	Employé agricole

CANDIDAT DE L'UNION CONFEDERALE DES CADRES

FAIST. Roger	19.107	Sec. Gén. U.C.C.	1929	Ingénieur - métallurgie
--------------	--------	------------------	------	-------------------------

L E Bureau Na
s'est réuni
Il a procéde

1) Nombre de
sion exécutiv
didats)

Votants : 29 ;
10 membres ...
9 membres ...
8 membres ...

2) Election de
mission exé

Votants : 29 ;
— René Decail
— Albert Detra
— Pierre Hurea
— Frédo Krum
— Jeannette La
— Hubert Lesi
— Edmond Mai
— Michel Rolan
— René Salann

3) Election du

Votants : 29 ;
— Edmond Mai

4) Elcction du

Votants : 29 ;
Blancs et nul
— René Decail



Fredo Krumnow

Responsable di
tion revendicative
à Mulhouse. Qua
Il commence
la Caisse d'Éparg
J.O.C. de 1946 à
ouvrier puis emp
usine de textile
(Haut-Rhin) jusq
En 1960, il est
néral de la Fédér
tile (qui devien
Membre de la C.
depuis mai 1970.

élu par le Congrès,
en 1973, en soirée.
votes suivants :

es de la Commis-
y avait que 9 can-

1.
..... 10 voix
..... 17 voix
..... 1 voix

es de la Com-

..... 27 voix
..... 29 voix
..... 29 voix
..... 27 voix
..... 27 voix
..... 25 voix
..... 29 voix
..... 23 voix
..... 23 voix

aire général

..... 29 voix

aire général adjoint

..... 23 voix

5) Election du trésorier

Votants : 29.

Blanc ou nul : 1.

— Pierre Hureau 28 voix

6) Répartition des fonctions au sein de la Commission exécutive (Secteurs confédéraux)

- Action revendicative :
Frédo Krumnow.
- Action économique (y compris emploi et éducation permanente) :
Michel Rolant.
- Action sociale - cadre de vie :
Jeannette Laot.
- Action internationale :
René Salanne.
- Secteur politique :
Albert Detraz.
- Secteur formation :
Hubert Lesire-Ogrel.
- Section organisation :
René Decaillon.
- Secteur information :
Edmond Maire.

..

Le Bureau National a ensuite exprimé aux camarades qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat : Laurent Lucas, René Bonéty, Jean Alidières, ses sentiments de gratitude et de solidarité.

commission exécutive



Edmond Maire

Né en 1931 à Epinay-sur-Seine. Trois enfants.

Au lycée jusqu'en 1^{re}, puis aide-laborantin chez Valentine. Il suit des cours du soir, devient technicien chimiste chez Pechiney.

Il découvre l'action syndicale à 24 ans. En 1958, il devient permanent chimie - région parisienne. En 1960, il entre à la Fédé Chimie, et devient Secrétaire général en 1964. Au Congrès de 1970, il entre à la C.E. confédérale.

Lorsque Eugène Descamps, malade, se retire en septembre 1971, il lui succède.



Pierre Hureau

Trésorier confédéral. Né en 1931 à Coulommiers (Seine-et-Marne). Deux enfants.

Il débute au travail en 1948 comme employé de bureau dans le commerce. En 1950, il entre aux P.T.T. où il est agent d'exploitation.

Il adhère en 1956, devient permanent P.T.T. en 1961, puis trésorier, et secrétaire général adjoint de sa fédération en 1969. En 1972, il devient secrétaire confédéral au secteur financier.



René Decaillon

Secrétaire général adjoint, responsable du secteur organisation. Né en 1926 à La Madeleine, Nord. Six enfants.

Entré au Gaz de France en 1944 à Lille comme dessinateur, il devient ensuite attaché de direction à Douai. Secrétaire du syndicat E.G.F. de Douai en 1949, permanent du secrétariat de la Fédération Gaz - Electricité en 1955, secrétaire général de cette Fédération en 1963, il devient membre de la C.E. confédérale en 1970.



Albert Detraz

Responsable du secteur politique. Né en 1920 en Savoie. Trois enfants.

A 16 ans, il fait une année d'école professionnelle (ébénisterie) à Lyon. Il travaille 6 ans au Faubourg Saint-Antoine (meuble) à Paris. En 1945, il devient permanent, secrétaire fédéral en 1949, puis Secrétaire général de la Fédération du bâtiment en 1952. Il entre à la Confédération en 1963.

Il est directeur du B.R.A.E.C. et directeur politique de « C.F. D.T. Aujourd'hui ».



Jeannette Laot

Responsable du secteur action sociale - cadre de vie. Née en 1925 à Landerneau (Finistère). Un enfant.

O.S. au S.E.I.T.A. (Tabacs et Allumettes) de Morlaix. Secrétaire de son syndicat (qu'elle a créé fin 1948), membre du Conseil de l'U.D. du Finistère, elle devient permanente en 1954.

De la Fédération de l'alimentation, en 1964, elle préside la commission féminine confédérale. Elle entre à la C.E. en 1969.



Michel Rolant

Responsable du secteur économique, formation professionnelle, emploi. Né en 1934 à Vallauris (Alpes - Maritimes). Trois enfants.

Après le bac, travaille comme ouvrier dans l'agriculture (1950), puis est employé à la Mutualité agricole. Il poursuit parallèlement des études. En 1954, il devient secrétaire de son syndicat, puis secrétaire général, et président de la Fédération de l'agriculture de 1963 à 1971. Il entre à la C.F. en 1971.



René Salanne

Responsable du secteur international. Né en 1927 à Bayonne. Quatre enfants.

Muni d'un C.A.P. d'ébéniste-modelleur, il entre à 16 ans dans une entreprise métallurgique de Bayonne. Il adhère presque aussitôt à la C.F.T.C. Il est ensuite durant plusieurs années permanent de la J.O.C. Secrétaire confédéral au secteur international de la C.F.D.T. en 1962, il est depuis 1970 membre de la C.E.



Hubert Lesire-Ogrel

Responsable du secteur formation. Né en 1931 à Paris. Quatre enfants.

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques. Entre 1953 et 1957, il est salarié comme attaché d'administration au Conseil économique et social.

En 1957, il devient responsable du service juridique de la Confédération, puis est élu, en 1966, Secrétaire général de la Fédération des services.

Un message d'Eugène Descamps



« J'aurais très vivement souhaité participer à notre 36^e Congrès. Mais mon état de santé me contraint à limiter mes activités et voyages. Par ces quelques lignes, je voudrais dire à tous que le militant Eugène Descamps est avec eux. Après 35 ans de vie engagée, dont 25 années à la C.F.T.C.-C.F.D.T., on ne peut oublier tout ce que l'on doit au mouvement ouvrier, à notre Confédération et à tous les camarades. »

C'est Laurent Lucas qui a lu la lettre d'Eugène Descamps au Congrès. Celui-ci a envoyé à son tour un message d'amitié au militant Descamps qui fut secrétaire général de 1961 à 71.

Edmond Maire devait dire en commençant son introduction au débat général :

« Je veux d'abord, au nom de tous, associer à nos travaux celui qui, il y a 3 ans, présentait le rapport général du 35^e Congrès ; celui qui, par son dynamisme, sa force de conviction, a contribué plus que tout autre à la réussite de l'évolution de notre confédération dans la plus large unité possible ; le militant qui n'a ménagé ni son temps, ni ses forces au service du développement de notre organisation, Eugène Descamps. C'est pour nous tous un militant exceptionnel. Il a imprimé sa marque à tout ce qui fait la richesse de la C.F.D.T. A ses perspectives, en contribuant à lui faire adopter une orientation socialiste et démocratique. A sa stratégie, en faisant de l'unité d'action interconfédérale une des armes de notre combat. A son audience, en étant l'artisan efficace du changement de titre et de statuts. »

Trois membres de la commission exécutive élus en 1970, au 35^e Congrès quittent comme ils l'avaient annoncé, leur fonction à la C.E. Ils ne quittent pas la C.F.D.T. !

Laurent Lucas

était permanent depuis presque 20 ans, dont 16 ans « en équipe avec Eugène Descamps ».

Né en 1920 au Croisic, en Loire-Atlantique, il entre comme apprenti aux chantiers de Penhoët à St-Nazaire où il devient électricien d'entretien.

Il vit au syndicat des métaux de Saint-Nazaire les grandes grèves de 1955, juste avant de venir à la Fédération de la Métallurgie. Il entre à la Confédération en 1960, au secteur social. De 1961 à 1971 il est Secrétaire général adjoint, puis devient Président confédéral en 1971. Pendant ce temps il représente l'organisation successivement à l'U.N.I.R.S. et l'A.R.R.C.O. Il est vice-président du Conseil économique jusqu'en 1974.

Il entrera le 1^{er} septembre à la Direction de l'Agence nationale pour la formation permanente, où il sera vraisemblablement chargé des relations avec les organisations professionnelles et syndicales.



René Bonety

était à la Confédération depuis 1962, comme responsable du secteur économique. Il était entré pour la première fois au Bureau Confédéral en 1951 alors qu'il était permanent à l'Union locale de Valenciennes-Denain.

Né en 1920 à Onnaing (Nord), il commence à travailler comme dactylo chez un chevilleur en 1935. Il entre en 1936 à la Société d'Electricité de Valenciennes qui est intégrée à l'E.D.F. en 1946.

Il reprend un emploi à l'E.D.F. à la rentrée de 1973. Il poursuit



jusqu'à son terme, 1974, son mandat au Conseil économique et social où il est Président du groupe C.F.D.T. Il est présenté par la C.F.D.T. au Conseil économique européen.



Jean Alidières

paye ses cotisations depuis 1927, date à laquelle il était entré comme comptable au Crédit mutuel à Paris. Il est au secteur financier de la Confédération depuis 1936. Son activité ne s'interrompt que pendant la guerre (il est prisonnier). Il rentre en 1945 comme Secrétaire général adjoint, responsable des finances.

Né en 1911 à Arpajon-sur-Cère (Cantal), il avait annoncé son départ au lendemain du 35^e Congrès, ce qui lui a permis de « préparer une bonne transition ». Le Bureau national lui a cependant demandé de continuer à s'occuper des sociétés immobilières de la Confédération.

une charte financière pour la C.F.D.T.

UNE charte financière pour la C.F.D.T. : le Congrès a adopté le nouveau projet de charte présenté par René Decaillon, ainsi que la politique financière et les cotisations confédérales présentées par Pierre Hureau. La charte a été votée par 15.192 voix, soit 65,77 % (7.905 voix contre - 34,23 %).

Le 35^e Congrès confédéral, en 1970, avait mandaté le Bureau national pour élaborer un projet de charte financière. C'est ce projet qui a été mis en chantier. Il a connu plusieurs transformations. En effet, deux avant-projets se sont fait jour au sein de la Commission confédérale d'organisation (publiés dans « Syndicalisme-Hebdo » des 27 avril, 4 et 11 mai et 1^{er} juin 1972 avec les autres aspects de la charte financière en préparation).

— Le Conseil national des 25, 26, 27 mai a décidé de retenir l'un de ces avant-projets qui a été discuté au Conseil national des 25-28 octobre 1972. Mais un certain nombre d'organisations voulaient que la discussion se poursuive sur les deux projets dans l'organisation. Elles ont finalement élaboré un contre-projet, intitulé : « Pour une véritable charte financière qui nous engage tous dans une solidarité de classe ».

C'est ce contre-projet que le B.N. a décidé de considérer comme un « amendement global » au projet de charte financière. Mais lors de l'examen des très nombreux amendements parvenus, le B.N. des 3-4 mai 1972 a tenté une synthèse qui, finalement, amendait et remplaçait le projet de charte contenu dans

le rapport « structures et charte financière ».

C'est ce nouveau projet de charte (paru dans « Syndicalisme-Hebdo » du 10 mai 1973) qui a été présenté au Congrès. De ce fait, les amendements présentés sur l'ancien projet n'avaient plus d'objet et de nouveaux amendements pouvaient être envoyés jusqu'au 22 mai.

Les auteurs du contre-projet avaient à se déterminer à ce sujet. Au cours de la discussion au congrès, ils ont déclaré retirer le contre-projet.

Avant d'aborder la discussion du projet de charte financière, le congrès se prononce d'abord sur une motion préjudicielle présentée par le syndicat de la Préfecture de Paris. Cette motion, jugeant le projet de charte insuffisant, vise à poursuivre le débat dans l'orga-



Après l'échec du projet de charte financière présenté au 35^e Congrès, il a fallu 3 ans de discussions pour aboutir à un projet susceptible d'être adopté par les organisations confédérées. Mais le résultat est là : la Confédération a désormais une charte financière.

nisation et refuse d'en débattre à ce congrès.

Le congrès, après réponse du rapporteur : René Decaillon, repousse cette motion préjudicielle, à une très large majorité, par un vote à mains levées.

1 - la présentation de R. Decaillon

René Decaillon présente ensuite le nouveau projet de charte financière (publié dans « Syndicalisme-hebdo » n° 1444, du 10 mai 1973). Il souligne l'importance politique, pour la C.F.D.T., d'engager la « bataille financière » pour quatre raisons :

- 1) pour le « coût de notre syndicalisme de masse et de classe » ;
- 2) pour l'indépendance de la C.F.D.T. ;
- 3) parce que la lutte de classe se durcit et que la bataille des idées se développe, face à de puissants moyens patronaux,

4) parce que la C.F.D.T. ne peut prendre de retard en matière de cotisations.

Après avoir abordé des aspects du projet de charte financière sur lesquels il existe un certain nombre de divergences, René Decaillon déclare que si la charte ne peut tout prévoir, elle doit fixer un cadre et être une dynamique. Nous serons amenés à apporter un certain nombre de solutions aux difficultés qui subsisteront. Il faut laisser le pouvoir à l'imagination.

2. - le débat

Il y a soixante-dix-huit demandes d'interventions. Il est fait appel à des regroupements d'interventions du fait de l'ordre du jour chargé du congrès. Il y a finalement trente-deux intervenants.

Premier intervenant, Louis Allard (Pays de Loire) parle au nom de plus de... 250 syndicats qui ont soutenu le « contre-projet » de charte financière : « Pour une véritable charte financière qui nous engage tous dans une solidarité de classe. »

(Syndicats d'Hacuitex, agriculture, Construction, Sécurité sociale, Communaux, Défense nationale, régions des pays de Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, plus des syndicats d'autres secteurs professionnels dans d'autres régions.)

On ne change pas tous les ans de charte financière, dit-il ; c'est une chose très importante et lourde de conséquences : elle engagera toutes les structures de la C.F.D.T. Nous ne voulons pas nous retrouver, comme en 1970, sans charte finan-

cière. C'est pourquoi nous avons demandé la poursuite du débat au sein de l'organisation et nous avons déposé le « contre-projet ». Nous voulons donner la priorité aux structures de base. Nous ne pouvons choisir une charte financière qui reproduise les disparités existantes dans le capitalisme. C'est au congrès que doivent être décidées les différentes parts de la cotisation.

Nous avons accueilli avec satisfaction, dit-il, le nouveau projet de charte financière et nous avons décidé de retirer notre contre-projet. Mais nous faisons aussi des réserves sur le nouveau projet et nous défendrons les amendements qui vont dans le sens du contre-projet.

plus faibles demandés par d'autres organisations. Veut-on un syndicalisme d'élite ou de masse ?

Pour Jean-Paul JACQUIER (Fédération générale Agriculture), il faut revoir nos méthodes de préparation. Une recherche trop rapide aboutit parfois à de mauvaises synthèses. Il est important d'avoir une charte financière, mais nous risquons d'avoir une « charte de la lassitude ».

La hiérarchisation de la cotisation n'a pas les mêmes conséquences pour tous et les ressources des syndicats ne seront pas les mêmes (malgré un même taux) selon l'importance des salaires. Pour supprimer l'inégalité, il faut hiérarchiser chaque part de la cotisation. Le principe de l'interdépendance financière (entre chaque structure de l'organisation) doit être admis.

La charte financière est un posée n'est pas autogestionnaire, déclare Patrick TROUVE (Marins et Officiers Marine marchande et Personnels sédentaires des Compagnies de Navigation) qui pose la question : les différentes parts de la cotisation, pourquoi faire ? Nous voulons que ce soient les syndicats qui décident ces parts pour chaque échelon, en congrès confédéral. Il est grand temps d'entamer un débat avec les collecteurs et une réflexion qui devrait aboutir en 1976, sinon nous risquons d'avoir une mauvaise charte.

les bas salaires...

La charte financière est un plat qui se mange froid, déclare Reine-Marie DELABY (Hacuitex). La charte repoussée il y a trois ans, parce qu'elle ne tenait pas compte des réalités, sera-t-elle acceptée aujourd'hui ? Mais il y a toujours la même injustice des taux de cotisation dans la C.F.D.T. Dans le textile et l'habillement, beaucoup paient déjà plus que 0,65 % de leur salaire pour la cotisation, mais c'est sur un salaire faible. Qu'en sera-t-il avec une cotisation minimum de 7,13 F proposée ? Quelle part minimum restera-t-il au syndicat ? Reine-Marie Delaby demande que 20 % environ du fonds d'organisation soient consac-

LE NOUVEAU PROJET DE CHARTE FINANCIÈRE SOUMIS A LA DISCUSSION DU CONGRÈS

● A partir du 1^{er} janvier 1974, la cotisation est fixée en pourcentage du salaire mensuel réel, en y incorporant les primes et indemnités soumises à retenues.

Le premier taux de la Caisse nationale d'action sociale (Caisse de résistance) est inclus dans ce pourcentage.

Objectif de 1 % du salaire à atteindre par étapes (1^{er} janvier 1974 : 0,65 % - 1^{er} janvier 1975 : 0,70 % - 1^{er} janvier 1976 : 0,75 %).

● Une part (indexée) doit être garantie aux structures de base : 1,15 F aux syndicats — 0,20 F (dans la part régionale) aux U.I.B.

● Des « fourchettes » sont fixées pour :

- les parts des régions (1,60 F minimum à 2,25 F maximum) ;
- les parts des fédérations (2,10 F minimum à 2,90 F maximum) avec des dispositions particulières pour celles qui sont, actuellement, au-dessus ou en-dessous de ces chiffres.

● Définition des parts nationales interprofessionnelles de la cotisation (part confédérale, solidarité syndicale mondiale, fonds d'organisation).

● Financement de l'Union Confédérale des Cadres, par l'ensemble des adhérents cadres (par le canal des fédérations).

● Création d'un fonds d'organisation se substituant au fonds de développement. Une partie de ce fonds (de l'ordre de 20 %) sera consacrée aux organisations qui n'ont pas l'équipement minimum indispensable pour développer l'action.

● Le congrès confédéral de 1979 établira un bilan de l'application de la charte financière.

(Le texte complet de ce projet est paru dans « Syndicalisme-Hebdo », n° 1 444, du 10 mai 1973.)

des réserves sur les taux de cotisations ; égaliser les moyens

Beaucoup d'interventions expriment un accord sur la hiérarchisation de la cotisation, mais soulignent des difficultés au sujet du calendrier de progression des taux de cotisation et la nécessité de l'égalité des moyens entre organisations dans la C.F.D.T.



André REMBERT (S.G.E.N.) exprime des réserves sur le taux de la cotisation. Nous ne nous battons pas contre un taux élevé, dit-il, mais il faut tenir compte de ce qu'en prennent conscience les adhérents et des taux



Louis Allard

crés aux organisations qui ont des secteurs à bas salaires.

Gabrielle DAVID (Hacuitex, Nantes) affirme que ce sont les plus bas salaires qui, proportionnellement, cotisent le plus. Vivez donc avec 800 F par mois, dit-elle, et comment les syndicats des petites boîtes peuvent-ils vivre ?

MAUVEZIN (Hacuitex, Toulouse) déclare que le minimum de 7,13 F de cotisation proposé représente 0,65 % d'un salaire de référence de 1.097 F, bien supérieur au S.M.I.C. Comment des ouvrières d'Hacuitex, des travailleuses du commerce pourront-elles résoudre leurs problèmes financiers ?

Jacques SANGUER (E.D.F.-G.D.F. Nancy et des Syndicats E.D.F.-G.D.F. de la Région Parisienne) conteste l'objectif de 1 % : nous ne pouvons décider aujourd'hui sans connaître les réactions des adhérents. L'étape de 0,65 % doit être atteinte au 1^{er} janvier 1976 au lieu de 1974. **Fernand DUPAGNY** (Syndicat national du Personnel des Transports aériens privés) demande aussi une progression plus lente du taux de la cotisation (il propose un échelonnement allant de 0,60 % en 1975 à 1 % en 1983).

Lucien MAZEAS (Syndicat national de l'Équipement et du Logement, et douze syndicats de fonctionnaires) fait aussi des réserves à ce sujet et souligne que, dans plusieurs organisations, il faudrait doubler la cotisation, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes.

Claude NERY (Syndicat des Professions animatrices de la Construction) demande de tenir compte des réalités des plus mal payés et **Pierre LECHANTEUR** (Préfecture de Police de Paris et Administrations centrales) exprime l'hostilité de son organisation au projet de charte financière.

Pour **Michel BERANGER** (Métaux et Syndicats de l'U.I.B. de la Région de Fougères), l'enjeu n'est pas seulement une question de

taux de la cotisation, mais il est nécessaire de reconnaître les syndicats au plan financier et au S.C.P.V.C. Nous préconisons l'auto-détermination des luttes, dit-il, mais avec quels moyens ?

Jean COULAIS (Métallurgie, La Roche-sur-Yon) pense que le pourcentage demandé n'est pas réaliste, tandis que **Maurice CARRIERE** (Chimie Drôme-Ardèche et plusieurs syndicats de la région de Valence et de Savoie) déclare que la liberté des fédérations et régions ne doit pas s'exercer au détriment des structures de base. Il faut harmoniser le développement des moyens professionnels et interprofessionnels qui sont complémentaires. D'autre part, il n'y a aucun moyen précis pour assurer le minimum garanti aux syndicats.

Si nous avons participé au contre-projet, dit **Jacques TIGNON** (Construction), c'est parce que nous voulons un syndicat solidaire, contre les inégalités, s'appuyant sur une conception de classe. Nous nous sommes réjouis quand nous avons reçu le nouveau projet, mais la majorité de nos adhérents n'est pas prête à payer les cotisations prévues.

... et les cadres

C'est ce qu'affirme aussi **Henri WEBER** (Syndicats d'Alsace) : l'objectif de 1 % dépasse la volonté d'effort et de compréhension de la masse des travailleurs. Nous sommes contre la progression du taux proposé, dit-il ; c'est bloquer le développe-

ment de l'organisation au niveau des ouvriers professionnels et surtout des techniciens et cadres. **Jean-Louis NICQUEVERT** (Gaz-Electricité, région Bourgogne), qui propose une progression plus lente des taux de cotisation, demande comment on pourra réduire les inégalités s'il y a des fédérations qui sont au-dessus et en dessous de la « fourchette » proposée.

Jean LOUP (Syndicat parisien du Bâtiment), qui souligne les difficultés rencontrées du fait de la dispersion des chantiers et le coût



plus élevé pour les moyens d'action, préconise de rester à 0,60 %. Il s'agit, dit-il, de savoir si nous voulons faire un syndicalisme sélectif ou de masse.

Robert TONNOIR (Ouvriers Métaux, Valenciennes) pose la question des taux de la caisse de résistance dans la charte et souligne les complications, pour les collecteurs, pour appliquer la charte.

Plusieurs intervenants soulignent les difficultés en ce qui concerne les cadres : **Jean-Louis BERGONIAU** (Syndicat Etam Métallurgie, Valenciennes-Denain) qui demande de ne pas aller trop vite au sujet de la cotisation, nos positions sur la hiérarchie étant déjà difficiles à admettre pour la maîtrise et les cadres. **Roland GOUDAL** (Cheminots, Boulogne-sur-Mer) affirme « qu'il en coûte parfois à un cadre d'être à la C.F.D.T. ». D'autre part, dit-il, l'U.C.C. doit être incorporée dans les structures de l'organisation.

Jean BILLON (Société chimique des Charbonnages du Nord et des Syndicats Chimie Région Parisienne) affirme que le projet actuel est un compromis de compromis. Tout est cadré, limité, réglementé. Est-ce là l'autonomie des organisations ?

(Suite page 30)

LES GREVES A LA SECURITE SOCIALE

Une conséquence de l'action à la Sécurité sociale sera d'améliorer les services rendus aux assurés et allocataires, a déclaré **Michel Maurice** (Fédération Sécurité sociale) au Congrès. Face aux tentatives d'opposer personnels et usagers, toute la C.F.D.T. doit se sentir concernée et agir solidairement.



Henri Weber



José Escanez



André Rembert



Fernand Pénin

(Suite de la page 29)

une mise en commun des moyens

José ESCANEZ (Industries chimiques et plusieurs syndicats des Alpes de Haute-Provence) tente d'apporter une réponse concrète en citant le cas du Syndicat Chimie dont le local, la machine à photocopier et le papier servent à l'U.D. Il y a une mise en commun « sur le tas » des moyens des petits et gros syndicats, parce que nous menons le même combat. Il ne faut pas vouloir empêcher les « gros », dit-il, de payer de fortes cotisations.

Nous nous situons dans une politique de fortes cotisations, déclare Pierre MARET (Syndicat des Industries chimiques de Lyon). Il n'y a pas de trait commun entre syndicalisme de masse et cotisations faibles. Il faut une charte financière conforme à nos perspectives, qui fasse appel à la responsabilité, qui permette un développement des secteurs défavorisés, sinon, pourquoi parler d'autogestion ?

La C.F.D.T. doit devenir la première centrale syndicale de notre pays, affirme HUTEAU (Métaux et Assurances, Sarthe). La cotisation doit être à la mesure de notre volonté, mais il faut faire un syndicalisme de masse en fonction des possibilités des adhérents.

René LAURENT (Métaux, région Saint-Etienne et Savoie) interroge : comment réaliser au sein de la C.F.D.T. notre conception de

l'autogestion et d'un socialisme démocratique, notamment par une décentralisation des décisions ? Il faut des structures adaptées (section d'entreprise, syndicat, U.I.B.) qui répondent aux aspirations des travailleurs. Faut-il que les ressources soient fournies par une cotisation élevée ou par une plus grande syndicalisation ? En tout cas, les inégalités doivent disparaître.

Pour Roger HERAU (plusieurs syndicats, Seine-Maritime et Eure), la charte financière doit être un outil permettant à la C.F.D.T. de mettre en œuvre la stratégie qu'elle s'est donnée. Il cite l'exemple de décentralisation du budget régional de Haute-Normandie par « zones d'animation » (il reste 0,43 F pour le fonctionnement propre de l'U.R. sur les 1,31 F versés à la région).

Il propose qu'une sorte de « contrat » soit passé entre fédérations, régions et syndicats pour garantir le minimum de 1,15 F aux syndicats. Il faut donner aux syndicats le pouvoir de décider les parts professionnelles et interprofessionnelles.

décider les moyens d'une politique

Frédé MOUTET (Fédération générale Métallurgie) déclare que le projet de charte financière est bien à l'image de la démocratie de la C.F.D.T. : elle fait appel à la responsabilité. Mais il faut avoir conscience qu'une politique syndicale nécessite des moyens. 55 % de la cotisation fédérale, dit-il, sont décentralisés aux autres échelons de la structure mé-

tallurgie. Nous décentralisons au maximum nos structures et nos moyens pour éviter à l'interprofessionnelle qu'elle soit condamnée à jouer un rôle de « suppléance ».

Jacques GOBEL (Chimie, Nantes - Saint-Nazaire) affirme la volonté d'autonomie des organisations confédérées « qui doivent décider les moyens de leur politique ». Il n'y a pas d'incompatibilité entre un taux suffisant de cotisation et une forte syndicalisation, mais il faudrait prévoir des délais ou des étapes pour que les secteurs à bas salaires puissent rejoindre les taux de la charte financière.

Chaque adhérent sera traité sur le même pied d'égalité, déclare Victor CAMIER (Sidérurgie lorraine) et paiera proportionnellement la même part de son salaire. C'est déjà un premier principe d'égalité. Si la charte n'est pas parfaite, elle doit constituer une première étape, en particulier pour donner aux sections d'entreprise les moyens nécessaires à leur action.

Fernand PENIN (Syndicat général des Travailleurs de l'Automobile) cite les conflits récents de Renault et de Peugeot, et les gros problèmes que doit affronter le syndicat, qui comprend une majorité d'O.S. et de travailleurs immigrés. Nous ne demandons pas d'être « assistés », dit-il, mais d'avoir les moyens pour faire face à la situation. Une politique financière doit reposer sur la solidarité entre catégories, ce que nous propose la charte. Si elle ne résout pas toutes les difficultés, elle n'en est pas moins une amorce de solution. Il faut donner priorité aux ressources des structures de base.

éditions espagnole et portugaise

Nom de l'organisation ou du responsable

Adresse :

Rue

..... n°

Code postal Ville

Souscrit un abonnement groupé pour 5 numéros successifs.

(Rayer les mentions inutiles.)

à l'édition portugaise

Nombre d'exemplaires

(10 minimum)

à l'édition espagnole

Nombre d'exemplaires

(10 minimum)

Règlement joint (1 F par exemplaire et par numéro) par mandat, chèque bancaire ou chèque postal (3 volets) à « Syndicalisme » : 26, rue de Montholon, 75439 PARIS Cedex 09 - C.C.P. C.F.D.T. 283-24 Paris.

3. - la réponse du rapporteur

Dans sa réponse, René Decaillon déclare qu'il a pris connaissance et tenu compte des textes des interventions qui ont été retirées.

Réfutant l'accusation d'absence de démocratie, il souligne au contraire l'effort considérable de réflexion dans les syndicats au sujet de la charte. Celle-ci, dit-il, est une étape et elle contient une disposition fondamentalement importante : tous les syndicats devront débattre des parts de chaque échelon dans la structure. Il faudra, pour cela, partir d'une politique syndicale pour que les syndicats aient vraiment une possibilité de choix.

René Decaillon lance un appel pour que le congrès adopte une charte : si nous n'avons pas un minimum de dispositions communes, nous perpétuerons les difficultés, les erreurs, les anomalies dans l'organisation.

Il répond ensuite à quelques questions et objections lancées au cours du débat : il conteste qu'il y ait contradiction entre syndicalisme de masse et de fortes cotisations, et cite notamment l'exemple des pays étrangers. Il est impensable, dit-il, de ne pas

avoir un minimum de cotisation de 0,65 % du salaire au 1^{er} janvier 1974. Nous n'affiliions d'ailleurs plus, déjà depuis près de trois ans, de syndicats en dessous du taux de 0,60 %. Mais il faut une certaine souplesse pour permettre à certains de prendre des dispositions nécessaires pour s'adapter.

A propos de la garantie minimum au syndicat, ce qui est supérieur à 1,15 F lui reste évidemment acquis. Les cotisations hiérarchisées doivent d'ailleurs dégager des ressources et moyens supérieurs pour la base.

Mais le B.N. n'est pas favorable à l'encaissement de cette part fixe garantie : le syndicat enverrait d'ailleurs une somme qui lui reviendrait et les frais supplémentaires que cela implique (2 ou 3 centimes par timbre) ne seraient-ils pas mieux utilisés pour favoriser des moyens d'action.

Un effort va être fait, souligne René Decaillon, pour établir un lien plus évident aux yeux de tous, entre le budget et la politique confédérales, entre les finances et l'action. En ce qui concerne l'équipement des syndicats, nous ne serions pas consé-

quents avec nous-mêmes si nous ne prenions pas de décision permettant que les syndicats de secteurs ou branches à bas salaires aient un minimum de garantie. Mais tout ne peut être réglé en détail du plan national. Les fédérations et régions doivent d'abord prendre des dispositions avant de se tourner vers le fonds confédéral d'organisation.

René Decaillon réaffirme en-

fin que le financement de l'Union confédérale des cadres (U.C.C.) doit être assuré par les adhérents cadres et non être pris sur le budget confédéral.

La charte financière n'est sans doute pas parfaite, dit-il en concluant, et des disparités existent actuellement. Mais elle est une étape pour arriver à une politique financière commune dans l'organisation, pendant les années à venir.



4. - le débat sur la résolution

Après la réponse de René Decaillon, une discussion s'engage sur le projet de résolution de la charte financière qui a suscité soixante-quinze amendements. Un certain nombre d'entre eux sont retirés en cours de discussion par leurs auteurs.

Parmi ces nombreux amendements, plusieurs aspects de la charte ont fait l'objet de discussions plus longues ou plus serrées :

— Le taux de la cotisation mensuelle perçue auprès de l'adhérent.

Le B.N. propose une procédure simplifiée (du fait qu'il y a onze amendements sur ce point). Le congrès adopte cette procédure, c'est-à-dire qu'il vote sur une nouvelle proposition du B.N. représentant un amendement global sur cet aspect : la cotisation devrait être égale à 0,65 % à partir du 1^{er} janvier 1974. Elle sera égale à 0,65 % au 1^{er} janvier 1975 (au lieu de 0,70 %) et, au 1^{er} janvier 1976, à

0,70 % (au lieu de 0,75 %). L'amendement proposé est adopté par mandats : 15.608 voix pour (68,01 %), 7.340 voix contre (31,99 %).

Une autre proposition, regroupant plusieurs amendements qui ont le même sens, est adoptée à main levée : « Les pourcentages minima ne doivent, en aucun cas, avoir pour objet de baisser les taux des cotisations. »

— L'encaissement par le S.C.P.V.C. de la part minimum garantie aux syndicats.

Cette proposition (défendue par les auteurs du « contre-projet », combattue par un camarade de la sidérurgie lorraine) est repoussée.

— Minimum (indexé) de 0,20 F aux U.I.B. dans la part des U.R.I. Cette proposition est adoptée.

— Parts fédérales et régionales de la cotisation.

Une série d'une dizaine d'amendements fait aussi

l'objet d'une proposition du B.N. pour une synthèse dans la discussion.

Un vote approuve le principe et le taux des « fourchettes » ou amplitudes des parts régionales et fédérales. Le congrès adopte les taux proposés dans le projet de charte (régions : 1,60 F minimum à 2,25 F maximum ; fédérations : 2,10 F minimum à 2,90 F maximum).

Un second vote refuse des taux représentant des tranches intermédiaires. Les fédérations et régions pourront donc choisir n'importe quel taux ou chiffre compris entre les minimum et maximum prévus.

— Le cas des organisations qui dépassent actuellement les maxima prévus.

Un amendement à ce sujet (paragraphe 17) est longuement débattu. Il prévoit que ces organisations « devront établir un plan leur permettant de s'inscrire dans le cadre des fourchettes, et cela dans un délai de cinq ans ».

Cet amendement est adopté par une majorité de 24

voix (vote par mandats) : 11 130 pour - 11 106 contre.

Mais une motion d'ordre est déposée par les auteurs de l'amendement adopté (Pays de Loire et un certain nombre de syndicats d'autres régions). Elle tend à supprimer le début du paragraphe (qui n'a pas fait l'objet d'amendement) et qui, selon eux, n'a plus de raison d'être du fait du vote intervenu. Ce texte dit que les organisations dépassant les maxima « ne pourront augmenter la valeur de leur part d'un pourcentage supérieur à l'indexation retenue (au paragraphe 24 du projet de charte) avec une marge en plus d'un pour cent ».

Le rapporteur, René Decaillon, refuse cette interprétation du vote intervenu. Il demande le maintien de ce texte et sans revenir sur le vote qui a eu lieu, il préconise un peu de souplesse sous peine de mettre en difficulté des organisations qui sont actuellement au-dessus des maxima adoptés.

(Suite page 32)

(Suite de la page 31)

Un délégué du S.G.E.N. souligne cette difficulté et affirme que son organisation, qui désire pourtant qu'il y ait une charte financière, risque d'être amenée à émettre un vote défavorable.

Un vote à main levée intervient. Le début du paragraphe est maintenu.

— **Financement de l'U.C.C.**
Un amendement (syndicat de la construction électrique de la région parisienne) préconise qu'il soit assuré par le budget confédéral. Il est repoussé.

— **Fonds d'organisation.**

Le B.N. propose un texte qui fait la synthèse de plusieurs amendements déposés. Il prévoit qu'à partir d'un inventaire des organisations insuffisamment équipées pour développer l'action, qui ont des sec-

teurs importants à faibles salaires, une part du fonds d'organisation (de l'ordre de 20 %) leur sera consacrée pour leur développement.

Une déléguée d'Hacuitex de Lens (Nord, Pas-de-Calais) souligne l'engagement qui est pris par ce texte qui est adopté à main levée.

la politique financière et les cotisations confédérales

La charte comprend des dispositions concernant les parts nationales interprofessionnelles (part confédérale proprement dite, solidarité syndicale mondiale, etc.) Des propositions du B.N. sont aussi soumises au congrès pour une politique financière jusqu'en 1976 (publiées dans « Syndicalisme-Hebdo » du 19 avril 1973) : moyens dont la reconduction s'impose et ceux dont le développement est nécessaire, les charges de personnel, la solidarité syndicale mondiale.

Pierre Hureau, qui vient d'être élu trésorier confédéral, présente ces propositions qui, sur le plan des cotisations pour 1974, représentent :

- part confédérale de la cotisation 0,97 F
 - application de la charte financière 0,04 F
 - solidarité syndicale mondiale 0,10 F
 - fonds d'organisation ..
..... 0,25 F
 - C.N.A.S. (taux 1^{re} catégorie) 0,92 F
- En outre, le congrès a

adopté la veille, dans le texte sur l'information, 0,03 F pour l'information à partir du 1^{er} janvier 1975.

Le taux de 0,97 F pour la part confédérale de la cotisation est débattu, et un amendement (Hacuitex Lens, soutenu par l'ensemble des syndicats du textile Nord, Pas-de-Calais) préconise d'y inclure les 0,04 F d'application de la charte financière et les 0,03 F pour l'information. Un vote par mandat est demandé.

Ces 0,97 F, dit Pierre Hu-

reau, représentent le fonctionnement propre de la Confédération compris strictement. Vouloir y inclure d'autres taux affectés (notamment les 0,04 F qui représentent un service commun de la charte financière, à toutes les organisations) c'est amputer les ressources de la Confédération, par ailleurs beaucoup sollicitée.

L'amendement est repoussé par 13 364 voix contre (57,73 %), 9 787 voix pour (42,27 %).

le vote

Une discussion intervient enfin à propos du « bilan » de la charte financière à faire ultérieurement. Le B.N. a proposé une nouvelle rédaction du dernier paragraphe de la charte. Ce texte prévoit la poursuite du débat sur l'application des dispositions de la charte jusqu'au congrès de 1979 afin qu'il puisse en faire un bilan et prendre les dispositions qui s'imposeraient en matière de

charte financière. Une phrase est ajoutée pour qu'un « premier bilan soit fait au 37^e congrès et en particulier sur l'application des dispositions du paragraphe 17 » (les organisations qui dépassent les maxima des parts fédérales ou régionales).

Roger Bonnevalle intervient au nom des 250 syndicats qui ont soutenu le contre-projet de charte fi-

nancière. Il nous paraît impensable, dit-il, de repartir sans charte financière. Ce serait ne pas remplir le mandat de 1970. Les adhérents ne comprendraient pas. C'est pourquoi nous appelons le congrès à voter la charte financière, bien que le texte de résolution soit loin de ce que nous espérons. Nous avons joué le jeu de la charte financière malgré le peu de réussite des amendements que nous avons déposés. Nous espérons que tous en feront autant.

Emile Leverre intervient pour les syndicats de la chimie, des cheminots, de l'enseignement privé. Nous avons fait le maximum de concessions, dit-il, pour que la C.F.D.T. se dote d'une charte financière. Nous regrettons que des efforts identiques n'aient pas été faits par tous. Si charte financière il doit y avoir, nous souhaitons que le congrès adopte l'amendement présenté par le B.N. pour le dernier paragraphe (bilan de la charte).

Après un appel de René Decaillon pour que le congrès adopte une charte financière, un vote par mandat intervient sur l'ensemble de la résolution, amendé. La charte financière est alors adoptée par 65,77 % des voix (contre 34,23 %).



la charte financière

1) Le 36^e Congrès de la C.F.D.T., après en avoir délibéré, adopte les dispositions suivantes qui ne

peuvent être modifiées qu'en congrès confédéral.

TAUX DE LA COTISATION PERÇUE

AUPRÈS DE L'ADHÉRENT

2) A compter du 1^{er} janvier 1974, les taux des cotisations perçues auprès des adhérents sont fixés en pourcentage du salaire mensuel réel net en y incorporant les primes et indemnités soumises à retenues, c'est-à-dire le salaire mensuel net de l'année précédente divisé par 12.

3) Le premier taux de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (C.N.A.S.) est inclus dans ce pourcentage.

4) L'objectif à atteindre, par étapes, est pour chaque adhérent un taux de cotisation égal à 1 % de son salaire mensuel réel net étant précisé que les ressources à dégager pour le financement de

l'action sont aussi fonction de l'évolution des effectifs.

5) Dans cette perspective, la cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent devrait être égale au 1^{er} janvier 1974 à 0,65 % ; sera égale au 1^{er} janvier 1975 à 0,65 % ; au 1^{er} janvier 1976 à 0,70 % de son salaire mensuel réel net, défini au paragraphe 2.

Les pourcentages minima ne doivent, en aucun cas, avoir pour objet de baisser les taux des cotisations.

6) Le 37^e Congrès confédéral examinera l'application des objectifs fixés ci-dessus et déterminera les étapes devant permettre d'atteindre le 1 %.

PART GARANTIE AUX STRUCTURES DE BASE

7) a) au niveau des syndicats,

Une part minimum, fixée en francs, est garantie aux syndicats, elle est :

7.0 — indexée suivant les dispositions du paragraphe 24 ;

7.1 — fixée à 1.15 F au 1^{er} janvier 1974.

8) b) au niveau des Unions Interprofessionnelles de Base (U.I.B.),

Une part minimum, fixée en francs, est assurée aux U.I.B. (Unions locales, d'agglomération, de secteur ou d'arrondissement) dans la part régionale.

La ventilation de cette part est de la responsabilité des Unions régionales dans le cadre de leur politique définie en congrès de syndicats.

8 - 1. — Au 1^{er} janvier 1974, un minimum de 0,20 F est assuré aux U.I.B. dans la part des U.R.I. et indexé suivant les dispositions du paragraphe 24.

LES PARTS FÉDÉRALES ET RÉGIONALES

9) Dans le cadre des dispositions des paragraphes 10 à 17, les syndicats au sein des fédérations et des régions ont le même pouvoir de décision en matière financière, chaque région et chaque fédération fixant le montant de sa part en congrès de syndicats, de même que les dispositions d'indexation de l'évolution de cette part entre deux congrès.

10) Les différents niveaux de la structuration des fédérations et régions sont financés, soit respectivement sur les parts fédérales et régionales, soit dans le cadre d'accords passés entre régions, entre fédérations ou entre fédérations et unions régionales ; en conséquence, les surcotisations sont exclues.

11) Durant une période transitoire, prenant fin au 31 décembre 1975, les organisations dont la valeur de leur part n'est pas fixée en congrès de syndicats pourront fixer cette dernière en assemblée générale de syndicats.

12) Le Conseil national fixera la valeur des parts 1974 et 1975 des unions régionales interprofessionnelles qui ne seraient pas en situation de porter à la connaissance du S.C.P.V.C., pour la date fixée, la valeur de leur part fixée au cours d'un congrès ou d'une assemblée générale de syndicats.

L'évolution de ces parts est déterminée par les dispositions du paragraphe 24.

13) Les parts revenant aux fédérations et aux

régions sont encaissées et reversées à ces organisations par le S.C.P.V.C. qui, à terme, devra être équipé pour répondre aux problèmes posés par l'encaissement et le reversement des parts de l'ensemble de ces organisations.

14) Afin que la liberté des uns n'empêche celle des autres de s'exprimer, les dispositions suivantes sont prises. Elles sont indexées suivant les dispositions du paragraphe 24.

15) Les dispositions des chartes financières de chaque fédération et région seront portées à la connaissance de toutes les fédérations et régions par les soins du secteur Organisation de la confédération.

16) A l'exception des situations prévues aux paragraphes 17 et 19 la valeur des parts fédérales et régionales, au 1^{er} janvier 1974, est comprise dans une fourchette de :

— 1,60 F minimum à 2,25 F maximum pour les régions,

— 2,10 F minimum à 2,90 F maximum pour les fédérations.

17) Les organisations qui, au 1^{er} juin 1973, ont

une part 1974 dont la valeur est supérieure aux maxima ci-dessus :

17.0 — ne pourront augmenter la valeur de leur part d'un pourcentage supérieur à l'indexation retenue au paragraphe 24 avec une marge en plus d'un pour cent.

— Devront établir un plan leur permettant de s'inscrire dans le cadre des fourchettes et cela dans un délai de 5 ans.

— Devront à l'égard des syndicats qui leur sont rattachés et qui appliqueront les dispositions prévues au paragraphe 5 prendre toutes dispositions utiles pour garantir à ces syndicats le minimum prévu à l'alinéa 7.1.

18) Les organisations qui, au 1^{er} juin 1973, auraient une part 1974 dont la valeur serait inférieure aux minima retenus devront, pour faire appel au fonds d'organisation, mettre en œuvre un plan de rattrapage, d'une durée de 3 ans maximum, pour atteindre ces minima.

19) Les valeurs des parts fédérales et régionales doivent être portées à la connaissance du S.C.P.V.C. pour le 5 novembre de chaque année.

LES PARTS NATIONALES INTERPROFESSIONNELLES

20) Interprofessionnellement, au niveau confédéral, existent les parts :

- confédérale proprement dite,
- solidarité syndicale mondiale,
- fonds d'organisation,

Elles sont fixées par le Congrès confédéral qui peut en créer d'autres, limitées ou non dans le temps, pour le financement d'activités ou de réalisations nouvelles ou exceptionnelles.

Ces parts sont comprises dans la valeur du timbre payé au S.C.P.V.C. ainsi que celles de la C.N.A.S. (suivant le taux choisi par le syndicat), de la fédération et de la région.

Au 1-1-1974, la valeur des parts nationales est fixée comme suit :

- part confédérale : 0,97 F + 0,04 F pour l'application des dispositions de la présente charte ; (1)
- part S.S.M. : 0,10 F ;
- part fonds d'Organisation : 0,25 F.

La part du fonds d'organisation est fixée à :

— 0,28 F au 1-1-1975 ;

— 0,31 F au 1-1-1976 ;

elle sera indexée ensuite suivant les dispositions du paragraphe 24.

21) Entre deux congrès, sur proposition du Bureau national, le Conseil national fixe annuellement le pourcentage d'augmentation des parts nationales interprofessionnelles sur la base de l'indexation retenue au paragraphe 24. Le Conseil national dispose d'une marge de plus ou moins un pour cent.

22) En cas de force majeure — situation créée suite à un événement imprévisible et inévitable qui empêche absolument l'exécution d'une obligation — le Conseil national est habilité à fixer le pourcentage d'augmentation des parts nationales interprofessionnelles hors des limites découlant de l'application de la formule d'indexation.

FINANCEMENT DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES CADRES

23) Dans le cadre des décisions prises au Congrès de 1967 portant sur la création de l'Union confédérale des Cadres (U.C.C.), le financement de l'U.C.C. — quelle que soit la forme de la structure à laquelle ils

sont rattachés — est assuré par l'ensemble des adhérents cadres suivant les modalités pratiques annexées à la présente charte financière.

INDEXATIONS

24) Les minima garantis aux syndicats et aux U.I.B. (paragraphes 7 et 8), les fourchettes dans les-

quelles s'inscrivent les parts fédérales et régionales (paragraphe 16), les parts nationales sont indexées

sur la base de l'augmentation de l'indice moyen des taux de salaire horaire (ensemble France entière) constatée d'avril à avril.

Ces valeurs fixées au 1-1-1974, outre leur indexa-

tion, pourront éventuellement être revues par le Congrès, notamment pour tenir compte des réévaluations du pourcentage minimum du salaire retenu pour la fixation du taux de la cotisation perçue auprès de l'adhérent.

LE FONDS CONFÉDÉRAL D'ORGANISATION

25) La mise en œuvre de la stratégie de la C.F.D.T. exige son renforcement et son développement, à cette fin un fonds d'organisation est substitué au fonds de développement pour la mise en œuvre d'une politique nationale de développement à partir d'une concertation des politiques de développement élaborées par les fédérations et les régions.

26) Le fonds confédéral d'organisation intervient en complémentarité aux efforts mis en œuvre par les régions et fédérations pour le développement, en tenant compte de la réalité sociale à laquelle chaque organisation est confrontée.

27) A compter du 1-1-1974, les objectifs fixés au plan d'organisation sont :

a) l'implantation d'organisations syndicales dans des secteurs :

— de fortes concentrations industrielles et notamment dans les nouvelles zones d'activité économique ;

— en mutation où les réalités exigent le maintien ou l'extension d'un rapport de forces.

b) l'équipement des organisations dans le cadre des objectifs spécifiques ou communs aux régions et fédérations.

28) A partir d'un inventaire des organisations :

— insuffisamment équipées pour développer l'action,

— ayant des secteurs importants à faibles salaires, une part du fonds d'organisation — de l'ordre de 20 % — leur sera consacrée pour leur permettre, à tous les niveaux, d'être dans les meilleures conditions possibles de développement.

29) La politique du fonds d'organisation et la procédure à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs feront l'objet de propositions, pour la période s'étendant entre le 1^{er} janvier 1974 et le 31 décembre 1979, soumises au Conseil national.

BILAN DE L'APPLICATION DE LA CHARTE FINANCIÈRE

Durant la période s'écoulant entre le 36^e Congrès et celui qui se tiendra en 1979, le débat sur l'application des dispositions de la présente charte sera poursuivi afin que le congrès de 1979 puisse prendre les dispositions qui s'imposeraient en matière de charte financière.

Un premier bilan sera fait au 37^e Congrès, et, en

particulier, sur l'application des dispositions du paragraphe 17.

(1) plus 0,03 F pour l'information, à partir du 1^{er} janvier 1975, qui ont été adoptés dans le cadre de la résolution sur l'information.

DISPOSITIONS PRATIQUES RELATIVES AU FINANCEMENT DE L'U.C.C.

1) En application des dispositions du paragraphe 23 de la charte financière, le financement de l'Union confédérale des cadres (U.C.C.) est assuré comme suit :

2) Annuellement, les instances statutaires de l'U.C.C. établissent leur projet de budget en fonction des objectifs qu'elles soumettent au B.N. confédéral. Après avoir déterminé avec chaque fédération le nombre de cadres adhérents à chaque organisation, les instances de l'U.C.C. calculent le montant de la part mensuelle que devrait payer chaque adhérent cadre pour le financement de l'U.C.C.

3) Le budget de l'U.C.C. est approuvé par le Bureau national.

4) Les modalités de règlement des cotisations à l'U.C.C. sont établies par voie d'accord entre chaque organisation

concernée et l'U.C.C., soit :

— par versement de voie directe et global à l'U.C.C. ;
— par voie du S.C.P.V.C.

5) En cas de non-respect par une fédération des dispositions de l'accord qu'elle aura passé avec l'U.C.C., le S.C.P.V.C. pourra être habilité à prélever les sommes dues au S.C.P.V.C. sur les versements de la part fédérale effectués par le S.C.P.V.C. à la fédération défaillante.

6) Le Bureau national sera saisi de toute difficulté pouvant survenir entre une fédération et l'U.C.C. concernant l'application des présentes dispositions.

7) Le Congrès de 1976 sera saisi d'un projet visant à associer les régions au financement de l'U.C.C. dans la mesure où des structures régionales de l'U.C.C. auront été mises en place.

le débat sur l'information

- une priorité : l'information à la base
- un outil privilégié : "syndicalisme" hebdo

LA résolution sur la « C.F.D.T. et l'information » a été votée, avec quelques amendements, par 17 121 mandats pour (82,54 %) et 3 620 contre (17,46 %). Il y avait 21 070 votants et 329 blancs et nuls.

En l'absence de Frédo Krumnow, malade, le rapport a été présenté par Pierre Hureau. Le débat a surtout porté sur la deuxième moitié du rapport : notre stratégie en matière d'information et les moyens de la C.F.D.T.

1 - la présentation de Pierre Hureau

Notre combat sur le terrain de l'information, rappelle Pierre Hureau, a deux aspects :

- la lutte contre la mainmise du capitalisme et de l'Etat sur les moyens d'information, qui se trouvent de plus en plus concentrés et monopolisés,
- le développement de nos propres moyens d'information à tous les niveaux.

L'information est bien un terrain capital de la lutte de classe.

PROPOSITIONS C.F.D.T.

Quels sont les projets et les propositions de la C.F.D.T. ?

1. — Socialisation et mise en auto-gestion des grands moyens d'information et de culture. Le processus d'auto-gestion dans ces secteurs est complexe, car il faudra y associer les producteurs et les usagers.

2. — Le statut de l'information devra permettre effectivement et garantir la liberté d'expression des individus et des groupes.

3. — L'aide publique doit permettre une véritable liberté et pluralité d'expression.

NOTRE STRATEGIE D'INFORMATION

Il n'y a pas d'action sans information, déclare Pierre Hureau. Le travailleur

non informé sur ce que vivent les autres travailleurs, sur l'évolution du système capitaliste et du monde, sur ce que veut et fait son organisation syndicale, ne peut pas agir efficacement. Exigence encore plus forte quand nous préconisons une décentralisation de l'action.

Premier aspect de notre stratégie : **priorité à l'information à la base**. Partant de la réalité vécue par les travailleurs, nous devons leur donner les éléments nécessaires pour prendre conscience de leur situation, analyser, agir.

Il nous faut multiplier les outils d'information à la base — bulletins, tracts, utilisation des panneaux syndicaux — et les créer là où ils n'existent pas. C'est un choix qui engage toutes les structures.

Les militants doivent être informés le plus rapidement possible et le plus complètement possible des positions de la C.F.D.T., de façon à pouvoir eux-mêmes assurer l'information des travailleurs.

Deuxième ligne de force : notre information doit être conçue de manière à **permettre et favoriser la discussion collective**.

Enfin, nous devons privilégier l'information faisant appel à **l'analyse**. Ne



pas nous contenter d'une simple description des situations, mais montrer la façon dont les composantes agissent les unes sur les autres.

Cette politique d'information ne peut se baser sur la seule spontanéité. Elle suppose une formation des militants et des moyens matériels à tous les niveaux.

NOS MOYENS

Après avoir évoqué la grande diversité des moyens d'information des organisations C.F.D.T. et souhaité une rationalisation et une meilleure coordination, Pierre Hureau propose une définition des responsabilités des différents niveaux :

- les sections syndicales, syndicats, unions interprofessionnelles de base ont à informer en premier lieu les travailleurs,

- les fédérations et régions ont une responsabilité particulière dans l'information des adhérents,

— la confédération doit mettre la priorité sur l'information aux militants.

● Syndicalisme-hebdo.

Le rapport propose d'en faire l'instrument confédéral privilégié. Il doit devenir l'outil du collectif militant : permettre à tous ceux qui, dans une structure, assurent la permanence de l'action syndicale, d'être au même niveau d'information. C'est la condition de la démocratie et c'est ce qui doit leur permettre d'assurer eux-mêmes au mieux l'information des travailleurs.

Conséquences : améliorer l'hebdo dans sa présentation, son contenu, sa parution (qu'il devienne réellement hebdomadaire), et surtout dans sa diffusion : l'objectif est de passer de 35 000 à 60 000 exemplaires (un abonné pour 12 adhérents).

Autant la réalisation des premiers objectifs est du ressort de la confédération, autant celle de l'objectif de diffusion concerne toute l'organisation.

● C.F.D.T. Aujourd'hui. Cette revue, bimestrielle, qui remplace l'ancienne revue « Formation », veut développer la capacité de recherche et de réflexion des militants.

● Syndicalisme-Magazine. Il devrait être un outil de masse. Il ne l'est pas. La diffusion des numéros ordinaires, qui se situe légèrement au-dessus de 100 000 exemplaires, a tendance à baisser depuis plusieurs années. Au contraire, la diffusion des numéros spéciaux progresse de façon considérable.

Cette constatation avait amené la commission à s'interroger sur son

rythme de parution, certains préconisant la parution 4 fois par an et non chaque mois. Cette idée a suscité de nombreuses protestations.

Le magazine n'est pas en concurrence avec l'hebdo, ils ne répondent

UN MESSAGE A FREDO KRUMNOW

Notre camarade Fredo Krumnow, malade et ayant subi plusieurs interventions chirurgicales, n'a pas pu venir à Nantes où il devait présenter le rapport sur l'information. Le congrès lui a adressé dans un message ses « pensées fraternelles » et formulé « des vœux pour son rétablissement rapide et la reprise d'une activité militante qui a marqué l'organisation par son enthousiasme et son dynamisme ».

pas au même objectif. Si sa parution mensuelle devait être remise en cause dans l'avenir, ce ne pourrait être que parce que sa diffusion ordinaire aurait continué à baisser. La responsabilité des organisations est primordiale.

● Les éditions « immigrés ». Destinées aux travailleurs portugais, espagnols, nord-africains, dans leurs langues, ces éditions de « Syndicalisme » ne peuvent continuer que si les organisations leur assurent une diffusion suffisante.

● Le matériel de propagande, les bro-

chures de pratique syndicale. Une importante carence a été constatée ces dernières années dans ces domaines. Des dispositions ont été prises pour améliorer la situation.

● Nouvelles C.F.D.T., organe interne, doit aussi être amélioré.

● L'audiovisuel. Nous butons sur le coût, bien que l'importance de ces nouveaux moyens apparaisse de plus en plus nettement. Pour la période à venir, la priorité reste à l'information écrite. Mais en matière audiovisuelle (notamment pour la formation), nous devons savoir utiliser l'outil qu'est le Crépac-Scopcolor.

LES PROBLEMES FINANCIERS

L'amélioration de l'information, notamment pour l'hebdo, représente une charge financière. Son coût est actuellement supporté en totalité par les abonnés, c'est-à-dire par les militants. Il serait normal qu'une partie en soit supportée par tous les adhérents, par le biais de la cotisation.

Certains camarades proposent que ce soit le budget confédéral tel qu'il est actuellement qui assure cette charge. Ce serait au détriment d'autres activités. D'autres ont souhaité une part nouvelle supplémentaire dans la cotisation.

La proposition soumise au congrès est un compromis entre ces deux positions : il est proposé une augmentation de 3 centimes de la part confédérale, à partir de 1975, pour l'information ; une autre part du financement étant prise sur le budget ordinaire.

2 - les interventions et la réponse

l'information, terrain de lutte de classe

Constantin souligne les blocages de l'information dus à la main-mise des puissances financières sur la presse. « Mais, dit-il, il y a grand

risque que les travailleurs n'aient pas davantage la parole en cas de renversement du pouvoir actuel si cette transformation ne s'effectue

pas dans un sens autogestionnaire ».

Revol analyse l'exemple du groupe Progrès-Dauphiné, qui sur toute la région Rhône-Alpes détient un monopole à peu près total.

Klein signale la nécessité de lutter contre le trust Hachette.

Hampé expose la situation de l'O.R.T.F., le recours grandissant à des firmes privées pour assurer la production et pour la télédiffusion par câbles. Il rejette cependant l'idée du monopole d'une O.R.T.F. monolithique.

Nicquevert développe aussi l'importance de la lutte au-

tour des moyens audiovisuels.

Lacambre expose la nécessité de lutter pour une information véridique, les obstacles que rencontrent les journalistes et les travailleurs de l'information, leur action. Il montre comment les mécanismes capitalistes font de l'information une marchandise, et les conséquences que cela a. Il développe la notion de « droit à l'information ».

George souligne une lacune dans le rapport : l'école doit être un instrument de déconditionnement, afin que les ré-

(Suite page 38)

J.-G. Angelvy



G. Nedelec



René Hampé



Félix Lacambre



(Suite de la page 37)

cepteurs d'informations soient en attitude active et critique et non plus passive. Le S.G.

E.N. a déposé un amendement à ce sujet. (Cet amendement, approuvé par le rapporteur, sera adopté sans opposition).

du ressort des fédérations et unions régionales.

(Réponse de P. Hureau : si nous voulons donner la priorité à l'information à la base, l'outil confédéral à privilégier est celui qui donnera aux

militants de base chargés d'assurer cette information les matériaux et les informations nécessaires. L'amendement défendu par Angelvy sera repoussé, à main levée, par une très large majorité.)

la politique confédérale d'information

Davidson estime que la réflexion sur nos objectifs est insuffisante, notamment sur la question : autonomie ou indépendance des sections par rapport au syndicat, des U.L. par rapport aux U.R., des travailleurs par rapport aux militants ?

Logié met l'accord sur la formation des militants aux méthodes et techniques d'information et de communication.

Bourreau regrette que l'étude n'ait pas été menée sur le coût d'une formule du type « agence de presse quotidienne ». (Réponse de P. Hureau : même sans étude approfondie, nous savons que le coût en serait très élevé).

Marié explique que ce sont

les informations professionnelles et corporatives qui intéressent le plus directement les travailleurs. La difficulté est de faire passer les positions C.F.D.T. à travers elles.

Vautier souhaite un « magazine » de masse, à parution plus fréquente, envoyé à tous les adhérents sur leur cotisation et vendu dans les kiosques.

Angelvy enfin défend l'orientation que son syndicat a proposée dans un amendement, et qui renverse complètement l'orientation proposée dans le rapport. Selon lui, la confédération doit privilégier les moyens d'information qui s'adressent à l'ensemble des travailleurs, l'information des militants étant

syndicalisme-hebdo

Plusieurs intervenants (Dion, Revol, Philippe) critiquent l'hebdo dans sa forme actuelle : difficile à lire, informations pas assez rapides, certains conflits pas assez bien présentés.

(Pierre Hureau répond : il est certain que des améliorations doivent être apportées à l'hebdo, c'est un des objectifs du rapport. Mais il sera toujours impossible, surtout dans des périodes où les conflits sont aussi nombreux qu'actuellement, de consacrer une place importante à tous.)

Nedelec reproche à la rédaction de « Syndicalisme » d'avoir modifié le texte d'une affiche qu'il a reproduite : au lieu de « Les élections passent, les problèmes demeurent », elle a écrit : « Les élections passées, les problèmes demeurent ». Il parle à ce propos de « grave censure ». Il prétend également : « Syndicalisme n'a donné aucune information sur la situation chez Renault ».

Dion souhaite un développement des « dossiers » dans l'hebdo et insiste sur la nécessité du va-et-vient de l'information : « Combien y en a-t-il qui critiquent sans jamais envoyer d'informations pour Syndicalisme ? »

Aberlenc se félicite du développement des « dossiers » dans l'hebdo et insiste sur la nécessité du va-et-vient de l'information : « Combien y en a-t-il qui critiquent sans jamais envoyer d'informations pour Syndicalisme ? »

Klein estime que l'hebdo devrait davantage retrasmittre les débats qui traversent l'organisation. (P. Hureau répond : il existe une formule de « Colonnes ouvertes » qui malheureusement n'est guère utilisée par les organisations).

Guenivet souhaiterait une édition fédérale « métallurgie ». (P. Hureau répond : cela regarde la fédération métallurgie).

SONT INTERVENUS DANS LE DEBAT :

Georges Constantin (fonctionnaires marine marchande).
Jean-Claude Bazetoux (Michelin, Clermont).
Jacques George (S.G.E.N.).
Léon Dion (divers syndicats Cambrasis).
Charles Marié (Défense nationale, Toulon).
Jean Aberlenc (divers syndicats Alpes de Haute-Provence).
Claude Revol (divers syndicats chimie Rhône-Alpes).
Félix Lacambre (journalistes, syndicat Hachette-Livre d'Ille-et-Vilaine).
André Langevin (assurances, Le Mans).
Jean-Louis Nicquevert (gaz-électricité, Dijon).
Michel Duchier (Rhône-Poulenc-Textiles, Roussillon).
Dillensenger (cheminots, Dijon).
Jean-Claude Klein (livre, Paris).
Henri Vautier (E.D.F., Paris).
René Hampé (syndicat, O.R.T.F.).
Gérard Logié (U.D., Lot).
René Bourreau (S.A.C.L.E.P.).
Jean-Claude Davidson (chimie, Paris).
Gilles Nedelec (Renault-Billancourt et U.D. Hauts-de-Seine).
Francis Philippe (métaux, Maubeuge).
Jean-Guy Angelvy (équipement mécanique, région parisienne-Sud).
Daniel Guenivet (métaux, Sarthe).
Gilbert Bredel (gens de mer).
Jean Pedard (bâtiment, Paris).
Jacky Cerdan (divers syndicats P.T.T.).

syndicalisme-magazine

Bazetoux se déclare attaché à la parution mensuelle du magazine, qui est diffusé régulièrement chez Michelin. Il critique cependant le contenu du journal : peu accrocheur. « Nous avons vendu le 15 mars un magazine qui faisait des commentaires sur la préparation des élections législatives, alors que celles-ci étaient déjà passées. »

(P. Hureau répond : ce magazine était paru le 24 février, les camarades auraient dû pouvoir le diffuser au début de mars.)

Plusieurs intervenants (Dion, Marié, Duchier, Cerdan) souhaitent un magazine plus accessible à des lecteurs populaires, « portant mieux la vie quotidienne des travailleurs » : moins triste, avec davantage d'illustrations, d'humour, de bandes dessinées. Bredel, lui, souhaite une part plus importante à l'actualité proprement syndicale —, ce qui n'est pas l'avis d'autres intervenants. Dillensenger voudrait des articles sur les « marginalisés », que fabrique notre société (prisonniers, etc.).

les moyens financiers

La plupart des intervenants, tel Langevin sont d'accord pour une prise en charge dans la cotisation d'une partie du coût de l'information. Mais certains (George) pensent qu'il faut la financer sur la part confédérale ordinaire, sans augmentation de celle-ci.

Un amendement tendant à assurer les ressources nécessaires « grâce à l'augmentation des effectifs confédéraux », sans que soit prévue une part supplémentaire

dans le timbre, est défendu par Fernand Penin (automobile région parisienne), mais repoussé par le congrès.

Pedard s'étonne du prix des éditions « immigrés » en langues étrangères. (Réponse de P. Hureau : un journal tiré à 3 000 exemplaires coûte forcément plus cher à l'unité que s'il est tiré à plusieurs dizaines de milliers. Par ailleurs, la composition en langues étrangères entraîne des frais supplémentaires.)

la C.F.D.T. et l'information

L'EXPERIENCE quotidienne des luttes syndicales met en évidence l'importance stratégique prioritaire de l'information.

L'information est au cœur de l'action. Elle intervient de façon déterminante dans le combat que mènent les travailleurs.

Partout l'information est au service du pouvoir politique ou des couches sociales qui détiennent les pouvoirs économiques. Cet accaparement des moyens d'information ne fait que s'accroître avec l'évolution technique qui exige une grande concentration de moyens financiers.

Accepter de laisser l'information aux mains d'entreprises capitalistes, ce serait accepter de ne reconnaître et juger les événements qu'à travers les idées que veulent nous imposer les couches dominantes de la société.

Le domaine de l'information doit donc être aussi un terrain de notre lutte de classes. Les travailleurs doivent conquérir la possibilité de comprendre ce qu'ils vivent et ce que vivent les autres afin de mieux pouvoir agir pour leur émancipation.

Cette lutte vise :

- à s'opposer à la mainmise des pouvoirs capitalistes sur l'information ;
- à la socialisation des grands moyens d'information ;
- à développer l'information syndicale.

L'exigence de l'honnêteté et de la véracité dans l'information, du respect des faits, doit être défendue contre toutes les manipulations. A tous les niveaux de l'information, y compris dans notre propre pratique, nous devons récuser le travestissement des faits, qui ne peut jamais aboutir à des résultats allant dans le sens de nos perspectives d'un socialisme démocratique.

1 — contre la main-mise du capitalisme sur l'information

Les forces capitalistes identifient la notion de liberté d'expression et de liberté de la presse avec leur propre liberté de créer des entreprises productrices d'information.

Ainsi, les forces capitalistes utilisent les grands moyens d'information dans leur combat idéologique de classe pour assurer le maintien et l'expansion d'une société basée sur le profit, l'inégalité, la subordination hiérarchique et pour véhiculer un modèle de société et de rapports entre les hommes qui répond à leurs intérêts.

Nous devons contribuer à rendre les travailleurs conscients :

- de cette politique ;
- du processus de mainmise des capitaux privés sur les entreprises productrices d'information ;
- du soutien que les pouvoirs publics apportent à cette politique.

Cette prise de conscience est indispensable pour assurer le développement de l'action des travailleurs.

Le Congrès souligne l'action des syndicats C.F.D.T. des travailleurs de la presse et de l'audiovisuel contre cette mainmise des forces capitalistes et du pouvoir politique sur les grands moyens d'information. Mais cette lutte ne saurait être le seul fait de ces travailleurs. Elle concerne l'ensemble des forces populaires.

L'enseignement a un rôle à jouer dans ce domaine. Il doit faire une large part à l'actualité et à l'étude des moyens d'information pour amener les lecteurs, auditeurs, spectateurs, à faire un usage critique de ces moyens et pour contribuer au déconditionnement de l'opinion. La formation permanente doit prendre en considération, dans le même esprit, les problèmes de l'information.

Le droit à l'information, droit fondamental des personnes, doit être reconnu. Pour cela, il faut exiger notamment dans l'immédiat que les pouvoirs publics, les entreprises, les collectivités de toutes sortes ne tiennent pas secrètes les informations dont elles disposent, que les réglementations qui limitent le droit à l'information soient abolies (notamment celles qui concernent les organes d'origine étrangère ou en langue étrangère) et que tous les organes de presse puissent être librement introduits dans les entreprises, les casernes, les lycées.

2 — pour une socialisation des moyens d'information

La majorité actuelle met au service de sa propre politique les grands instruments publics d'information, et notamment l'O.R.T.F., qui sont la propriété de la nation.

Tout Etat centralisé risque de s'en servir de la même façon et de transformer l'information en propagande.

La C.F.D.T. avance des exigences allant dans le sens d'une socialisation des moyens de production et de diffusion de l'information. Il s'agit de permettre à partir d'une toute autre intervention des fonds publics une véritable liberté et une pluralité d'expression, s'insérant dans la perspective d'une société socialiste autogérée.

3 — l'information syndicale

Nous agissons enfin en développant nous-mêmes une information par des moyens qui nous sont propres et que les travailleurs peuvent maîtriser et contrôler à travers l'organisation syndicale.

Notre conception du syndicalisme de masse et de classe nous conduit à rechercher les moyens permettant à l'organisation de rendre les travailleurs capables de conduire eux-mêmes leur lutte en faisant de l'organisation syndicale l'instrument essentiel de celle-ci. Notre information doit répondre à cette conception. Nous lui assignons comme but :

- de faire connaître les positions et les objectifs de la C.F.D.T. ;
- de permettre et d'alimenter la discussion collective démocratique entre les travailleurs et les adhérents ;
- de favoriser l'action collective pour faire aboutir leurs revendications.

priorité à l'information à la base...

Nous accordons la priorité dans nos moyens d'information à ceux pouvant être créés à la base et notamment au niveau de la section syndicale à partir des réalités vécues par les travailleurs.

L'information diffusée par l'organisation doit donc aller en priorité à la section syndicale. Ce sont les adhérents groupés en section syndicale qui constituent le meilleur collectif pour recevoir, traiter et reproduire les Informations à ce niveau.

L'information sur les événements significatifs concernant la vie et l'action organisée des travailleurs ne suffit pas. Nous devons aider les travailleurs à développer leur capacité d'analyse afin de leur permettre de situer leurs problèmes et leur lutte dans un ensemble et de tenir compte de toutes les données de la situation.

Cette information n'est pas seulement écrite, mais recouvre toutes les occasions naturelles, d'échanges, tout particulièrement sur les lieux de travail.

Cette volonté de privilégier l'information par la section syndicale d'entreprise et les structures syndicales de base doit nous conduire à leur assurer les moyens nécessaires à cet effet : moyens financiers, information sur ce qui se passe ailleurs, techniques. Nos efforts de formation, en particulier, doivent prendre en charge les besoins de plus grande capacité dans les techniques d'expression et d'analyse.

...portée par toutes les organisations confédérées

Ces priorités sont à prendre en charge par les structures syndicales à tous les niveaux car la politique d'information doit être portée par toutes les organisations confédérées. Chacune d'elles, fédération professionnelle, union régionale ou union interprofessionnelle de base, a à décider des destinataires auxquels s'adresse l'information qu'elle produit : ensemble des travailleurs, adhérents, collectifs et militants des sections syndicales, etc.

Il faut pour cela tenir compte du rôle spécifique de chacune des structures et de la nécessité d'éviter au maximum le double emploi, le gaspillage et la dispersion des moyens.

au niveau des moyens dont la confédération peut disposer

Compte tenu des priorités retenues, la Confédération privilégiera, dans ses moyens propres,

ceux qui s'adressent à l'ensemble des militants des organisations ayant à produire, à adapter et à diffuser des informations.

L'ensemble des membres actifs de la section syndicale constitue le collectif. Ils doivent tous disposer du même niveau d'information.

C'est donc « *Syndicalisme-Hebdo* » qui doit être l'organe de presse privilégié au niveau confédéral comme instrument alimentant la réflexion, la discussion et l'action collective.

Pour cela, il faut que « *Syndicalisme-Hebdo* » puisse être amélioré dans sa présentation et dans son contenu, afin d'être utilisable par tous les militants. Il faut qu'il soit pris en charge par les structures syndicales, contribuant ainsi à l'augmentation de sa diffusion dans le sens que nous avons retenu.

Le développement des éditions fédérales de « *Syndicalisme-Hebdo* » est un des moyens allant dans le sens ainsi défini.

Le Congrès souhaite que des moyens adéquats soient mis en place dès que possible pour que chaque semaine (alors qu'actuellement il y a chaque mois une semaine où il ne paraît pas).

A côté de « *Syndicalisme-Hebdo* », le *Magazine* reste l'organe confédéral destiné à la masse des travailleurs et aux adhérents.

Mais sa diffusion est actuellement insuffisante. Pour faire de « *Syndicalisme-Magazine* » un organe de masse, un outil de propagande et de syndicalisation, toutes les structures de l'organisation doivent s'engager à augmenter sensiblement sa diffusion.

La revue « *C.F.D.T. Aujourd'hui* » a l'ambition de développer, à partir de la pratique syndicale, la capacité collective de recherche des militants engagés dans la construction du socialisme démocratique autogestionnaire.

L'amélioration de nos instruments d'information ne peut se limiter à « *Syndicalisme* », mais doit porter sur toute une gamme de moyens comme la mise sur ordinateur du fichier, l'amorce d'un plan d'investissement en matériel audiovisuel. Dans ces moyens, la Confédération aura à retenir un ordre prioritaire de réalisation en fonction des possibilités financières.

Mais aucune de ces améliorations ne peut se réaliser sans augmenter les moyens financiers consacrés à cet effet. La prise en charge du coût de l'information par les seuls destinataires directs des moyens d'information (notamment par le canal du prix d'abonnement) est une situation anormale. Le Congrès décide donc qu'une part du coût des moyens d'information confédéraux sera prise en charge par le budget confédéral.

A cet effet, la part consacrée à l'information, notamment pour « *Syndicalisme* », exigerait dans l'état actuel du budget confédéral 5 % du montant de celui-ci. Pour atteindre cet objectif, à titre de première mesure, le 36^e Congrès décide qu'au 1^{er} janvier 1975 la cotisation confédérale, telle qu'elle résulte de l'application des articles 20 et 24 de la charte financière, sera majorée de 3 centimes.

Ces ressources, s'ajoutant à la part du budget confédéral affectée à l'information, permettront notamment le développement de « *Syndicalisme* », instrument d'information de base de tous les militants.

une caisse unique de résistance

QUATRIEME rapport présenté au 36^e Congrès : celui proposant l'institution d'une caisse unique de résistance, la Caisse Nationale d'Action Syndicale (C.N.A.S.) appelée à entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1974.

Cet organisme devait concrétiser la fusion du F.A.S. (Fonds d'Action professionnelle de défense Syndicale, créé en janvier 1966 et obligatoire pour tous les adhérents) et de la C.N.A.P. (Caisse Nationale d'Action Professionnelle, inaugurée en janvier 1967, et intéressant 45 % des adhérents en 1973).

Ce texte, défendu par Raymond Martin, a été adopté par 17.962 voix (80,04 %) contre 4.477 (19,96 %) sur 22.439 suffrages exprimés (22.466 votants dont 27 nuls).



1. - la présentation de Raymond Martin

Après avoir affirmé que toutes les garanties aient été prises pour que la juxtaposition des deux caisses actuelles s'opère dans les meilleures conditions pour les militants, adhérents et syndicats, le rapporteur énumère les différents domaines d'intervention de la future Caisse nationale d'action syndicale :

1) Prestations en cas de grève :

La Caisse garantira des indemnités en cas de grèves au moins égales à une journée, à l'exception des grèves générales. Par contre, les grèves de 24 h ne seront indemnisées qu'à 50 %. Mais dans le cas d'une action progressive, seule la première grève donnera lieu à cet abattement.

Avec la caisse unique, les grèves interprofessionnelles seront, par ailleurs, indemnisées au même titre que les grèves professionnelles. Cette disposition, souligne Raymond Martin, permettra de ne plus écarter du bénéfice des prestations « les actions qui, par leurs objectifs unifiants, favorisent la prise de

conscience des transformations fondamentales ».

2) Soutien aux militants victimes de la répression patronale.

Tout adhérent licencié dans le cadre d'une responsabilité syndicale recevra une indemnité compensatrice correspondant à 90 % de son salaire pendant deux, voire cinq, dix ou vingt mois.

3) Actions en justice.

La participation sera identique pour les atteintes au droit syndical et au droit au travail, soit 90 % en première instance et en appel, 100 % en cassation. Cette disposition représente un pas en avant décisif pour les organisations qui n'adhéraient qu'au F.A.S. Au total, quatre millions de francs seront mis au service des organisations dans les trois ans à venir.

4) Fonds tactique.

Destiné à régler les problèmes de

certaines organisations dans un cadre non statutaire, ce fonds représentera 2 % des ressources de la C.N.A.S. et ses possibilités seront quatre fois supérieures à celles des trois dernières années.

5) Police d'assurance.

Elle couvrira les risques d'accident dont les militants pourraient être victimes pendant leurs activités syndicales.

Au total, déclare le rapporteur, les cotisations à la caisse unique apporteront au cours des trois prochaines années, trois milliards (A.F.) de ressources supplémentaires.

La C.N.A.S. représentera un moyen privilégié pour les militants « de se tenir debout jusqu'au succès de leur lutte ».

En conclusion, il estime que cette nouvelle Caisse permettra de mieux faire passer la solidarité dans les faits et « constituera un élément moteur au service de l'action anticapitaliste ».

2. - le débat

A la suite de cette présentation, plusieurs orateurs interviennent dans la discussion :

● **Jean-Pierre GASQUET** (divers syndicats, notamment des P.T.T.) se prononce contre l'indemnisation partielle des grèves d'une journée car c'est, déclare-t-il, la forme d'action la plus souvent retenue par les travailleurs de la Fonction Publique et, dans le secteur public et nationalisé, tout mouvement de moins de 24 heures

ne donne lieu à une retenue d'un jour de salaire.

● **Emile MAIRESSE** (alimentation, Cambrai) demande, lui aussi, que les grèves de 24 heures soient indemnisées à 100 %. Il souhaite également que le délai de six mois d'adhésion pour le droit aux prestations soit supprimé.

René BOURREAU (S.A. C.L.E.P. - Région Parisienne) défend la même position en ce qui concerne le délai d'adhésion. Cela risque, estime-t-il, d'être un obsta-

cle au développement de l'action. Il propose une formule d'adhésions rétroactives (paiement de trois timbres par exemple) en cas de déclenchement d'un conflit.

● **Philippe BERNIER** (industrie chimique de Grenoble et divers syndicats) reproche au système des quatre taux de tendre à instituer un syndicalisme pour les riches et un autre pour les pauvres. En conséquence, il se prononce pour l'unification des taux de cotisations et de prestations.

● **Geneviève LAFFITTE** (Caisse des dépôts) estime que la C.N.A.S. risque d'être un obstacle à l'action à l'heure où les formes de luttes se diversifient, car il nous propose un système de « grève à la carte ».

● **Jacques LUCAS** (divers syndicats de Bretagne) pense que l'accent doit être mis davantage sur l'action juridique et judiciaire, secteur que le F.A.S., à son avis, ne prenait pas suffisamment en compte.

3. - la réponse

Le rapporteur répond ensuite en détail à ces diverses interventions. Sur le problème des abattements pour grèves de 24 heures, après avoir reconnu qu'il était toujours difficile de revenir sur des dispositions acquises, il déclare qu'il serait moins intéressant de compenser intégralement des grèves isolées d'une journée que de payer intégralement des grèves interprofessionnelles, comme le permettra désormais la nouvelle caisse.

Toutefois, si plusieurs grèves de 24 heures sont engagées dans une période de trois mois, même pour des motifs différents, seule la première donnera lieu à abattements.

Il signale enfin que l'abattement de 50 % dans l'indemnisation de ces grèves de 24 heures permettra de dégager à l'avenir 10 % des ressources de la caisse pour le financement des actions interprofessionnelles à tous les niveaux.

Quant à l'existence des quatre taux, il l'explique par la nécessité de ménager une transition, le C.N.A.S. résultant de la fusion entre deux caisses dont l'une comportait trois taux différents. Il fait remarquer par ailleurs que les syndicats versant aux taux supérieurs apportent à la caisse trois ou quatre fois plus de ressources que les autres au Fonds de soutien. Il est donc injuste de parler de « cotisations pour les riches et de cotisations pour les pauvres ». D'ailleurs, rappelle-t-il, les syndicats et sections cotisent à un taux uniforme pour tous leurs adhérents et la prestation est la même quel que soit le niveau de rémunération.

En ce qui concerne le délai d'adhésion de six mois, Raymond Martin affirme que cette clause est indispensable pour éviter les risques d'abus, certains travailleurs pouvant, au moment d'entamer une grève, être tentés d'adhérer à la C.F.D.T. uniquement pour toucher les prestations.

Répondant enfin à l'orateur qui avait demandé d'intensifier l'action juridique, le rapporteur déclare qu'il s'agit effectivement d'un vaste problème. Toutefois, précise-t-il, ce type d'action ne peut court. De toute manière, la C.N.A.S.

permettra de mieux soutenir les sections victimes de la répression, surtout celles où le rapport de force n'est pas en faveur des travailleurs.

En conclusion, Raymond Martin décrit les avantages de la caisse unique :

- Égalité des droits entre les fédérations et les régions.
- Égalité de prestations pour tous les militants sanctionnés.

— Égalité en matière de financement au niveau des syndicats et sections engagés dans la lutte.

— Liberté de décision laissée aux syndicats quant au choix du taux de cotisation.

En adoptant ce rapport, conclut Raymond Martin, le congrès traduira la vocation de la C.F.D.T. d'être le syndicat de l'égalité des droits.

la résolution

Conformément à la décision du 33^e Congrès, qui stipule que, après la réalisation des étapes proposées en ce qui concerne le Fonds d'Action professionnelle de Défense Syndicale, interviendra la fusion du Fonds et de la Caisse nationale d'Action professionnelle ;

Prenant acte de la résolution adoptée dans ce sens par le Comité de Gestion de la Caisse nationale d'Action professionnelle et de Défense syndicale, et se déclarant d'accord pour faire droit aux conditions qu'elle expose ;

Le Congrès, après étude et discussion du rapport portant création d'une Caisse unique de Résistance, décide :

1°) La création au 1^{er} janvier 1974 d'une Caisse Nationale d'Action Syndicale dénommée C.N.A.S. par la fusion du Fonds confédéral d'Action professionnelle et de défense syndicale (F.A.S.) et de la Caisse Nationale d'Action Professionnelle et de défense syndicale (C.N.A.P.).

2°) D'adopter les statuts de la Caisse Nationale d'Action Syndicale annexés à la présente décision. Par voie de conséquence, de confirmer que la Caisse est alimentée par les cotisations versées par tous les adhérents des Syndicats affiliés à la C.F.D.T., sur la base minimum de la première catégorie, dont le montant est inclus dans la charte financière.

3°) De considérer comme acquis la dissolution, à la date du 1^{er} janvier 1974, du Fonds confédéral d'Action professionnelle et de Défense syndicale et d'affecter l'avoir de celui-ci à la Caisse Nationale d'Action Sociale. La Caisse se substituant par ailleurs à la même date au Fonds pour le versement des prestations et la liquidation des dossiers en cours, ainsi que pour honorer les engagements pris par celui-ci.

4°) De donner mandat au Comité de Gestion de la C.N.A.S. pour poursuivre la réflexion entreprise et notamment sur :

- le montant et la diversité des interventions,
- le rapport cotisation / prestation de grève,
- le nombre de catégories,
- la capacité de résistance,

à seule fin de perfectionner, en tant que moyen de développement de l'action, la Caisse de Résistance.

Les conclusions de cette étude pourront faire l'objet d'une délibération au prochain Congrès, lequel prendrait toutes décisions utiles.

des délégations, des messages du monde entier

● ils ont déclaré à la tribune du congrès

Dan GALLIN (Secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation) a insisté sur la nécessité de la lutte contre les Sociétés multinationales : « il ne saurait y avoir de remise en cause des Sociétés multinationales sans une force syndicale puissante, capable de donner un contenu concret à la lutte contre ces sociétés, fer de lance du système capitaliste ».

Jean BRUCK (Secrétaire général de la Confédération Mondiale du Travail) : L'analyse de l'expansion du capitalisme contenue dans le rapport général à partir des réalités françaises peut s'appliquer aux autres pays : il s'agit d'une même politique de domination, d'exploitation, d'aliénation. Il faut donc développer partout une offensive conjointe et cette unité d'action répond à l'attente des travailleurs...

Répondant à l'interrogation d'Edmond Maire, il affirma que la C.M.T. peut être un élément dynamique de lutte anti-capitaliste et anti-impérialiste et qu'elle peut poursuivre une évolution engagée largement depuis 5 ans, notamment à l'occasion de son congrès, en septembre, à Evian.

Jean THIBEAULT (Confédération des Syndicats Nationaux - Québec) : « Je tiens à vous remercier pour l'énorme support que la C.F.D.T., ses syndicats et ses militants, nous ont accordé ces derniers mois, alors que le Gouvernement capitaliste du Québec, appuyé par une magistrature servile, a tenté de freiner le renouveau social et syndical qui s'opère au Québec... »

« Nous non plus, nous ne voulons plus de cette société capitaliste dominée par le profit... Nos vrais amis, ce ne sont pas les gens du pouvoir, ceux qui venaient hier crier au Québec : « Vive le Québec libre » et qui oppriment la classe ouvrière française ; mais nos vrais amis, ce sont les travailleurs français qui, comme vous, luttent contre la société capitaliste ».

Dragoslav MISIC (Confédération des Syndicats Yougoslaves) : « Il nous faut rechercher de nouvelles voies et de nouveaux contenus pour la solidarité et la coopération ouvrières et syndicales (échanges de connaissances, d'expériences, actions communes...). Nos entretiens et notre coopération ont montré que nos deux organisations partagent la conviction selon laquelle il n'est possible de développer une coopération syndicale fructueuse et efficace que sur la base de la pleine indépendance, de l'égalité, et du droit de chaque organisation à statuer librement sur ses activités ».

Mohamed EL FECHTALI (Secrétaire Général Adjoint de la Confédération des Syndicats Arabes) : « Unis dans le même

combat contre l'exploitation et l'impérialisme et pour la dignité, la liberté et le progrès social, les travailleurs arabes et français sont appelés, aujourd'hui plus que jamais, à renforcer davantage leurs liens pour contribuer positivement au triomphe de la lutte que mènent les travailleurs, tous les travailleurs... »

« Nous pouvons enregistrer avec fierté la détermination des travailleurs arabes du pétrole de lutter énergiquement contre les piliers de cette richesse nationale et d'en faire une arme entre les mains des Arabes dans le combat anti-impérialiste ».

Ali FILALI (U.G.T. Algériens) : « Une partie des travailleurs algériens se trouvent en France et leur contribution à l'épanouissement de l'économie française n'est pas à démontrer. Ils continuent malheureusement à subir les travaux les plus pénibles, les plus mal rémunérés et sont soumis à toutes sortes de discriminations. Nous manifestons notre reconnaissance et notre soutien total à tous les efforts de la C.F.D.T., de ses militants, et adhérents pour résoudre ces problèmes ».

Jean KULAKOWSKI (Organisation Européenne - C.M.T.) : « Nous partageons tous, quant au fond, les mêmes préoccupations et la recherche des mêmes objectifs. Pour l'organisation européenne de la C.M.T., ils se résument en trois points : la recherche de l'unité syndicale sur le plan européen, le contenu d'action syndicale qu'il faut donner à cette unité et le cadre mondial dans lequel doit s'insérer le syndicalisme européen. Ces points

se retrouvent en ligne de force dans tous les textes soumis à ce Congrès... » « Nous redisons que l'objectif fondamental du syndicalisme européen appelle la création d'une force syndicale unitaire au niveau de l'Europe ».

La solidarité des travailleurs Basques et l'Union Syndicale Ouvrière (espagnole) avaient adressé des déclarations au Congrès qui ont été lues par René Salanne. Ces déclarations rappelaient les luttes syndicales et politiques actuelles en Espagne et soulignaient l'importance de la solidarité internationale pour faire échec à la répression franquiste : elles lançaient un appel au développement d'une campagne générale contre cette répression et contre la tentative du capitalisme espagnol de présenter une Espagne faussement démocratique.

● Eliezer HALEVY (représentant en France de l'Histadrout-Israël) a quitté le congrès, notamment, parce qu'il était en désaccord profond avec la déclaration du congrès sur les problèmes du Moyen-Orient. La C.F.D.T. a regretté ce départ.

Elle a toujours considéré que l'internationalisme syndical permettait aux travailleurs de dialoguer, même lorsqu'il existait des tensions politiques importantes (qui sont souvent l'œuvre de l'impérialisme et dont les travailleurs sont les premières victimes). Mais, en l'occurrence, ce dialogue ne peut se faire au détriment des positions de la C.F.D.T.

La C.F.D.T., quant à elle, entend poursuivre ses contacts avec l'Histadrout.

(Suite page 44)

ONT ASSISTÉ AU CONGRÈS

Jean Bruck, Carlos Custer et Gérard Fonteneau, pour la Confédération Mondiale du Travail ; Jean Kulakowski et Sara Masselang, pour l'organisation européenne de la C.M.T. ; Eugène Akpémado, de l'Union Panafricaine des Travailleurs Croyants ; Jean Doyen, pour la C.S.C. belge ; Alfred Delourme, pour la F.G.T.B. belge ; Domenico Rosati, pour les A.C.L.I. (Italie) ; Danilo Beretta, pour la C.I.S.L. italienne ; Mario Dido, pour la C.G.I.L. italienne ; Jean Thibault, de la Confédération des syndicats nationaux du Québec ; Anton Muller, pour le D.G.B. allemand ; Eliezer Alevi, pour l'Histadrout (Israël) ; Dragoslav Misic et Jovan Petrovic, pour la Confédération des Syndicats Yougoslaves ; Ali Filali et Abdelkader

Bahkouche, de l'U.G.T.A. (Algérie) ; Mohammed El Fechtali, pour la Confédération internationale des Syndicats arabes ; Hachemi Bennani (Union Marocaine du Travail) ; José Miguel Leunda, de la Solidarité des travailleurs basques ; des camarades de l'Union Syndicale Ouvrière (Espagne) ; Jean-Pierre Sandos (U.G.T.C. - République Centrafricaine) ; Charles Levinson, de l'I.C.F. (internationale chimie - S.P.I.), et Dan Gallin, de l'U.I.T.A. (internationale alimentation-S.P.I.) ; Franco Gugliari (C.N.G./C.R.T. - Suisse) ; Marcel Glesener (L.C.G.B. - Luxembourg)...

Théo Grinevald a apporté le salut et les vœux cordiaux du directeur général du B.I.T. au congrès.

des messages

des 4 coins du monde

(Suite de la page 43)

De nombreux messages d'organisations étrangères ont été reçus au congrès.

Citons ceux envoyés par :

Le T.U.C. britannique : « ... votre congrès vient à un moment où les organisations syndicales en Europe entrent dans une nouvelle phase, où de nombreuses barrières disparaissent et des relations plus serrées et une coopération basée sur des intérêts communs émergent. »

Le Conseil Central des Syndicats soviétiques : « ... nous exprimons la certitude que des relations amicales entre la C.F.D.T. et le C.C.S.S. continueront de se développer encore davantage pour le bien de nos peuples au nom d'actions unitaires et solidaires des travailleurs du monde entier pour la victoire de la paix sur notre planète et du progrès social. »

La Confédération latino-américaine des travailleurs : souhaite que « des accords à prendre contribuent à mieux articuler

Mario DIDO, Secrétaire national C.G.I.L., a notamment déclaré à la presse après la présentation du rapport général :

« La C.F.D.T. se confirme comme une grande organisation engagée dans la recherche d'une plus précise identité, tout en confirmant les choix stratégiques et de perspectives acquis depuis 1970 pour une société égalitaire et autogestionnaire... Edmond Maire a aussi correctement traité des problèmes de l'unité syndicale au niveau national et international, surtout européen. Sur la question toujours plus grave des sociétés multinationales, j'estime que nous devons approfondir la discussion, pour être plus cohérents et précis dans le soutien des actions décidées par les travailleurs des établissements de la même firme qui intéressent beaucoup de travailleurs chez nous et chez vous.

En tout cas, je suis certain que le congrès de la C.F.D.T. apportera une forte contribution au progrès de l'unité d'action en Europe et dans la Communauté. »

les luttes communes des travailleurs des pays riches et des pays pauvres, construisant ensemble l'authentique solidarité de classe par la libération intégrale du prolétariat mondial dans la perspective d'un socialisme démocratique autogestionnaire. »

Ont aussi envoyé des messages de plein succès au congrès : La Confédération des syndicats finlandais ; les confédérations L.O. du Danemark, de Norvège et de Suède ; les confédérations N.V.V. et N.K.V. des Pays-Bas ; la Confédération européenne des syndicats ; la Commission des jeunes du D.G.B. allemand ; les confédérations C.C.S.M. (Tananarive) et C.N.T.C.S. (Sénégal) ; l'Amicale des Algériens en Europe ; le Batu (organisation régionale de l'Asie-C.M.T.) ; etc.

Le Congrès a envoyé à la Confédération Unitaire des Travailleurs (C.U.T.) du Chili un message de soutien au peuple chilien.

résolution sur

L'IMMIGRATION

croître la capacité de lutte et d'unité de la classe ouvrière qui est multinationale.

1. La classe ouvrière en France est aujourd'hui multinationale.

2. 2 000 000 de travailleurs étrangers contribuent, de manière irremplaçable, à l'économie de notre pays.

3. Le système capitaliste international est responsable de ces exodes massifs de main-d'œuvre et des profondes discriminations et inégalités qui en découlent.

4. L'impérialisme, le néocolonialisme, la division internationale du travail arbitraire, le développement inégal des pays, régions et secteurs..., permettent que se réalisent les concentrations de pouvoir et de main-d'œuvre qui constituent les pôles dominants de ce système.

5. La lutte contre le racisme, le colonialisme, la domination impérialiste des peuples, pour un développement économique et social équilibré, pour l'égalité des droits de tous les travailleurs dans le sens du socialisme démocratique et autogestionnaire est donc une tâche prioritaire pour la C.F.D.T. et tous ses alliés au plan international.

Les travailleurs immigrés ont montré leur combativité et leur capacité d'organisation de lutte syndicale contre la politique d'exploitation et de division du patronat et du gouvernement Pompidou. Ils ont prouvé, à travers de multiples conflits (Pénarroya, Girosteel, Zimmerfer, Renault...), leur détermination de se battre contre les conditions de travail, les bas salaires, le respect de leur dignité, pour l'extension des droits sociaux et syndicaux dans l'unité et la solidarité de tous les travailleurs.

Les travailleurs immigrés montrent ainsi leur volonté de s'insérer dans la lutte de tous les jours de la classe ouvrière.

De ce fait, la C.F.D.T. se doit d'appeler tous les travailleurs à se battre contre toutes les discriminations qui frappent les travailleurs immigrés, afin d'ac-

6. Le 36^e Congrès appelle les organisations C.F.D.T. :

1°) A mettre en évidence et à dénoncer sans relâche la volonté patronale d'utiliser l'immigration pour accroître ses profits par la surexploitation et pour affaiblir et diviser les travailleurs.

L'immigration est désormais la partie essentielle du « volant de chômage » dont se sert le patronat pour peser sur les salaires et l'emploi.

Les patrons s'en servent pour intégrer certains travailleurs « autochtones » en leur confiant des emplois « privilégiés » (moins pénibles, dans lesquels ils peuvent exercer une autorité...).

Ils l'utilisent pour éviter de faire plus largement appel à la main-d'œuvre féminine et pour éviter ainsi les investissements collectifs nécessaires (crèches...).

L'immigration massive est le moyen de refuser toute revalorisation du travail manuel.

L'immigration actuelle est un élément essentiel du fonctionnement du système puisqu'elle permet d'éviter la mise en cause radicale, qui, sans elle, deviendrait inévitable, des conditions et de l'organisation du travail, de la division sociale du travail, de la hiérarchie...

Elle permet de masquer la déqualification du travail ouvrier.

Elle amoindrit, par la discrimination sociale et politique que subissent plus de 3 500 000 personnes en France, le poids social et politique de la classe ouvrière.

2°) A développer une stratégie unitaire de luttes.

7. Tous les travailleurs subissent l'exploitation, l'aliénation du système capi-

taliste, quelle que soit leur origine nationale.

● Les revendications qui paraissent ou qui sont particulières aux travailleurs immigrés doivent être intégrées dans la politique syndicale et dans l'action revendicative des S.S.E., syndicats, fédérations, U.L., U.D. et régions.

● Il faut combattre résolument les idées et comportements racistes et xénophobes, y compris chez les travailleurs, par un travail d'explication et d'information incessante et l'action en commun.

● Il faut également, dans le syndicalisme de masse et de classe de la C.F.D.T., faire porter en priorité les luttes contre toutes les inégalités et les discriminations.

III

8. Sur la base de ces discussions, des expériences multiples rapportées par les syndicats, de la critique de ces expériences et de la nécessité de donner plus de force et de cohésion à cette action unitaire, le 36^e Congrès a confirmé les revendications prioritaires suivantes :

9. Introduction de la main-d'œuvre et droit à l'emploi :

— Abrogation des circulaires Fontanet-Marcellin et égalité des droits entre travailleurs français et immigrés.

La réglementation actuelle des cartes de travail doit être abrogée.

Tout travailleur immigré, quel que soit son pays d'origine, qui entre en France par l'Office public d'Immigration, a le droit :

— Au séjour et au travail, sans limitation de durée, sans limitation territoriale, sans limitation professionnelle (suppression des cloisonnements actuels par métiers et par branches professionnelles).

Le travailleur reçoit dès son entrée en France une « carte d'identité » qui témoigne de ses droits pour une durée indéterminée. Cette carte est renouvelable dans les mêmes conditions que la carte d'identité des nationaux.

En cas de refus de renouvellement, le travailleur a droit de recours devant les tribunaux civils, cette démarche étant suspensive de toute mesure d'expulsion.

Dès son arrivée, l'Office public lui garantit son emploi et tous ses droits sociaux sur une période de six mois minimum (comme cela devrait être pour le premier emploi de tout travailleur).

De la même manière, la priorité étant donnée à l'introduction des familles, et pas au travailleur seul, cette garantie doit couvrir également le conjoint et les

enfants des travailleurs entrés avant l'âge de 21 ans.

10. Pour les réfugiés politiques : Les immigrés contraints de quitter leur pays en raison de la répression des régimes de dictature ou de leur opposition aux guerres coloniales doivent être accueillis en France où leur situation de travailleur doit être régularisée.

Il doit être mis fin à la dégradation continue des droits et des libertés des réfugiés politiques vivant en France. Ceci suppose notamment le retour à l'application de la législation initiale et le respect strict des conventions internationales.

11. Droits sociaux : Tous les droits sociaux attachés à la qualité de travailleur salarié doivent être reconnus sans restriction aux travailleurs immigrés (prestations familiales, sécurité sociale, chômage, retraite complémentaire, bourses scolaires, cartes de réductions diverses,...).

12. Droits syndicaux : Ceci suppose notamment la réforme des lois de 1884 sur les syndicats et de 1901 sur les associations.

L'égalité totale des droits syndicaux doit être reconnue, tant entre travailleurs immigrés et français qu'entre travailleurs de différentes nationalités en matière :

— de direction et d'administration des organisations syndicales ;

— d'électorat et d'éligibilité aux fonctions de représentation du personnel, comités d'entreprises, hygiène et sécurité, représentants syndicaux ;

— de délégués syndicaux.

Ainsi que pour ce qui concerne les électeurs au conseil de prud'hommes, organismes de la sécurité sociale et les statuts particuliers (chambres d'agriculture, mineurs, etc.).

13. Droits politiques : En matière de liberté, les immigrés doivent bénéficier du droit commun et non être soumis à un régime de police :

— Les pouvoirs discrétionnaires du ministère de l'Intérieur, en matière d'expulsion et d'assignation à résidence, doivent être supprimés. Les immigrés doivent pouvoir présenter leurs moyens de défense.

— Toutes les dispositions restreignant la liberté de circulation, le droit d'association, la publication et la mise en circulation de la presse en langue étrangère, doivent être abrogées.

Une commune soumission à la légalité politique du pays et une contribution commune à sa vie économique et sociale devraient constituer une source de droits communs à tous les travailleurs, y compris pour des droits politiques et civiques.

Un tel principe ne saurait cependant aller à l'encontre de la volonté expresse

de nombreux travailleurs immigrés comme de celle des organisations démocratiques de leurs pays d'origine qui entendent, plus que jamais, sauvegarder l'identité nationale de leurs compatriotes en soulignant le caractère passager de l'immigration.

Dans un tel contexte, les travailleurs immigrés qui le souhaiteraient, devraient pouvoir bénéficier de leurs droits politiques après un certain temps de présence en France.

14. Logement : L'organisme public qui assure l'entrée du travailleur doit lui garantir un logement familial dont la location ne soit pas liée au contrat de travail.

Les foyers collectifs doivent être gérés par leurs usagers.

15. Initiation au français, formation enseignement : L'initiation au français et la formation professionnelle doivent être assurées par les services publics pendant le temps de travail rémunéré et en priorité dans les 6 premiers mois.

La majorité des enfants de travailleurs immigrés qui n'est pas francophone doit pouvoir apprendre le français rapidement.

Parallèlement, le droit à bénéficier d'un enseignement de la langue maternelle doit être reconnu, à tous les niveaux, pour tous les enfants immigrés dont les parents en feront la demande. Cet enseignement doit dépendre exclusivement de l'Education nationale. La condition de nationalité doit être supprimée des règlements concernant les bourses.

IV

16. Toutes ces revendications ne constituent que des aspects spécifiques des problèmes communs à tous les travailleurs en matière d'emploi, de droits...

Leur prise en charge doit être une préoccupation permanente de toutes les organisations C.F.D.T., tant professionnelles qu'interprofessionnelles.

Elle doit se traduire par des moyens humains, matériels accrus, des décisions d'action et par une représentation plus large des travailleurs immigrés de tous les niveaux des structures syndicales.

Il est souhaitable que cette action se fasse avec toutes les organisations dont le but est la défense des droits des immigrés et qui ne remettent pas en cause la nécessité pour ceux-ci de prendre leur place dans les confédérations ouvrières.

Dans l'unité et dans l'action, il faut mettre en échec la stratégie de division du patronat.

résolution ⁽¹⁾ sur

LA POLITIQUE MILITAIRE FRANÇAISE ET LA VENTE DES ARMES

SOUS le couvert de l'objectif de défense nationale, le gouvernement français poursuit une politique militaire dont deux composantes essentielles sont :

- la vente des armes ;
- la poursuite des explosions nucléaires dans le Pacifique pour la mise au point de la force de frappe.

Qu'il s'agisse de la fabrication d'armes classiques, chimiques, biologiques ou nucléaires, les travailleurs de ce secteur ne veulent pas en général remettre en cause la finalité de leur travail par crainte de perdre leur emploi, même si, nombreux, ils sont opposés à l'orientation qui leur est imposée par un gouvernement dont les objectifs sont le profit, le prestige et la pression politique sur le Tiers-Monde.

Plutôt que de taire ces deux aspects qui s'opposent : garantie de l'emploi et politique néfaste, il appartient à la C.F.D.T. de les appréhender car les choix constants du gouvernement français en matière d'armement ne peuvent être imputés aux travailleurs concernés. Ce secteur touche, par le biais de la sous-traitance, plusieurs centaines de milliers de travailleurs des secteurs privés, nationalisés ou d'Etat ; mais son orientation ne pourra être modifiée que par l'action politique de millions de Français qui, actuellement, par leur silence, approuvent ou permettent l'accroissement inquiétant d'une industrie de guerre dont les buts dépassent largement ceux de la seule défense du pays.

Tout en luttant contre un tel développement, la C.F.D.T. doit se préoccuper de la défense des travailleurs concernés : le réajustement de l'industrie d'armement, conventionnelle ou non, passe par une reconversion qui sera longue et coûteuse et ne dégagera pas dans l'immédiat des économies au pays. Les reconversions sont nécessaires et possibles si le pouvoir politique le veut.

I. — LE COMMERCE DES ARMES

Le Congrès.

CONFIRMANT la position du Bureau confédéral du 7 février 1970 sur la condamnation du commerce des armes,

CONSTATE que les conflits actuels dans le monde, ouverts ou latents, sont

renforcés par le développement spectaculaire des exportations françaises,

ACCUSE la collusion gouvernement-patronat français d'amplifier, par ce commerce, le pouvoir d'oppression et d'exploitation par la peur et la violence de l'impérialisme sur les peuples du Tiers-Monde,

REJETTE les faux arguments avancés pour justifier ce commerce (maintien de l'emploi, efficacité accrue et indépendance de la défense nationale) qui camouflent une volonté d'intégration des travailleurs à cette politique du grand capital,

DENONCE ce moyen inqualifiable :

— d'assurer une influence politique sur des pays du Tiers-Monde menacés dans leur liberté ou menaçant envers des pays voisins ;

— de récupérer ainsi une grande partie de l'aide financière accordée à ces pays, déjà spoliés en permanence par les règles du commerce international,

AFFIRME toutefois qu'il considère comme légitime la lutte des travailleurs du Tiers-Monde contre tout régime d'oppression, y compris par la force armée,

RECONNAIT en conséquence la normalité d'une aide, en dons d'armements, venant de peuples partageant les mêmes aspirations et le même idéal de liberté, aux peuples opprimés,

PERSISTE néanmoins dans l'espoir et la volonté de construire un monde où les rapports internationaux ne seront plus inspirés par la volonté de domination et d'exploitation et dont les conflits se régleront par un dialogue fraternel que seul le socialisme international instaurera,

DEMANDE à toute la C.F.D.T., depuis la section d'entreprise jusqu'à la confédération, de prendre toute initiative pour rencontrer les organisations syndicales, politiques, humanitaires, pacifistes et religieuses pour :

- Sur les plans local, régional et national :

- sensibiliser l'opinion publique ;
- exercer une pression directe sur le gouvernement pour cesser toute exportation et reconverter progressivement le potentiel industriel excédentaire à nos propres besoins ;

- insister pour que la France revienne à la conférence du désarmement et y œuvrer activement pour lui assurer une réelle efficacité.

- Sur le plan international :

Mener une action concertée :

- entre les confédérations syndicales internationales et toutes les organisations politiques, humanitaires, philosophiques et religieuses qui luttent pour la paix dans le monde ;
- auprès des organismes internationaux (O.N.U., B.I.T., etc.) qui disposent d'un quelconque pouvoir sur les nations.

Pour :

- condamner et s'opposer à la commercialisation des armes ;
- rechercher activement, pour assurer une paix basée sur la confiance mutuelle des peuples, le désarmement général et contrôlé.

II. — LES ESSAIS NUCLEAIRES MILITAIRES

L'opposition de la C.F.D.T. aux essais des armes nucléaires et au développement de la force de frappe repose sur les arguments suivants :

1 Les explosions nucléaires expérimentales entraînent dans l'atmosphère des concentrations dangereables en radionuclides artificiels ; même si les altérations des organismes humains ne sont pas visibles dans l'immédiat et si leur ampleur est discutée, les effets biologiques existent ; ils sont cumulatifs et aucun seuil n'a pu être déterminé. De plus, les retombées radioactives touchent des pays qui ne sont pas concernés par la stratégie de défense nationale française.

2 La stratégie de la dissuasion nucléaire maintient un équilibre de la terreur au niveau du globe qui peut se détériorer de façon soudaine pour aboutir à une catastrophe que nous ne pouvons même pas imaginer : les deux grandes puissances nucléaires,

U.S.A. et U.R.S.S., ont chacune un stock d'armes nucléaires capable d'anéantir près de vingt fois leur adversaire ! En se rangeant dans le camp des cinq puissances nucléaires, et en poursuivant, comme la Chine, ses explosions expérimentales, la France contribue à l'accroissement de ce potentiel de destruction de l'humanité tout entière.

3 En ce qui concerne la France, la force de frappe constitue-t-elle vraiment un élément de « défense nationale » ? En effet, l'utilisation de ses armes atomiques signifierait presque à coup sûr la destruction totale de notre pays dans les heures qui suivraient. Il faut donc faire l'hypothèse que ces armes ne serviront jamais et que leur existence seule évitera tout conflit. Le cours de l'histoire a plutôt montré la tendance inverse : la course aux armements a toujours été un facteur de guerre.

4 Si, par rapport à la puissance des deux grands, la force de frappe française présente un caractère dérisoire sur le plan militaire, la poursuite de sa mise en place est extrêmement néfaste sur le plan politique : en se rangeant résolument dans le camp des pays « non-nucléaires », la France pourrait avoir une action importante pour le désarmement international. L'action de notre pays dans ce domaine est actuellement en grande partie vidée de son contenu par la poursuite de la politique nucléaire militaire.

5 Le potentiel humain, technique et scientifique, et les moyens financiers mis au service de la force de frappe sont énormes pour un pays comme la France. D'autre part, les « retombées » technologiques de la recherche et de l'industrie d'armement sont faibles, et ne peuvent en aucune façon servir d'alibi.

En conséquence :

• La C.F.D.T. condamne les essais nucléaires militaires et la poursuite de la mise au point et de la construction de la force de frappe.

• La C.F.D.T. demande que le gouvernement français annule les essais prévus dans le Pacifique et qu'il renonce également aux explosions souterraines qui seraient effectuées avec pour objectif le développement des armes.

• La C.F.D.T. demande que les moyens matériels et humains actuellement consacrés à la force de frappe soient reconvertis pour des activités à caractère pacifique. Il ne faut pas sous-estimer le coût de cette reconversion, mais elle est impérative : les travailleurs de l'armement n'ont pas à payer les frais d'une orientation dont ils n'ont pas la responsabilité.

(1) Présentée par le Syndicat de la Défense Nationale du Bouchet, et amendée par le Bureau National.

résolution (1)

POUR UNE CAMPAGNE NATIONALE SUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

CHACUN jour, un peu plus, la SANTÉ des travailleurs est agressée :

AU TRAVAIL :

- par les mauvaises conditions de travail,
- par les cadences rapides,
- par le travail au rendement,
- par les méthodes de commandement parfois insupportables,
- par des défects dans les mesures d'hygiène et de sécurité,
- par le bruit, la chaleur ou le froid,
- par l'insuffisance de la médecine du travail,
- par l'insuffisance de la protection de la future mère.

DANS LA VILLE :

- par l'entassement des familles dans les H.L.M.,
- par des logements insuffisamment insonorisés,
- par l'absence d'équipements sociaux,
- par une législation sociale dépassée, couvrant insuffisamment les risques sociaux et obligeant le travailleur à faire l'avance de fonds qui devraient être réglés par la Sécurité Sociale.

• par les bénéfices scandaleux du secteur lucratif de la pharmacie et de la médecine au détriment des travailleurs,

• par la pollution croissante.

DANS LES ECOLES la santé des enfants et des jeunes est également en cause :

- par l'entassement des élèves,
- par les locaux inadéquats,
- par de longs horaires,
- par des programmes surchargés,
- par la déficience de la médecine scolaire.

DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTÉ :

- par l'insuffisance en personnel et en équipement.

Ceci entraîne le travail à la chaîne dans les hôpitaux et de nombreux autres scandales qu'il serait temps de dénoncer publiquement.

Toutes ces agressions (qui sont à

compléter et à concrétiser) sont un facteur important de déséquilibre, de troubles physiques, mentaux ou sociaux.

Tout cela fait partie de l'immense gâchis collectif que le capitalisme fait peser sur la société tout entière et en particulier sur les jeunes, les travailleuses et tous les travailleurs ainsi que sur les familles et les retraités.

Les travailleurs doivent faire le lien entre ces différents points qui sont le résultat d'un système capitaliste qui, partout, ne pense qu'aux profits. Le pouvoir se charge d'ailleurs de cloisonner les personnes et les problèmes.

L'action de la C.F.D.T. doit relier tous ces problèmes pour permettre aux travailleurs de réfléchir et d'agir face à cette situation générale de la Santé.

En pratique, la C.F.D.T. décide d'organiser une vaste campagne sur la santé des travailleurs.

Partout nous aurons à engager l'action dans des formes à déterminer sur place.

Toutes les sections seront à même de préciser leurs revendications sur le terrain de l'entreprise.

Toutes le U.L. devront préciser leurs revendications sur le plan local, sur les questions de cadre de vie et d'équipement.

Au plan régional et national, avec les sections des hôpitaux de l'enfance inadaptée, des travailleuses familiales, foyers de jeunes travailleurs et maisons de retraite, de dénoncer publiquement les scandales du « milieu Santé ».

La confédération devra coordonner toute cette campagne avec les régions, et les fédérations (moyens, syndicalisme, affiches, campagne de presse...).

(1) Présentée par divers syndicats des Deux-Sèvres.

motion (1)

SUR LA POLITIQUE IMMOBILIERE CONFEDERALE

« LE Congrès confédéral, informé :

— de l'extension nécessaire des locaux à usage de la Confédération et des fédérations ;

— des solutions techniques permettant de satisfaire aux besoins exprimés donne mandat :

1° Au Bureau National d'élaborer un projet de politique immobilière confédérale et de proposer toutes dispositions utiles pour la réaliser. Dans l'état actuel des études, cette politique pourrait se situer dans l'un des axes suivants :

1 - Construction d'un immeuble 5, rue Cadet.

2 - Vente de la totalité du patrimoine et réinvestissement dans du neuf.

Le choix définitif devra tenir compte des charges financières qui en résulteront et susceptibles d'être supportées par les organisations ; des éléments de liaison selon le lieu, des délais de réalisation ; des possibilités de financement et des conditions d'équilibre de la gestion.

2° Le Conseil National sera appelé à se prononcer sur le projet et les propositions de réalisation ».

(1) Présentée par le Bureau National.

POUR LA PAIX ET LE RESPECT DU DROIT DES PEUPLES AU PROCHE ORIENT

L E congrès confédéral de la C.F.D.T. souligne la gravité de la situation qui sévit au Proche-Orient : le drame humain que subit le peuple palestinien constitue un défi aux travailleurs du monde entier comme à l'opinion publique internationale. Le retour définitif à la paix dans la région ne peut être envisagé que par la liquidation de la violence et de l'injustice flagrante qui est imposée à la population palestinienne par le seul moyen de la force armée.

L'engagement de la restitution des territoires arabes occupés par la force depuis six ans est une condition indispensable à l'engrenage de la paix.

Mais la paix ne peut être restaurée dans le mépris du droit des peuples.

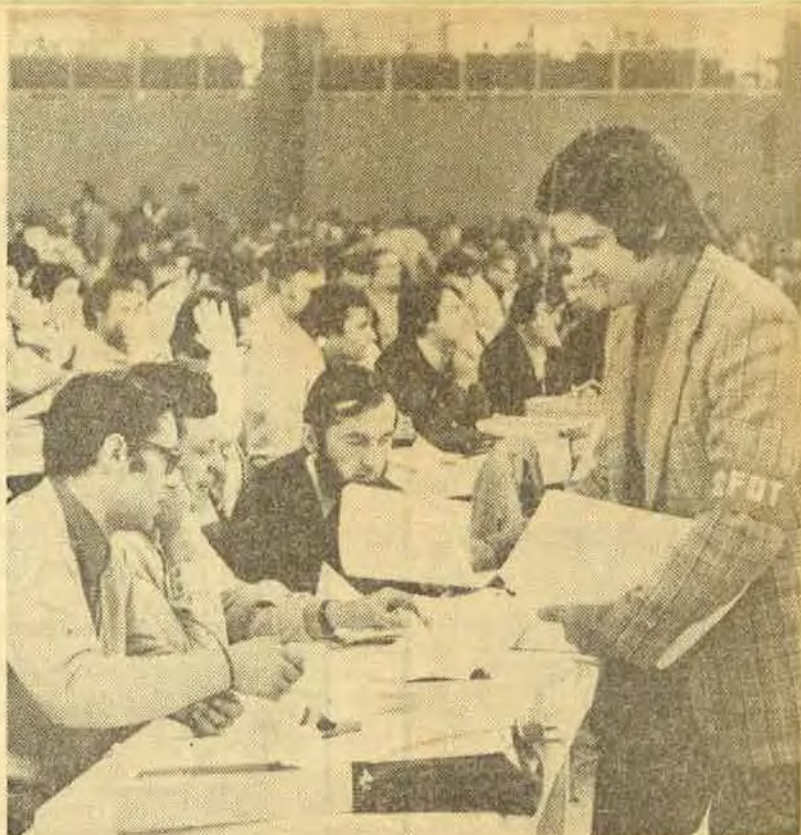
La C.F.D.T. se déclare solidaire des aspirations du peuple palestinien à la reconnaissance de ses droits fondamentaux, de sa dignité et de son existence nationale.

Il n'y a de solution possible au drame du Proche-Orient que par la prise en compte des aspirations nationales de tous les peuples, concernés — les peuples arabes comme le peuple israélien — dans une coexistence excluant l'usage de la force. Le peuple palestinien doit être partie prenante à toute discussion mettant en jeu son avenir.

Les travailleurs de la C.F.D.T., réunis en congrès, lancent un appel à leurs camarades, palestiniens, arabes, israéliens, pour que, ensemble, ils recherchent des solutions de paix en véritables responsables des problèmes, au-dessus des nationalismes et des frontières, manifestant ainsi tout le sens de l'internationalisme des travailleurs et des peuples.

Les travailleurs de la C.F.D.T. seront solidaires des travailleurs du Proche-Orient dans cette démarche et apporteront leur soutien à la recherche de la paix.

(1) Proposée par le Bureau national.



résolution sur la

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL

L E 36^e congrès de la C.F.D.T., réuni à Nantes du 30 mai au 3 juin 1973, RAPPELLE que le Conseil national est composé, entre autres, de représentants désignés par les fédérations et unions régionales, à raison d'un représentant pour les organisations comptant moins de 5.000 adhérents et deux représentants à partir de 5.000 adhérents (article 15 des statuts confédéraux).

Le 35^e congrès ayant considéré que la mise en place des structures confédérales devait s'accompagner d'une mesure transitoire donnant la latitude :

— A chaque région, la possibilité de porter sa délégation au C.N. à un nombre de délégués égal au nombre des U.D. de la région ;

— A chaque fédération comptant au moins 5.000 adhérents, la possibilité de désigner un délégué supplémentaire (article 16 du règlement intérieur de la confédération) ;

— Le présent congrès devant décider s'il met fin à cette mesure ou s'il la prolonge ;

CONSTATE que le processus de mise en place des régions poursuit son cours normal.

Le 36^e congrès

DECIDE en conséquence qu'à partir de la session du C.N. d'octobre 1976 cet organisme siègera dans sa composition statutaire en application de l'article 15 des statuts confédéraux.

(1) Présentée par le Bureau national.

SYNDICALISME C.F.D.T.

Rédaction, diffusion, administration : 26, rue de Montholon, 75439 Paris - Cedex 09 - Tél. TRU. 91-03. C.C.P. C.F.D.T. 283-24 Paris.

Abonnement : 41 F par an. Cet abonnement comprend l'« hebdomadaire » et le « magazine ».

● Le directeur de la publication : Laurent Lucas.

● Edition Enseignement Privé : 30 F par an (Hebdo seul). C.C.P. Paris 13.815.54.

● Edition Santé - Services sociaux : Se renseigner auprès de la Fédération Santé, 26, rue de Montholon, Paris.

● Edition F.G.E. (Gaz-Electricité) : 26,40 F par an (Hebdo B.M.). C.C.P. 17 Gazélec-Bulletin 31.155-73 La Source.

● Edition P.T.T. : 26 F par an (Hebdo-B.M.). C.C.P. C.F.D.T.-P.T.T. Paris 16.65-26.

● Edition Construction Bois : Se renseigner auprès des syndicats locaux.

● Imprimerie spéciale de « Syndicalisme », place de l'Eperon. Le Mans. Travail exécuté par des syndiqués.